

**Organisation Internationale du Travail
Bureau de l'OIT à Alger**

PROGRAMME «DES EMPLOIS EN AFRIQUE »

MARCHE DU TRAVAIL ET EMPLOI EN ALGERIE

Éléments pour une politique nationale de l'emploi

Profil de pays

Mohamed Saïb MUSETTE
Mohamed Arezki ISLI
Nacer Eddine HAMMOUDA

Alger, octobre 2003

Table des matières

	Page
Avant - propos	02
Liste des figures et tableaux	03
Synthèse du rapport	04
I. Le cadre global de l'économie algérienne	07
1. La transition de l'économie	07
2. La situation politique et sociale	11
3. L'insertion dans le processus de globalisation	13
II. La demande d'emploi	15
1. Le boni démographique : un facteur positif ?	15
2. Les modifications des comportements d'activités	16
3. La caractérisation du chômage : un exercice à risque	20
III. L'offre d'emploi à travers les politiques et programmes sectoriels	22
1. L'évolution de l'emploi durant la décennie 1990	22
2. Les types d'emplois selon leur financement	25
3. Les emplois dans le cadre du budget de l'Etat	28
4. Les emplois dans le secteur public économique	32
5. Les emplois dans le secteur privé	34
6. Les emplois dans le secteur informel	39
7. Le programme de relance économique du gouvernement	41
IV. A la recherche d'un équilibre du marché conforme aux normes du travail	44
1. Le rétablissement de l'équilibre du marché du travail	44
2. La revue de la situation du marché selon les normes Internationales	48
3. Les perspectives de l'emploi	52
4. Le système national d'informations statistiques	54
V. Les recommandations	55
Présentation générale	55
A. Pour une démarche globale de conception et de mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi	56
B. Pour l'émergence de la politique nationale de l'emploi	58
C. Pour un plaidoyer en faveur de la politique nationale de l'emploi	75
D. Pour le développement d'une capacité d'étude, de formation, d'animation et de conseil en appui à la politique nationale de l'emploi	76
Annexes :	77
1. Personnes ayant contribué à la réalisation du rapport	77
2. Références bibliographiques	78
3. Abréviations et acronymes	80

Préface

La réalisation d'une étude intitulée " Le marché du travail et l'emploi en Algérie" par le bureau de l'OIT à Alger intervient à un tournant décisif pris par la politique nationale de l'emploi.

La qualité de l'étude, outre le fait d'avoir suscité un débat approfondi autour d'une question récurrente de développement, présente l'avantage d'avoir associé activement à la réflexion aux côtés d'experts nationaux issus de différents secteurs d'activité, des représentants d'organisations syndicales et patronales au fait des problèmes réels du pays ainsi que des consultants avérés du BIT intervenant dans le cadre du programme « Jobs in Africa ».

Cette étude consacre un travail qui a, à la fois permis de cerner les contours du cadre légal d'évolution de l'économie nationale et d'analyser avec pertinence tant les causes que les conséquences de la crise de l'emploi.

Le diagnostic exhaustif, objectif et qualifié établi par les auteurs de l'étude en question, notamment sur les politiques publiques en matière d'emploi, a concouru vers la formulation de propositions à même de permettre l'adoption d'une démarche rationnelle en matière de lutte contre le chômage et, son corollaire la pauvreté, pour mieux cibler l'action des Pouvoirs Publics et inspirer, par voie de conséquence, les acteurs politiques, économiques et sociaux en quête de solutions concrètes susceptibles d'augmenter les rangs de la population occupée.

De même qu'il me paraît utile, pour mieux comprendre le phénomène du chômage et en mesurer ses effets, de mettre l'accent sur quelques données irréfutables.

Pour rappel, la crise de l'emploi trouve son origine dans l'héritage colonial du pays, pays qui a souffert d'un chômage grave et endémique, n'épargnant aucune couche de la population, sur fonds d'analphabétisme généralisé.

L'amélioration de la situation dûment constatée à partir de 1970, a été suivie par une tendance à l'aggravation du chômage au milieu des années 80, du fait des conséquences du baby boom post indépendance et, des contre-performances de l'économie nationale, marquées, notamment, par le fléchissement drastique de l'investissement public et l'incapacité du secteur privé à absorber une partie de la demande d'emploi.

L'aggravation de la situation dans les années 1990, s'explique en partie, par les effets de la situation sécuritaire qui ont conduit les autorités du pays à accorder à la lutte contre le chômage et la pauvreté une place primordiale dans leurs préoccupations.

Ainsi, le programme du Président de la République traduit en politiques publiques concrètes la question de l'emploi et la série parmi les grandes priorités du programme du Gouvernement.

L'enchaînement qui s'en dégage peut permettre d'escompter :

- Tout d'abord, l'encouragement de l'investissement, source principale de création des postes de travail, à travers la mise en place des mécanismes nécessaires, capables de susciter toutes les opportunités possibles d'attrait et d'intéressement des hommes d'affaires nationaux,
- Ensuite, le développement de la formation, plus précisément tous processus de valorisation par un métier en vue d'améliorer le niveau de qualification des ressources humaines et de développer les structures d'emploi,

- Enfin, le renforcement et la rationalisation des dispositifs publics de promotion de l'emploi qui font appel au budget de l'Etat et à la solidarité nationale dans le but d'aider les jeunes ou les catégories démunies à mieux s'insérer dans la société.

L'intervention des Pouvoirs Publics est d'autant plus incontournable qu'elle obéit à l'impérieuse nécessité de répartir les coûts sociaux des réformes ainsi qu'à celle de préserver la cohésion sociale dans un contexte de précarité de l'emploi, devenue, au cours de ces dernières années, un phénomène durable et quasi universel.

L'efficacité de cette intervention, menée sur le long terme, reste néanmoins tributaire d'une part, de l'implication de tous les partenaires sociaux et du mouvement associatif dans le déploiement des dispositifs publics de promotion de l'emploi et, d'autre part, du respect des conditions de rigueur, d'équité et de transparence dans l'octroi et l'acheminement de l'aide aux catégories de personnes bénéficiaires.

C'est cette optique que privilégie le Gouvernement, à travers le secteur de l'emploi et de la solidarité nationale : C'est également, tout le respect du double principe d'efficacité et de justice sociale dans l'utilisation des allocations budgétaires affectées à la politique publique de l'emploi, qui en est consacré.

Alger, le 20 août 2003
Tayeb BELAIZ
Ministre de l'Emploi et
de la Solidarité Nationale

AVANT - PROPOS

La présente étude a été réalisée au titre des activités du programme de « Des Emplois en Afrique », un programme dont l'objectif général est de contribuer à réduire la pauvreté sur le continent africain par la création d'emplois ¹.

Dans le contexte de l'Algérie d'aujourd'hui, cette étude, première phase du programme, vise d'une part à faire le point sur la situation et les tendances du marché du travail dans le pays, d'autre part, à proposer des éléments pour une politique nationale de l'emploi. Tout en plaçant le débat au niveau stratégique, l'approche retenue s'est voulue à la fois très rigoureuse de par l'exploitation, l'analyse et la synthèse des faits, mais aussi très pragmatique dans l'élaboration et la formulation de recommandations qui soient suffisamment fortes, concrètes et réalisables pour pouvoir donner plus de visibilité et susciter de nouvelles initiatives aussi bien auprès des pouvoirs publics, que des acteurs économiques et sociaux, en premier lieu les organisations patronales et syndicales.

La place centrale qu'occupe de plus en plus explicitement la problématique de l'emploi dans les programmes gouvernementaux, la création en juillet 2002 d'un Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale, l'initiation par l'UGTA en 2001 d'un fonds d'investissement syndical pour l'emploi, le lancement par le patronat au début de l'année 2003 d'une campagne de sensibilisation pour la production nationale avec intégration d'une devise en faveur de la défense de l'emploi, créent des conditions très encourageantes dans la perspective d'une convergence tripartite autour de ce problème central.

Plus récemment encore, en juin 2003, les orientations exprimées par Monsieur le Président de la République à l'occasion de la VIII^{ème} rencontre Internationale de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires, ont placé la promotion de l'emploi au centre des priorités fondamentales du pays et prôné la définition d'un Pacte social devant permettre « la matérialisation d'une chaîne de partenariats pour le développement et le raffermissement du tissu social ». Ceci atteste très nettement de la volonté des plus hautes autorités du pays de faire de l'emploi un objectif majeur et structurant de toute la politique économique du pays, et d'articuler dans une relation dialectique intime la relance de la croissance économique et la promotion de l'emploi.

L'ensemble du processus de l'étude depuis son lancement jusqu'à sa finalisation a été mené selon une méthode participative constante et ouverte : des contributions de haut niveau ont été apportées sur des questions de fonds dans le cadre d'instances ad hoc institués à cet effet².

Un Atelier de validation finale a regroupé, le 19 décembre 2001 à Alger, toutes les parties concernées qui ont suivi le processus depuis son commencement (représentants de différents ministères, du patronat et des travailleurs, experts impliqués), ainsi qu'un deuxième cercle de personnes-ressources et de participants institutionnels intéressés.

La publication du rapport de l'étude a pris le temps nécessaire. Il a fallu introduire les nombreux et riches amendements issus des travaux de l'Atelier de validation finale, saisir

¹ Ce programme est issu des résolutions du Sommet Mondial sur le Développement Social tenu à Copenhague en 1995.

² Il s'agit d'un comité de pilotage (à composante tripartite, associant des représentants de divers départements ministériels concernés et des personnes ressources de haut niveau), d'un comité de lecture regroupant d'éminents experts nationaux et internationaux, et d'ateliers techniques regroupant les membres de ces comités élargis à un cercle plus large de participants concernés (un atelier initial autour des termes de référence de l'étude et un atelier de validation finale de ses résultats).

l'occasion d'actualiser certains aspects du rapport pour lesquels des informations plus récentes ou plus précises étaient devenues entre temps disponibles, surtout en terme de données statistiques et en rapport avec les dernières évolutions du contexte politique et institutionnel ayant trait à l'emploi. La version définitive du Rapport intègre ainsi tous les éléments d'actualisation intervenus depuis l'Atelier de validation finale, y compris la nouvelle vision du Programme « Des emplois en Afrique » adoptée lors de la réunion tripartite du BIT tenue à Addis-Abeba en février 2003.

Nous tenons à remercier les membres du Comité de pilotage, du Comité de lecture et les participants aux Ateliers. Leurs observations et suggestions ont constitué une source inestimable d'inspiration pour le travail des auteurs.

Que ces derniers trouvent ici notre reconnaissance. Outre la qualité de leur travail, ils se sont prêtés de bonne grâce et avec un total engagement à un exercice interactif, certes très enrichissant, mais qui n'a pas été pour eux sans contraintes.

Enfin, nous tenons à témoigner notre profonde reconnaissance à M. Carlos Castro-Almeida, Directeur du Bureau de l'OIT à Alger de septembre 2000 à septembre 2002, qui a initié et soutenu cette étude jusqu'à la fin de son mandat. Le processus participatif qu'il a impulsé à cette occasion entre le monde institutionnel et celui de l'expertise, le dialogue qui s'est établi spontanément entre les composantes gouvernementale, patronale et syndicale augurent d'une poursuite de cette dynamique. Le Bureau de l'OIT à Alger ne manquera pas d'apporter tout son soutien à l'émergence d'initiatives convergentes autour du plaidoyer, du dialogue social et de partenariats tripartites focalisés sur la préservation et la promotion de l'emploi.

Alger, le 24 septembre 2003
S. Ben Hadj Hassine
Directeur du Bureau de l'OIT à Alger

Liste des figures et tableaux

1. Figures

N°	Objet	Page
1	Evolution de la consommation par habitant à prix constants	11
2A	Evolution de la structure des exportations selon les régions du monde (1992 et 2001)	13
2B	Evolution de la structure des importations selon les régions du monde (1992 et 2001)	14
3	Evolution du taux d'accroissement naturel de la population (1990 à 2002)	15
4	Taux d'activité féminine selon le niveau d'instruction en 1998	17
5	Taux du chômage selon la classe d'âge (2000 et 2001)	19
6	Evolution du taux de chômage (1982 à 2001)	20
7	Tendance passée des entrées annuelles des migrants en France	46
8	Transferts opérés par les travailleurs migrants (1970 à 1999)	46

2. Tableaux

N°	Objet	Page
1	Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques (1990 à 2001)	10
2	Evolution des dépenses sociales de l'Etat (1992 à 2000)	11
3	Evolution du taux d'activité selon les recensements (1966 à 1998)	16
4.A	Evolution du taux du chômage juvénile et du chômage des hommes adultes (1966 à 1998)	18
4.B	Evolution du taux du chômage juvénile et du chômage des hommes adultes (1990 à 2000)	18
5	Répartition de la population active par sexe (1997)	21
6	Evolution de l'emploi par secteur d'activité (1990 et 2001)	22
7	Répartition des pertes d'emplois selon le type d'entreprise et la branche d'activité	23
8	Evolution des effectifs de l'allocation chômage (1996 à 2001)	24
9	Les types d'emplois selon leur mode de financement	25
10	Les coûts de création de l'emploi dans différents cadres	26
11	Coût de l'emploi par secteur d'activité dans les projets déclarés à l'ex APSI	27
12	La population employée dans l'administration (âge et niveau) en 2001	28
13	Les programmes du dispositif de promotion et de préservation de l'emploi	30
14	Principaux résultats des programmes du dispositif de soutien à l'emploi	31
15	Eléments d'appréciation du dispositif de soutien à l'emploi	31
16	Evolution de la structure de la valeur ajoutée selon les secteurs d'activité (1974 -1999)	32
17	Nombre de créations de sociétés selon l'année de création (1995 - 1999)	35
18	Répartition des PME / PMI selon la taille et l'emploi	35
19	Les PME / PMI selon les secteurs d'activités	35
20	Caractérisation agricole du territoire	36
21	Répartition de la population occupée hors agriculture dans le secteur privé	40
22	Estimation de l'emploi informel	40
23	Le programme de soutien à la relance économique (2001)	41
24	Evolution des IDE (flux) en Afrique du Nord (1985 à 2001)	44
25	Evolution des IDE (stocks) en Afrique du Nord (1985 à 2001)	44
26	Stock des migrants de l'Afrique du Nord dans quelques pays européens	45
27	Typologie des communes algériennes en fonction du marché du travail	47
28	Evolution des taux de cotisation à la sécurité sociale	50
29	Taux de cotisation en % des salaires bruts dans quelques pays	51
30	Naissances vivantes enregistrées à l'Etat Civil (1985 à 2001)	52
31	Répartition de la population des ménages ordinaires selon l'âge, le sexe et la situation individuelle	52
32	Estimation du nombre moyen d'emplois à créer selon 3 scénarios de taux de chômage	53
33	Les mesures constitutives de la politique de l'emploi	59
34	Le cadre d'intervention d'une politique nationale de l'emploi	60
35	Evolution de la dette extérieure et du service de la dette (1991 à 2001)	64
36	Récapitulation des éléments de la politique nationale de l'emploi	74

SYNTHESE DU RAPPORT

Les termes actuels de la problématique de l'emploi en Algérie s'inscrivent dans le cadre global d'une économie engagée depuis une quinzaine d'années dans une phase de transition devant lui assurer le passage du système d'organisation centralisée en place à celui d'une économie de marché. Cette transition est marquée par de nombreuses et profondes transformations sur tous les plans.

Les réformes menées tout au long de cette période, notamment dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel (1994-1997), ont permis principalement de promouvoir le secteur privé, libéraliser le commerce, lever certaines contraintes pesant sur le secteur agricole, engager les entreprises publiques sur la voie de la privatisation, jeter les bases d'un nouveau système financier et adapter la législation du travail.

Ces réformes ont contribué à constituer les bases législatives et réglementaires nécessaires à l'instauration des règles de l'économie de marché et à rétablir les grands équilibres macroéconomiques. Elles sont à parachever par la mise en œuvre effective du processus de privatisation des entreprises publiques et doivent trouver leur confirmation dans une croissance économique durable et de niveau suffisant pour répondre valablement à la crise de l'emploi .

Les réformes économiques ainsi menées sont intervenues en même temps que sur le plan politique le pays s'est trouvé plongé dans une crise particulièrement grave après qu'un mouvement terroriste mû par la volonté d'instaurer un pouvoir intégriste ait conduit le pays dans un cycle de violences sans précédent.

Cette phase qui a vu notamment la suppression progressive par l'Etat de son soutien des prix à la plupart des produits, la compression massive des effectifs des entreprises publiques, le ralentissement de la création d'emplois dans les secteurs de production, d'une part, un climat d'instabilité politique relative et des conditions sécuritaires perturbées, d'autre part, a eu des conséquences sociales négatives dont l'accroissement du chômage et de la pauvreté sont les plus sensibles.

Fortement dépendante des économies du Nord dans ses échanges économiques, l'Algérie procède cependant à une insertion prudente de son économie dans le processus de globalisation. Mais la conclusion des accords d'association avec l'Union Européenne en décembre 2001 et la relance de la négociation d'adhésion à l'OMC ouvrent des perspectives nouvelles au pays dans le cadre du processus d'intégration économique régionale et mondiale.

Dans ce contexte, la demande d'emploi en Algérie a enregistré de profondes mutations tout au long des dernières décennies sous l'effet des modifications que la population a connues dans sa structure, sa partie active et ses comportements d'activité. Ces changements ont ainsi concerné :

- la population en général dont le taux d'accroissement a décliné de 2,5 % en 1990 à 1,5 % en 2000 avec pour conséquence la position du pic des arrivants sur le marché du travail en 2001,

- les différentes catégories sociales, avec respectivement :
 - la venue en nombre croissant des femmes sur le marché du travail,
 - l'important chômage des jeunes en général,
 - le chômage croissant des diplômés,
 - le retour des retraités sur le marché du travail,
 - la réapparition du travail des enfants,
 - la quasi exclusion du marché du travail de diverses catégories vulnérables.

Enfin, le système d'informations statistiques actuel appliqué au marché du travail ne permet plus, en l'absence d'enquêtes ciblées et régulières et faute d'harmonisation des concepts et outils d'analyse, de caractériser de manière objective la réalité du chômage en Algérie.

De son côté, l'offre d'emploi, sous l'effet des réformes et de la récession durable qui ont marqué l'économie du pays, a connu au cours de la dernière décennie de profonds bouleversements, avec :

- des pertes d'emplois, estimées à 400 000 postes, opérées dans le secteur public économique, principalement dans le bâtiment et l'industrie,
- une modification sensible de la structure de l'emploi en faveur des services et de l'administration, l'agriculture demeurant relativement stable.

En effet, les capacités de création d'emplois dans le pays ont évolué selon l'impact que les réformes économiques et l'action sociale du gouvernement ont eu sur chacune des sources d'emplois concernées. Le lent processus des réformes place ces secteurs dans des perspectives spécifiques en matière d'emploi. Ainsi :

- l'Administration qui a vu ses effectifs augmenter sensiblement en dix ans ne peut présenter dans l'avenir une offre d'emploi aussi importante en raison des surplus qui la caractérisent et de la réforme en cours de préparation qui doit la concerner,
- le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes qui a contribué au cours des dix dernières années à atténuer la tension sur le marché du travail doit continuer à intervenir dans ce sens,
- le secteur public économique qui a, en une dizaine d'années, progressivement perdu sa place prépondérante dans la structure de l'emploi et du PIB ne semble pas également en mesure, dans l'avenir, d'apporter une contribution décisive à la résorption du chômage, ses entreprises se trouvant en position de redressement problématique et dans l'attente de leur privatisation,
- le secteur privé qui, dans le cadre des réformes économiques, a connu un essor remarquable en termes de création d'entreprises, de valeur ajoutée et de projets d'investissements, apparaît comme l'élément déterminant dans la constitution de l'offre d'emplois future en Algérie. Dans tous les domaines d'activité (agriculture, industrie, bâtiment et services), les mesures de libéralisation économique, les aides de l'État et le dynamisme qui le caractérise tendent à assurer à ce secteur une place privilégiée dans la création d'emplois durables à court et moyen terme,
- le secteur informel, dont l'émergence remonte au début des années 80 en réponse aux multiples rigidités du système d'organisation économique, a largement contribué à la dédramatisation du chômage tout en oeuvrant à développer l'*informalisation* des activités économiques. Phénomène dont la connaissance statistique, économique et sociale reste à approfondir, l'activité informelle en Algérie semble appelée à se maintenir et à être prise en considération par toute politique de l'emploi.

Enfin, le gouvernement a adopté en 2001 un plan de soutien à la relance économique sur quatre ans axé sur l'appui aux réformes, à la production agricole et halieutique, au développement local et aux infrastructures. Selon les prévisions des autorités, l'impact de ce programme d'envergure sur l'emploi est estimé à 600 000 emplois permanents et 180 000 emplois temporaires.

Face à une demande d'emploi marquée par une transition démographique compensée par des transformations nettes dans les comportements d'activités d'une part, et une offre d'emploi reposant de plus en plus sur le secteur privé (formel et informel) et les services, la recherche de l'équilibre du marché du travail implique :

- une politique de l'emploi qui doit trouver sa traduction dans les domaines particuliers de la politique économique, de la formation professionnelle, de l'organisation du service public de l'emploi et des normes de travail telles qu'édictees sur le plan international sous le concept de travail décent,
- des efforts à même de répondre aux besoins annuels d'emplois à créer aux horizons 2008, 2013 et 2018, selon divers scénarios d'évolution de la population active et du taux de chômage, estimés comme suit :
 - 329 000 à 488 000 emplois par an jusqu'en 2008
 - 359 000 à 423 000 emplois par an jusqu'en 2013
 - 385 000 à 458 000 emplois par an jusqu'en 2018

On mesure l'ampleur des efforts à déployer sur tous les plans, pour uniquement réduire le taux de chômage à 22 % en l'an 2008, soit un accroissement annuel de l'emploi de 329 000 postes, sachant que :

- le maximum de cet accroissement atteint par le pays à été de 170 000 emplois en 1984,
- la moyenne de la création nette d'emploi durant la décennie 1990 a été de 166 000 postes dans le secteur formel,
- le coût total de création de cet emploi, selon le coût moyen des projets de l'ex APSI, serait de 450 Milliards de DA.

A la lumière de l'analyse du marché du travail ainsi effectuée, quatre grandes recommandations sont préconisées :

- **Adopter un démarche globale de conception et de mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi**
- **Approfondir les conditions d'émergence de la politique nationale de l'emploi**
- **Développer un plaidoyer en faveur de la politique nationale de l'emploi**
- **Créer une capacité d'étude, de formation, d'animation et de conseil en appui aux acteurs de la politique nationale de l'emploi**

CHAPITRE I

LE CADRE GLOBAL DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

La présentation du cadre global de l'économie algérienne nous semble indispensable pour cerner les grandes questions relatives à l'émergence d'une politique nationale de l'emploi. Nous porterons notre attention sur trois déterminants essentiels de ce cadre : la transition économique, la situation politique et sociale et enfin l'insertion dans l'économie mondiale.

1. La transition économique

L'Algérie vit depuis une quinzaine d'années une expérience politique, économique et sociale caractéristique d'une phase de transition. Le projet d'édification d'une société socialiste entrepris dès l'indépendance en 1962 sur la base d'une organisation économique à planification centrale et le concours des revenus d'importantes ressources en hydrocarbures a permis la réalisation de grandes transformations dans tous les domaines. Mais sous les effets conjugués de la poussée démographique, des aspirations nouvelles nées des mutations ainsi opérées et de la récession économique issue du choc pétrolier de 1986, le pays va se trouver devant la nécessité de procéder à des réformes impliquant une triple rupture : économique, institutionnelle et politique.

1.1 Les principales réformes économiques

On peut distinguer trois grandes phases dans la mise en œuvre des réformes économiques :

- la phase allant globalement des premières années de la décennie 1980 à 1994, qui a vu la mise en œuvre progressive de nombreuses réformes jetant les bases institutionnelles d'une économie de marché,
- la phase de 1994 à 1997, qui a vu la réalisation d'un plan d'ajustement structurel en relation avec les organisations financières internationales,
- la phase de 1997 à ce jour, de post - ajustement structurel.

Le processus global va concerner l'économie nationale dans toutes ses dimensions institutionnelles et sectorielles :

- **Le secteur privé** bénéficie d'une attention particulière avec les nouveaux codes d'investissement promulgués au cours de cette période. Le premier, en 1982, réhabilite ce secteur longtemps marginalisé tout en soumettant son investissement à une procédure d'agrément obligatoire. Le deuxième, en 1988, limite l'investissement privé à une simple déclaration. Le troisième, en 1993, octroie au secteur privé des avantages appréciables (exonérations fiscales, réduction des tarifs douaniers et bonification des taux de crédits), selon différents régimes, tant pour ses investissements que pour son exploitation et met en place un « guichet unique » pour l'accomplissement de la plupart des procédures de mise en œuvre des projets. Entre temps, la loi sur la monnaie et le crédit de 1990 met ce secteur sur le même pied d'égalité que le secteur public en matière de crédits bancaires. Enfin, en août 2001, une nouvelle loi relative à l'investissement est adoptée, créant un guichet unique dans chacune des 48 wilayas du pays.

- **Le commerce** constitue l'un des domaines où les réformes se sont concrétisées et entraîné une rapide transformation du paysage économique. Axe fondamental de ces réformes, la libération des prix a supprimé le système des prix administrés pour introduire un nouveau mode de fixation classant les produits et services à prix libres, prix plafonnés et prix à marge plafonnée tout en supprimant progressivement le soutien de ces prix à la quasi-totalité des produits concernés (carburant, produits alimentaires notamment).

Parallèlement, la suppression des monopoles d'importation et de distribution ont permis en quelques années la libéralisation du commerce intérieur et extérieur. Enfin, le tarif douanier va connaître une baisse régulière de 60 % en 1996 à 40 % en 2001 pour se trouver présentement, en vertu de la loi du 20 août 2001, avec trois taux : 5% (matières premières, 15% (produits semi finis) et 30 % (produits finis).

- **L'agriculture** connaît de son côté une grande évolution avec d'abord, au début des années 1980, la libération des prix de commercialisation des produits agricoles puis surtout, en 1988, la privatisation de 3 400 fermes (près de 2, 5 millions d'hectares, soit 50 % de la surface agricole utile du pays) et enfin la suppression du système de centralisation de la décision en matière d'investissement, de plans de production et de prix.
- **Les entreprises publiques** voient durant la même période des changements notables aux répercussions sensibles sur toute la vie économique et sociale du pays. Au début des années 1980, une opération de grande envergure procède à la restructuration organique de l'ensemble de ces entreprises en créant à partir de chacune d'elles plusieurs nouvelles entités sur la base d'une spécialisation par activité, fonction et région. En 1988, plusieurs lois fondamentales vont tracer les contours d'un nouveau mode de gestion de ces entreprises fondé sur leur autonomie et caractérisé principalement par la suppression de la tutelle administrative des ministères, la création de Fonds de participation, agents fiduciaires chargés de la gestion des actions de l'Etat dans ces entreprises groupées par secteur d'activité, la régulation des investissements dans le cadre de plans à moyen terme de l'entreprise (PMTE). En 1994, les Fonds de participation vont laisser place à des Holdings agissant au nom de l'Etat en propriétaires des entreprises et qui vont procéder à une nouvelle restructuration de ces entreprises connue sous le terme de « filialisation ». Ainsi, l'organisation de ce secteur va se présenter avec quatre niveaux : le holding, le groupe, l'entreprise, la filiale. En l'an 2001, une nouvelle législation est promulguée qui supprime les holdings et leur substitue une organisation en groupes par la mise en place des Sociétés de Gestion des Participations (SGP).
- **La privatisation des entreprises publiques** est l'un des domaines cruciaux des réformes sur lesquels la mise en œuvre a le moins avancé. La loi sur la privatisation, adoptée en 1995 puis amendée en 2001, qui a adopté le principe et les conditions de cette privatisation constitue cependant un résultat décisif au regard du caractère extrêmement sensible sur les plans politique et social de cette mesure. Dans ce cadre, si seuls quelques cas d' « entreprises publiques économiques » -EPE- (sidérurgie, détergents) ont vu leur capital ouvert aux investisseurs privés étrangers, plusieurs « entreprises publiques locales » -EPL- ont déjà fait l'objet d'une privatisation au profit de leurs travailleurs et de nombreuses autres ont été dissoutes.

- **Le système monétaire et financier**, essentiel à une économie de marché ouverte sur l'extérieur, a constitué l'autre champ privilégié des réformes ainsi poursuivies. La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 commença par modifier profondément la situation par l'autonomie conférée à la Banque centrale dans la conduite de la politique monétaire sous la direction d'un Conseil national de la monnaie et du crédit, la limitation du Trésor public en matière de création monétaire, la création de nouveaux produits financiers, l'adoption de mécanismes d'assainissement de la dette des entreprises et la définition des conditions de création des marchés monétaire et financier. Depuis, de nombreuses réalisations sont venues concrétiser la nouvelle politique avec notamment la restructuration et la recapitalisation des banques commerciales, la création des marchés monétaires et financiers, l'agrément d'une dizaine de banques privées à capitaux nationaux et étrangers, l'adoption de règles prudentielles strictes pour les banques. Parallèlement, le contrôle des changes a subi de grands changements avec la convertibilité de la monnaie nationale pour les transactions courantes et l'ajustement de son taux de change moyen qui a vu sa parité au dollar passer de 12 DA en 1990 à 90 DA en 2003.
- **Le monde du travail** va durant cette période subir d'importants changements résultant de réformes spécifiques dont il sera l'objet mais aussi des conséquences des réformes menées dans les autres secteurs. Ainsi, la législation du travail est modifiée en 1990 pour instaurer le pluralisme syndical et introduire dans les relations de travail une plus grande flexibilité avec principalement la fixation des salaires et des conditions de travail entre les partenaires sociaux de l'entreprise, la contractualisation de l'emploi et le licenciement pour des raisons économiques. Aux côtés de ces mesures, les pouvoirs publics vont en 1994, en prévision des compressions des effectifs rendues inévitables dans les entreprises publiques confrontées de plus en plus aux exigences de rationalisation de leur gestion, adopter un ensemble de mesures de protection sociale basées sur l'établissement d'une assurance chômage au bénéfice des travailleurs concernés par le licenciement pour raison économique et sur l'instauration des mesures autorisant la retraite anticipée et le départ volontaire. Parallèlement, et depuis 1989, le gouvernement, devant la rapide montée du chômage, va initier d'importants programmes de promotion de l'emploi en direction des jeunes sans emplois.

1.2. Les résultats des réformes

Les réformes ainsi présentées dans leurs grandes lignes ont eu des résultats aux plans économique et social qu'il convient de situer dans le souci d'éclairer la situation et les perspectives de l'emploi.

Les grands équilibres macroéconomiques restaurés

La gestion du processus de réformes de l'envergure de celles menées en Algérie tout au long des deux dernières décennies est confrontée à la maîtrise des grands équilibres macroéconomiques. Dans son effort tendant à la réalisation de cet objectif, et en comparaison des pays ayant eu à faire passer leur économie d'un système d'organisation centralisée à celui d'une économie libérale, tels que les pays de l'Europe de l'est, l'Algérie s'est trouvée confrontée à des contraintes spécifiques plus défavorables dont un niveau de développement général plus faible, un endettement extérieur plus lourd et un apport de l'investissement direct étranger beaucoup moindre .

Pour toutes ces raisons, les grands équilibres macroéconomiques ne furent restaurés que lors de ces dernières années, à l'issue du plan d'ajustement structurel (1994 - 1997) comme on peut l'observer dans le tableau n°1 ci-dessous.

A la lecture de ce tableau, on peut constater :

- l'évolution du PIB, multiplié par 8 durant la période mais en grande partie sous l'effet de la dévaluation du DA.
- la période de crise entre 1990 et 1995 avec la baisse de 100 \$EU du PIB / habitant puis une reprise est assez lente, avec une progression de plus ou moins 100 \$EU pour les années suivantes.
- Le taux d'inflation parfaitement maîtrisé (moins d'un point en 2000).
- Le service de la dette réduit à un niveau acceptable.
- Des réserves de change enregistrant un record dans l'histoire du pays

Tableau n° 1: Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques (1990 à 2001)

Indicateurs	1990	1995	1999	2000	2001
PIB (Milliards DA)	554, 4	1 967	3 168	4 023	4 222
PIB / hbt (\$ EU)	2 471	1 499	1 593	1 673	1 773
Inflation (%) (moyenne annuelle)	17, 90	29,78	2, 64	0,34	4,23
Service de la dette / exports (Milliards de \$ EU)	66,9	38,8	20,8	19,5	21,0
Taux de Change (DA / \$ EU)	8, 96	47, 65	66, 57	75,29	77,26
Réserve de change (mois d'imports)	1,5	2, 2	4, 6	11,9	18,0

Source : ONS, Alger

Une croissance économique stable après une longue période d'irrégularité

Mais le critère décisif de la croissance économique, indice de la sortie de crise, de la reprise économique et de la création de l'emploi durable, n'est pas encore assuré tant par son niveau que par sa constance. En effet, le taux de croissance du PIB en Algérie se caractérise depuis de longues années par des fluctuations autour de zéro. Les résultats positifs des récentes années de l'après - plan d'ajustement structurel sont si faibles et irréguliers qu'ils ne peuvent constituer un facteur probant de la véritable relance de l'économie attendue des réformes menées jusqu'ici. Au cours de ces trois dernières années, l'Algérie a cependant retrouvé une certaine stabilité en matière de croissance qui toutefois reste fortement dépendante du prix de l'énergie sur le marché mondial. De plus, par la création d'un fond de stabilisation des recettes avec des placements financiers des excédents, les autorités ont décidé de veiller à ce que le rythme de la croissance soit moins affecté par la volatilité du prix de l'énergie.

Un processus de réformes d'une progression lente

Au bout de deux décennies, les réformes ont indéniablement permis de mettre en place un ensemble substantiel de mesures législatives et réglementaires couvrant les besoins essentiels de fonctionnement d'une économie de marché tout en développant de nouveaux comportements chez les agents économiques et au sein de la société en général largement favorable à l'initiative privée. Cependant, le processus de réformes est loin de son aboutissement tant que la privatisation du secteur public économique n'aura pas sérieusement franchi l'étape des textes et des réorganisations générales pour entrer dans la phase concrète et que les différents secteurs d'activité n'auront pas assimilé les méthodes de gestion et les relations de travail que la nouvelle organisation de l'économie implique. Cette lenteur dans la progression des réformes est à lier aux enjeux sociaux et économiques très complexes caractérisant la question de la privatisation. La concertation entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux se déploie non sur les principes de la privatisation mais surtout sur les questions liées aux formes et aux moyens d'y parvenir. S'ajoutant à cela, le climat des affaires encore frileux n'offre qu'un faible attrait aux IDE. Ainsi de nombreux appels d'offres n'ont pu trouver preneur.

La durée relativement longue de la phase de transition dans laquelle le pays est installé trouve son explication dans les réalités économiques, sociales et politiques parmi lesquelles il convient de citer :

- le poids du secteur public dans l'économie nationale en termes d'investissements, de production et d'emploi qui rend l'action de changement envisagée difficile et pleine de risques,
- la faiblesse du secteur privé national qui ne peut constituer une alternative immédiate et suffisante au secteur public en matière d'investissement,
- la pesanteur des acquis sociaux et des pratiques de gestion de l'ancien système qui opposent un frein naturel à tout changement de cette envergure,
- la conduite des réformes menées par les pouvoirs publics dans le souci de minimiser les risques d'aggravation du chômage, d'extension de la pauvreté et d'incitation à des troubles sociaux inhérents à ce type de transformations radicales.

2. La situation politique et sociale

Le mode d'évolution de la situation politique et sociale a une incidence directe sur la nature et le rythme des réformes économiques. Des premières années 1990 et à ce jour, le pays a connu au plan politique une forte instabilité gouvernementale accompagnée par des phases de violence exceptionnelle. La situation sociale, quant à elle, voit sa recomposition entraîner des inégalités de plus en plus aiguës, sur un fond de contestation sociale radicale (grèves, émeutes à répétition...) malgré les efforts constants déployés par l'Etat en matière de dépenses sociales.

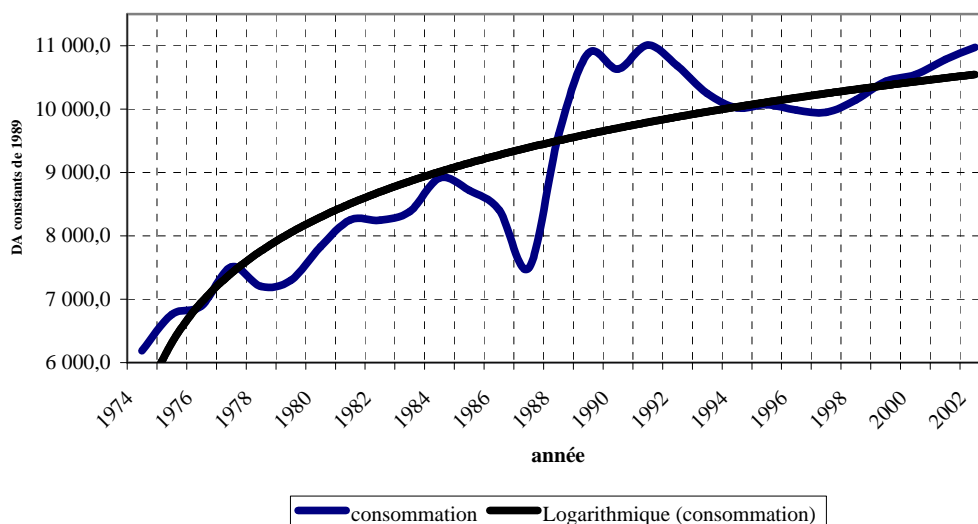
2.2 Une situation politique relativement instable

Le processus de réformes économiques est intervenu en Algérie en même temps que le changement aussi fondamental apporté par l'instauration du pluralisme dans la vie politique du pays. Dans ce contexte, un mouvement terroriste mû par la volonté d'instaurer un pouvoir intégriste va conduire le pays dans une spirale de violences sans précédent dont il sort à peine aujourd'hui avec des conséquences dramatiques en pertes humaines, destructions matérielles et dégradation de l'image du pays. Une instabilité politique institutionnelle s'est ainsi installée durant la décennie 1990 avec la succession de cinq chefs d'Etat et sept gouvernements. Autant de faits qui ont conduit à une situation qui continue à peser sur les capacités de l'Algérie à mener à terme l'ensemble de ses réformes et à associer pleinement les partenaires étrangers à ses efforts.

2.1. Une situation sociale en pleine recomposition

En conséquence des conditions de réalisation des différentes réformes ainsi conduites, la situation sociale s'est progressivement dégradée. Au cours de la dernière décennie, la consommation des ménages par habitant a commencé par baisser sensiblement jusqu'en 1997 avant d'amorcer un redressement tendant à la ramener à son pic de 1991, tout en s'inscrivant dans sa tendance générale à la hausse qu'elle connaît depuis deux décennies (cf. Figure n°1 présentée ci-après). Mais le chômage n'a cessé d'augmenter depuis 1985, passant d'un taux de 10 % de la population active à 27 % en 2001 et le phénomène de pauvreté devient une réalité observable, la frange de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté étant passée, selon un rapport de la Banque Mondiale (1999), de 12,2 % en 1988 à 22,6 % en 1995. Ce taux a connu encore une légère hausse - pour se situer autour de 24% en 2000. Ces deux évolutions montrent cependant un ralentissement du rythme de paupérisation (0,4 % entre 1995 et 2000 pour 2% entre 1988 et 1995).

Figure N° 1 : Evolution de la consommation par tête à prix constants



Source : Données de l'ONS , Alger

Dans cet environnement difficile, l'action de l'Etat a permis de maintenir une progression des dépenses sociales et l'Indicateur de Développement Humain (IDH) du pays, selon les données du PNUD (2001), s'améliore en passant de 0,641 en 1990 à 0,693 en 1999, soit une croissance de 8,1% pour cette période. Ces différentes évolutions laissent admettre que le progrès social global n'a pas été positif pour l'ensemble des couches de la population. Selon l'enquête sur les dépenses des ménages réalisée en 2000 par l'ONS, on relève que l'indice de GINI est passé de 0,4 en 1988 à 0,37 en 2000, soit une légère baisse de l'inégalité ainsi mesurée.

L'examen des dépenses sociales de l'Etat au cours de la dernière décennie (tableau n° 2 présenté ci-après) montre que ce sont surtout les actions sociales au sens strict qui ont enregistré la plus forte baisse relative. Les dépenses de santé ont été maintenues au même niveau, tandis que la hausse la plus importante est enregistrée dans les dépenses du système d'Education - Formation qui a vu son ouverture au capital privé adoptée au milieu des années 80 pour le secteur de la formation professionnelle et étendue en 2001 au secteur universitaire. Les dépenses liées à l'emploi ont connu aussi une hausse appréciable dans cette conjoncture de chômage croissant. En termes relatifs, notamment par rapport au PIB, une baisse importante peut être relevée - passant de près de 8% en 1992 à moins de 5% en l'an 2000.

Tableau n° 2 : Evolution des dépenses sociales de l'Etat (1992 à 2000)

Rubriques	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Actions éducatives	4 217	4 822	5 820	6 626	7 194	8 114	8 816	10 823	13 728
Actions sociales	61 219	47 805	62 217	64 876	70 821	81 028	91 218	87 896	91 248
Santé	15 106	15 246	18 418	21 278	25 537	27 983	28 781	31 445	33 236
Emploi	1 500	2 000	2 200	2 550	2 500	3 000	3 800	6 250	7 900
Habitat	500	700	1 500	5 450	14 500	16 000	20 000	16 000	18 500
Agriculture	730	12 330	6 730	4 240	9 200	6 200	6 700	17 200	13 200
Sous total	83 272	82 903	96 885	105 020	129 752	142 325	159 315	169 614	177 812
% BF	30,16	28,45	26,85	22,17	21,97	21,4	20,18	20,16	21,42
% PIB	7,97	7,02	8,57	5,32	5,25	5,15	5,73	5,32	4,88

BF = Budget de fonctionnement de l'Etat

Source : Ministère des Finances, Alger, 2000.

Dans un récent rapport de la Banque Mondiale (2001), il a été relevé que la gestion des dépenses publiques, visant l'efficacité et l'équité, nécessite des arrangements profonds sur le plan du ciblage des populations vulnérables. L'aggravation de la pauvreté, qui s'étend désormais aux couches moyennes, a interpellé les autorités qui ont adopté un programme national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale suite à une Conférence internationale, organisée sur ce thème à Alger en 2000.

3. L'insertion dans le processus de la globalisation

Cependant, les réformes économiques, confrontées aux crises politique et sociale internes, sont également, du fait de l'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur, en prise avec le processus de la globalisation de l'économie mondiale.

Dans ses échanges économiques, l'Algérie est fortement dépendante des économies du Nord qui constituent les principaux débouchés pour ses exportations en hydrocarbures et les sources essentielles de ses importations, comme l'illustrent les figures 2A et 2B présentées ci-après sur l'évolution des exportations et des importations. On peut relever la forte dépendance de l'Algérie avec plus 70% des exportations et plus de 60% des importations avec l'Union Européenne.

Or, les investissements directs étrangers hors hydrocarbures sont insignifiants en comparaison des montants dont bénéficient les pays voisins (cf. Tableau N° 24). Par ailleurs, l'Algérie se trouve encore peu engagée dans le processus d'intégration économique développé aux niveaux régional et international. Ainsi, la construction économique du Maghreb, depuis l'institution de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en 1985 n'est pas entrée dans une phase concrète, le co-développement autour de la Méditerranée initié par la Convention de Barcelone (1988) est lent à se mettre en œuvre. L'Accord d'Association de l'Algérie avec l'Europe a été signé en avril 2002 bien après que la Tunisie (1995) et le Maroc (1996) aient déjà franchi ce cap. Enfin, l'Algérie demeure un des rares pays à ne pas encore adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Figure n°2 A: Evolution de la structure des exportations (en %) de l'Algérie selon les régions du monde (1992 et 2001)

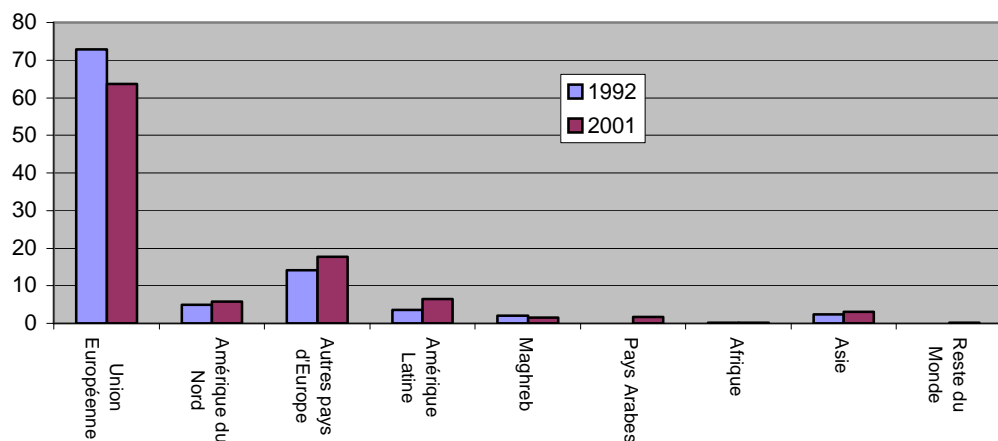
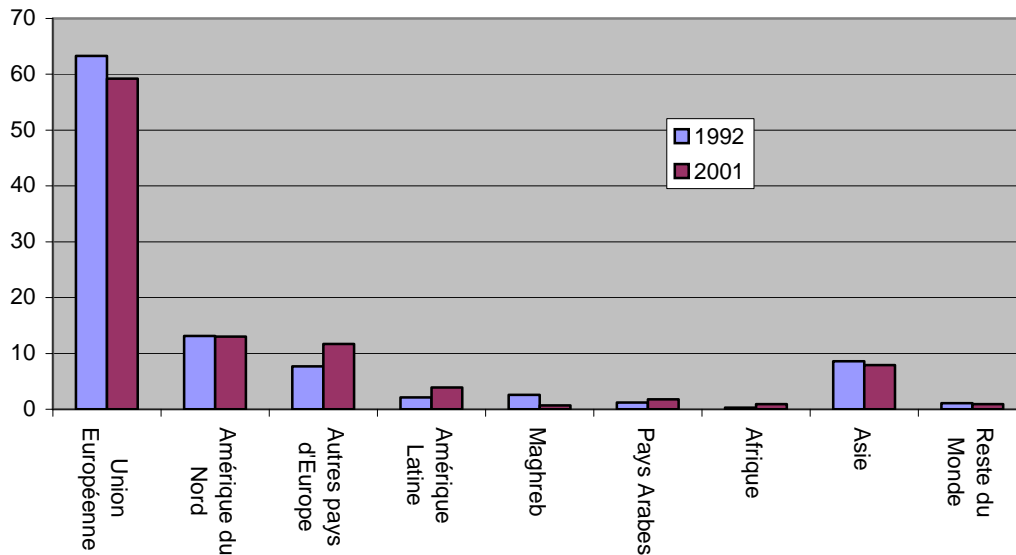


Figure n°2 B : Evolution de la structure des importations (en %) de l'Algérie selon les régions du monde (1992 et 2001)



Source : ONS, Alger

Relativement isolée du reste du Monde pour conduire sa transition économique, l'Algérie procède, avec prudence, à une insertion graduelle dans le processus de globalisation que connaît l'économie mondiale et dont les effets sur le marché du travail, notamment des économies dominées, soulèvent des débats contradictoires. Pour certains, le spectre omniprésent du *chômage global* laisse planer le danger d'une paupérisation massive et d'une précarisation de l'emploi à court terme. Pour d'autres, ce processus, supposé irréversible, devrait permettre de briser la *marginalisation* de l'économie algérienne et de réaliser la mise à niveau des entreprises nationales (publiques et privées) pouvant conduire à l'impulsion de l'investissement et de la croissance économique, avec des effets positifs, à moyen et long termes, sur le marché du travail.

Au plan de la circulation des travailleurs et de l'impact sur l'emploi, le processus de globalisation devrait compenser les restrictions préventives des pays du Nord, par la création d'emplois dans les pays du Sud grâce à la délocalisation des activités au bénéfice de ces derniers. Pour l'Algérie, les barrières à l'immigration posées bien avant les restrictions de Schengen et la faiblesse des investissements directs étrangers ont surtout permis d'enregistrer les effets négatifs de cette globalisation. Bien plus, le pays a subi une importante *fuite des compétences* due aux politiques d'immigration sélectives mises en œuvre par les pays industrialisés. La position des autorités algériennes s'inscrit dans la logique du programme du NEPAD pour convertir le processus de *brain drain* en un flux de *brain gain* par l'étude de mesures à même de favoriser la mobilisation des compétences algériennes à l'étranger au profit de l'économie algérienne.

Les termes de la phase de transition de l'économie de l'Algérie et de son insertion dans le processus de globalisation ainsi posés montrent que le pays se trouve sérieusement engagé dans la voie du redressement économique. Pays le plus industrialisé (Banque Mondiale, 2001) dans la région Afrique du Nord et Moyen Orient (ANMO), les chances de réussite de sa transition sont liées à sa capacité de réduire sensiblement le chômage, l'un des puissants facteurs de la paupérisation ambiante. C'est dans ce contexte global que le *renouvellement de la problématique du marché du travail et de l'emploi se pose*, dans la mesure où ce marché a été et reste au cœur du grand bouleversement connu par le pays à la suite de la perte de ses capacités d'expansion de l'emploi par l'investissement et dont le processus ne semble pas achevé.

CHAPITRE 2

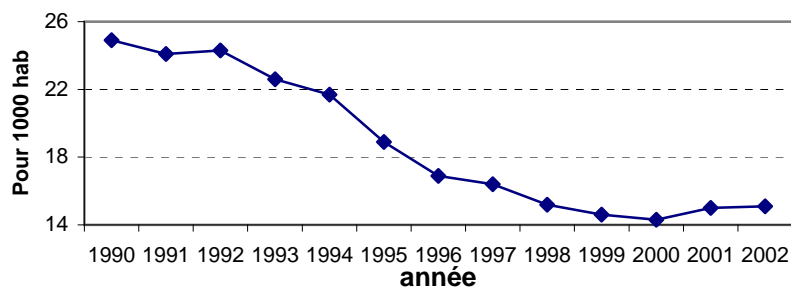
LA DEMANDE D'EMPLOI

La demande d'emploi est fonction de la structure, des comportements d'activité et de la mobilité de la population. Dans tous ces aspects, la population de l'Algérie a enregistré, ces dernières décennies, des modifications sensibles dont l'impact est à la base des caractéristiques actuelles du chômage dans le pays.

1. Le boni démographique – un facteur positif pour l'emploi ?

On admet généralement que la forte natalité des années 1970 à 1985 a constitué l'une des principales contraintes à la poursuite du développement économique et l'un des facteurs déterminants de l'accroissement de la demande d'emploi. La politique d'espacement des naissances initiée à partir de 1983, l'élévation du niveau général d'éducation et la crise chronique du logement ont permis une réduction sensible du taux d'accroissement de la population et engagé le pays dans un processus de transition démographique, comme on peut l'observer sur la figure suivante.

Figure n° 3 : Evolution du taux d'accroissement naturel de la population (1990 à 2002)



Source : ONS, 2003

Cette tendance à la baisse de la croissance démographique devrait produire à terme une moindre tension sur le marché du travail et le pic des arrivées massives des primo-demandeurs sur le marché du travail a été enregistrée en l'an 2001. Un tel boni démographique devrait constituer pour les prochaines années un facteur favorable à l'équilibre du marché du travail en termes quantitatifs. Par ailleurs, la qualité de la main-d'œuvre, du point de vue de sa formation, peut être un atout dans la modification de la structure des niveaux d'instruction de la population active occupée. Toutefois, cette hypothèse est à relativiser dans la mesure où les arrivées sur le marché du travail n'ont pas forcément les profils de formation et de qualification en adéquation avec les besoins du système productif.

2. La modification des comportements d'activité

Durant la décennie écoulée, des modifications dans les comportements d'activité ont pu être observées. C'est ainsi que le taux d'activité a enregistré une progression plus ou moins constante durant toute la période d'observation - soit 4 % pour chaque période intercensitaire, comme on peut le relever selon les données suivantes.

Tableau N° 3 : Evolution du taux d'activité selon les recensements (1966 à 1998)
en milliers

Indicateurs	Sexe	1966	1977	1987	1998
Actifs	Ensemble	2 565	3 008	5 280	8 057
	Masculin	2 455	2 847	4 849	6 669
	Féminin	110	161	431	1 388
Population totale	Ensemble	11 821	15 646	22 601	29 272
	Masculin	5 817	7 773	11 425	14 801
	Féminin	6 004	7 873	11 176	14 471
Taux d'activité	Ensemble	21,70	19,23	23,36	27,52
	Masculin	42,20	36,63	42,44	45,06
	Féminin	1,83	2,04	3,86	9,59

Source : Données tirées des RGPH 1966, 1977, 1987 & 1998, ONS, Alger

Ces données interpellent à plus d'un titre. *Le recensement n'est pas proprement une enquête emploi mais il est à la base de toute enquête en Algérie car il a le mérite d'être une saisie exhaustive de la situation de la population algérienne.* La demande sociale de l'emploi repose sur la déclaration de la population entière, âgée de 16 ans et plus. La demande satisfaite est cernée à partir des personnes qui déclarent occuper un emploi durant la semaine de référence. La demande non satisfaite est celle des personnes âgées de 16 ans et plus, déclarant être sans travail et à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage enregistré correspond ainsi à la « représentation sociale du travail ». Cette distinction majeure est un indicateur d'une inquiétude profonde de la population qui ne se reconnaît pas dans l'activité qu'elle mène et qu'elle assimile à une situation de non-travail.

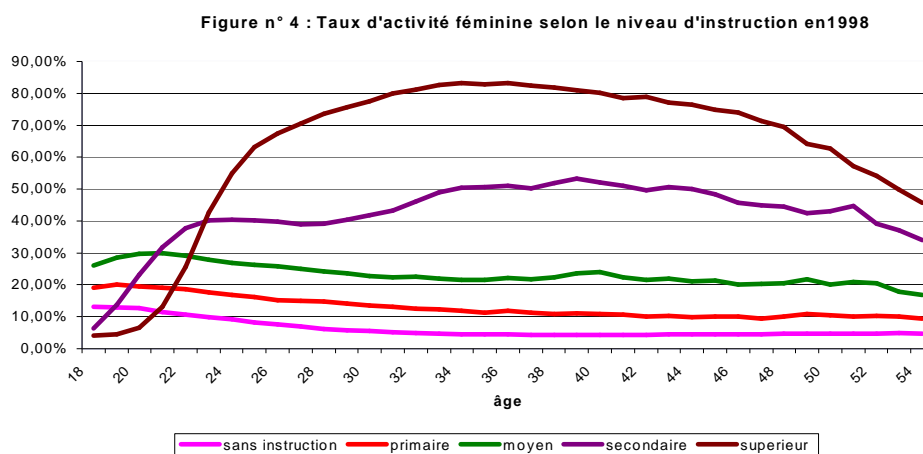
2.1 L'emploi féminin

La hausse la plus importante du taux d'activité revient à la main d'œuvre féminine dont le comportement d'activité a été sensiblement modifié. Le taux d'activité féminine (au sens du RGPH) est ainsi passé de 1,8 en 1966 à 9,6% en 1998, soit un coefficient multiplicateur voisin de cinq durant la période et un gain de presque 6 points pour la dernière décennie.

Les femmes, en effet, se présentent de plus en plus sur le marché du travail, brisant les pesanteurs sociologiques ayant caractérisé leur comportement d'activité dans le passé. Cette arrivée massive de femmes sur le marché du travail durant la dernière décennie peut s'expliquer principalement par la progression de la pauvreté, la dynamique du secteur informel drainant davantage de femmes sur le marché du travail et permettant au travail à domicile d'augmenter sensiblement, l'élévation du niveau d'éducation qui a œuvré au recul de l'âge du mariage et pesé dans la modification de la valeur attachée au travail chez les

jeunes filles dont l'insertion dans le monde du travail semble moins difficile que pour les femmes mariées.

Même si l'emploi féminin reste mal cerné en Algérie, des travaux universitaires ont pu montrer l'existence d'une corrélation directe entre le niveau d'instruction des femmes et leur maintien en activité³. La figure n° 4 présentée ci - après illustre les comportements d'activité des femmes en fonction du niveau d'instruction. On voit ainsi que si le taux moyen national de l'activité féminine est faible, il est surtout fonction du volume important des effectifs ayant un niveau d'instruction inférieur au secondaire.



Source : ONS - RGPH 1998

L'unique sondage national sur l'emploi féminin, intégré dans l'enquête MOD (main d'œuvre et démographie) de 1985, a donné des résultats intéressants mais largement dépassés pour décrypter le comportement professionnel actuel des femmes. *Une enquête nationale menée tous les cinq ans au moins permettrait de suivre la révolution silencieuse que cette catégorie sociale opère sur le marché du travail.*

2.2 L'emploi des jeunes

Le chômage des jeunes a toujours été supérieur au chômage des adultes même durant les périodes d'aisance financière et de faible arrivée sur le marché du travail - comme ce fut le cas pour la décennie 1970. Le Programme Emploi des Jeunes (PEJ), adopté en 1987, devait contribuer à réduire cet écart.

La décomposition de la population juvénile en sous-classes d'âge pose le problème de l'employabilité des jeunes âgés de 16 à 19 ans. Ce constat justifie la probabilité que, durant cette période, les jeunes ont plus besoin de formation que d'emploi. Un dispositif particulier doit être mis en place pour les jeunes mineurs en âge de travailler car cette catégorie est réputée très vulnérable et semble être exclue des politiques actives du marché du travail, constat établi aussi par le rapport du CNES sur l'emploi des jeunes.

Au regard des données des RGPH, les jeunes semblent être victimes d'une sorte de discrimination à l'embauche. Le taux de chômage juvénile apparaît dans les estimations avec un écart de plus en plus défavorable par rapport à celui des adultes. Si la moyenne mondiale montre un écart du simple au double, en Algérie, les données révèlent un écart grandissant de 1966 à 1987 pour les jeunes garçons de 15 à 24 ans qui sont confrontés à

³ N HAMMOUDA. Comportement s d'act ivit és et condit ions de vie des ménages algériens. Thèse de doctorat. Université de Paris x, 1998

une insertion beaucoup plus problématique que les jeunes filles, eu égard aux conditions d'embauches liées à l'accomplissement du «service national».

Tableau n° 4.A: Evolution du taux de chômage juvénile et du chômage des hommes adultes (1966-1998)

Année	1966		1977		1987	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
15 à 24 ans	344	47,3	340	43	637	44,7
25 à 64 ans	472	29,8	289	14,9	439	13,3
Ensemble	816	35,3	629	23	1 076	23

Source : RGPH 1966, 1977, 1987 – ONS.

Ce phénomène est inquiétant à maints égards, car l'aggravation de ce taux indique, si besoin est, que le niveau des dépenses consenties par l'Etat pour l'Emploi des Jeunes, depuis 1989, n'a pas réussi à contenir la progression du chômage juvénile en Algérie même si les dispositifs mis en œuvre ont certainement contribué à réduire la tension sociale sur le marché du travail, notamment dans les villes.

L'évolution du chômage juvénile durant les années 1990 indique la permanence des problèmes d'insertion des jeunes garçons : les 15-19 ans enregistrent des taux de chômage très élevés.

Tableau n° 4.B : Evolution du taux de chômage juvénile et du chômage des hommes adultes (1990-2001)

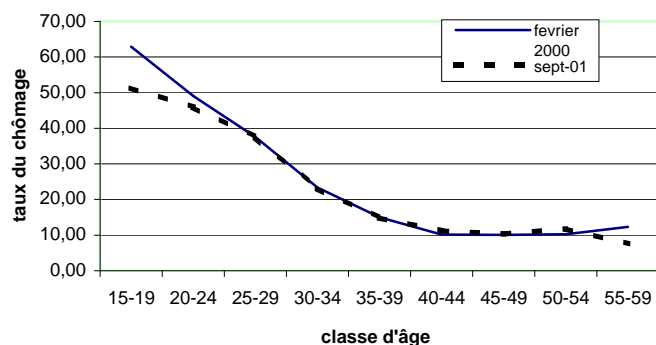
Année	1990	1992	1995	2001 (H+F)
15 à 19 ans	64,8	66,6	61,1	51,4
20 à 24 ans	48,2	44,3	52,5	45,9
25 à 29 ans	18,1	25,2	35,3	37,6
15 à 59 ans	20,4	24,4	26,0	27,3

Source : enquêtes emploi décembre 1990, décembre 1992, septembre 2001 & LSMS juillet 1995 – ONS.

En fin de la période observée (Cf. tableau 4.1), l'écart du taux de chômage juvénile avec le taux moyen national est réduit sensiblement. Toutefois, il faut relativiser ce taux en fonction des modalités de calcul: d'après les dernières données (MOD, 2001), on relève qu'il existe, parmi les personnes se déclarant spontanément en chômage, 14% qui s'adonnent à des activités marginales, 24% qui n'ont jamais fait de démarches et 14% qui ne sont pas à la recherche d'emploi, bien que 90% d'entre eux affirment être disponibles pour travailler.

Néanmoins, le taux de chômage au niveau national, après une longue période de progression, a amorcé un déclin à partir de 2001. Cette baisse était prévisible ne serait-ce que du fait de l'évolution démographique. En effet, le pic de la natalité a été observé en 1984, ce qui explique l'arrivée de la masse la plus importante de primo-demandeurs sur le marché du travail en l'an 2000 (16 ans après). Le graphique suivant, avec la superposition des deux courbes (2000 et 2001) du taux de chômage selon les classes d'âge montre l'incidence de la baisse des primo-demandeurs sur le taux de chômage.

Figure N° 5 Taux du chômage selon la classe d'âge en 2000 et 2001



Source : ONS, février 2000 & septembre 2001, Alger

D'une manière générale, les effets du chômage sur la jeunesse algérienne sont encore méconnus dans toutes leurs dimensions économiques et sociales. Les résultats d'une récente enquête (EASF, 2002), non encore publiés, apporteront certainement quelques nouveaux éléments à la compréhension du chômage juvénile. Les études disponibles permettent pour l'instant de noter au moins deux effets du chômage sur la jeunesse algérienne, à savoir le report dans l'âge du mariage (avec toutes les conséquences sur l'épanouissement psychophysiologique) et une dépendance familiale de plus en plus difficile (logement, argent de poche..) et pour les jeunes et pour les parents.

2.3 Le chômage des diplômés

Le taux de chômage des diplômés du supérieur, selon les enquêtes MOD, est passé de 11,9 % en 1992 à 19,07% en 1997. Parmi les diplômés universitaires au chômage en 1998 (RGPH), on relève 48% de licenciés, 35% d'ingénieurs et 17% de post-gradués. Le chômage des diplômés semble être un paradoxe dans une économie qui fonctionne encore avec une proportion importante de main - d'œuvre occupée sans aucun niveau. Il est certes moins important par rapport à la population globale au chômage en Algérie mais il a induit deux phénomènes sociaux particulièrement préjudiciables : la dévalorisation sociale des diplômés, la réussite sociale n'apparaissant plus nécessairement liée à la réussite scolaire et l'impulsion d'un fort courant d'émigration des jeunes diplômés vers l'étranger.

2.4 Le travail des enfants

Selon les données du RGPH de 1998, il n'y a que 22 000 enfants, âgés de moins de 15 ans, qui travaillent en Algérie, plus de 60 % d'entre - eux se trouvant dans le monde rural. Pourtant, le travail des enfants a manifestement repris dans les grandes villes d'Algérie. Ce phénomène est encore mal cerné (car difficilement mesurable) mais il est lisible sur le plan de l'observation sociologique immédiate. La résurgence de ce type de travail serait liée, certes, à l'avancée de la pauvreté dans le pays, mais aussi aux fortes déperditions du système d'éducation - formation et à l'illettrisme, sinon l'analphabétisme. Des mesures ont été prises par les autorités pour la protection des mineurs au travail : les enfants âgés de 16 à 18 ans peuvent exercer une activité mais sous certaines conditions, la majorité civile étant fixée à 18 ans révolus, et il est strictement interdit aux enfants de moins de 15 ans d'exercer une activité économique. De plus, l'Algérie vient de ratifier la **Convention n° 182 de l'OIT pour l'élimination des pires formes du travail des enfants** (1999). Les raisons du travail des enfants, ses conditions ainsi que ses effets sur la santé physique et morale des intéressés sont là autant de questions auxquelles une étude approfondie devrait permettre

de répondre tout en aidant à comprendre la représentation sociale du travail des enfants en Algérie.

2.5 Le retour des retraités sur le marché du travail

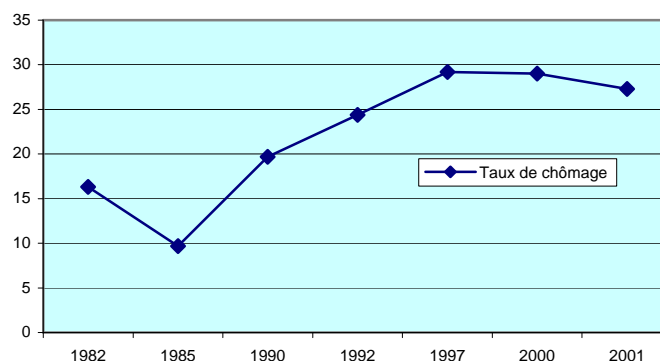
Le retour des retraités sur le marché du travail est assimilé, dans sa manifestation psychologique, comme le refus d'une «mort sociale». Ce phénomène, non mesuré, mais socialement lisible dans le monde du travail, serait lié non seulement au régime de la «retraite anticipée», mais aussi à la faiblesse de l'allocation de retraite en rapport avec l'érosion du pouvoir d'achat. De la sorte, on assiste à un profond changement dans la perception de la valeur sociale de la retraite. Le retour au travail des retraités s'explique aussi par la dévitalisation créée au sein des entreprises à la suite des compressions d'effectifs. Pour leur savoir-faire (technique et professionnel) et leur connaissance de l'environnement socioprofessionnel, les retraités sont sollicités par les entreprises et établissements.

En conclusion générale sur la modification des comportements d'activité, on peut dire que tous ces changements observés (l'émergence de l'emploi féminin, l'ampleur du chômage des jeunes, l'extension du chômage des diplômés, la réapparition de l'emploi des enfants et le retour des retraités sur le marché du travail) peuvent n'être en fait que la manifestation visible de grandes mutations sociales s'opérant en profondeur. L'insuffisance des données chiffrées et fines sur ces phénomènes ne permettent pas de saisir complètement et objectivement toutes les modifications réelles en cours au sein des différents groupes sociaux dans leurs rapports à l'emploi et à l'activité économique en général. *Pour ces catégories sociales (les femmes, les jeunes, les diplômés, les enfants et les retraités), des enquêtes spécifiques et périodiques sont indispensables* pour cerner avec rigueur les faits et les tendances en matière de comportements d'activité ainsi que les impacts sur le marché du travail, autant d'apports précieux à la définition de toute politique de l'emploi. La connaissance de ces comportements d'activité est certes importante, mais elle mérite d'être complétée par celle des catégories sociales plus vulnérables et pratiquement «exclues» du marché du travail comme les personnes handicapées, les ex-détenus et les sans abris.

3. Caractérisation du chômage : un exercice à risques !

Ces modifications dans les comportements d'activité des agents sociaux, au sens large du terme, traduisent un état de chômage de crise. Autrement dit, la reprise du chômage depuis 1985, après une longue période de baisse régulière, comportait déjà les signes précurseurs d'un période de forte tension sur le marché du travail. Une légère baisse est enregistrée ces deux dernières années, passant de 29% en 2000 à 27,3% en 2001.

Figure n° 6 : Evolution du taux de chômage de 1982 à 2001



Source: Données des Enquêtes emploi (ONS).

On peut aisément visualiser sur ce graphique trois phases distinctes. La première, avant 1985, est marquée par une baisse assez importante du taux de chômage. La deuxième, de 1985 à 1997, traduit une reprise à la hausse du chômage qui atteint presque le niveau des années 1960. Et enfin, la dernière phase indique une légère baisse, toujours selon les estimations des Enquêtes Emploi (ONS).

Les dernières estimations (notamment à partir des années 1990) comportent une certaine particularité car le fonctionnement du marché du travail a changé : le taux de chômage, en Algérie, est constitué d'une fraction de sous-emplois et d'emplois informels non déterminée. Ces indicateurs sont pourtant mesurables mais ils ne sont pas révélés par les estimations officielles.

Toute tentative pour mesurer le chômage, le décomposer en différents types et estimer sa durée ou encore sa dispersion au niveau territorial comporte des risques. Des essais ont été effectués dans ce sens en se rapprochant de la définition internationale. Leurs résultats sont controversés en raison des instruments d'analyse et de mesure demeurés inchangés face aux réalités nouvelles du marché du travail. *Or la démarche scientifique autorise le redressement et peut donner naissance à une nouvelle génération d'indicateurs de l'emploi et du marché du travail.* Le tableau suivant donne les résultats d'un exercice d'estimation du taux de chômage selon la définition du BIT.

Tableau N° 5 : Répartition de la population active par sexe en 1997

en milliers

Indicateurs	Masculin	Féminin	Total
Population occupée	4 784	654	5 438
Population sous-occupée	467	413	880
Population occupée totale	5 251	1 067	6 318
Population en chômage (au sens du BIT)	1 125	193	1 318
Population active (au sens du BIT)	6 376	1 260	7 636
Taux de chômage (au sens du BIT)	17, 6 %	15, 3 %	17, 3 %
Chômeurs découragés	315	33	348
Activité économique non marchande	113	1 244	1 357
Population active au sens large	6 804	2 537	9 341

Source : Exploitation des données de l'enquête Emploi, ONS, Alger, 1997

Ainsi, en application de la définition du BIT, le taux du chômage est, en 1997, de l'ordre de 17,3%, un taux nettement inférieur à l'estimation officielle établie à 29,2%, soit un écart de près de 12 points. Ce nouveau taux permet de situer le phénomène du chômage à un niveau similaire dans les trois pays de l'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie et Maroc).

Une fois la question de mesure tranchée, il reste à percevoir les actions à engager en fonction de la nature du chômage. Sommes-nous devant un chômage structurel ou frictionnel ? Cette question demeure s'impose car tous les dispositifs développés en Algérie, ces dix dernières années sont focalisés sur le traitement, souvent social, d'un chômage d'insertion. La situation s'est compliquée d'avantage avec le nouveau type de chômage induit par les licenciements économiques. Il y a là un véritable chômage de crise contre lequel les actions doivent porter non seulement sur le marché de l'emploi et le marché des biens et services mais aussi sur le marché particulier de la formation, actuellement objet de réforme. Pour le court terme, devant la proportion élevée des chômeurs «sans aucun niveau», et la proportion aussi importante de la main - d'œuvre occupé «sans aucun niveau», une stratégie fondée sur l'employabilité des ressources humaines, au sens large du terme, apparaît inévitable.

CHAPITRE III

L'OFFRE D'EMPLOI

A TRAVERS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES SECTORIELS

Les différentes réformes économiques de caractère global ou sectoriel mises en œuvre depuis une quinzaine d'années ont toutes visé, au-delà de l'instauration des règles de l'économie de marché et du rétablissement des grands équilibres économiques, la réunion des conditions d'une croissance économique durable et de niveau élevé. Quels sont, secteur par secteur, les impacts de ces politiques sur la création de l'emploi ? Quels sont les éléments susceptibles de constituer des indices de l'évolution future ? Telles sont les deux grandes questions auxquelles sera consacré ce chapitre qui vient en contrepartie de l'analyse de la demande d'emploi présentée au chapitre précédent. Il s'agit de préparer les éléments des chapitres suivants relatifs à l'équilibre du marché du travail et aux conditions d'émergence d'une politique nationale de l'emploi en Algérie. Pour ce faire, l'on propose de traiter des conditions de création de l'emploi en se basant sur une typologie (voir tableau n° 9 ci-après) des sources de création de l'emploi élaborée en prenant pour critère de différenciation le mode de financement de l'emploi pour chacune de ces sources. Enfin, ce chapitre est introduit par une présentation de l'évolution générale de l'emploi au cours de la dernière décennie ainsi que par des données sur les importantes pertes d'emplois enregistrées au cours de cette période.

1. L'évolution de l'emploi durant la décennie 1990

La décennie 1990, avec les réformes économiques et le programme d'ajustement structurel, a été marquée par de profondes mutations dans l'emploi tant du secteur public que du secteur privé. Le premier accuse de fortes pertes sous l'effet des opérations de restructuration, de privatisation et de fermeture ayant concerné les entreprises publiques de tous les secteurs d'activité. Le second s'impose progressivement par une importante création d'emplois résultant de son développement rapide.

L'évolution globale

Globalement, l'emploi par secteur d'activité a évolué comme l'indique le tableau suivant :

Tableau n° 6 : Evolution de l'emploi par secteur d'activité (1990 à 2001)

En milliers

Secteur d'activité	1990		2001		Variation		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	% du secteur	% du total
Agriculture	907	20,1	1 413	21,7	+ 506	+ 55,8	+ 1,6
Industrie	701	15,5	890	13,7	+ 189	+ 27,0	- 1,8
BTP	651	14,4	722	11,1	+ 71	+ 10,9	- 3,3
Commerce	445	9,9	900	13,8	+ 455	+ 102,3	+ 3,9
Services marchands	493	10,9	760	11,7	+ 267	+ 54,2	+ 1,8
Services Non marchands							
Fonction publique	1 000	22,1	1 458	21,6	+ 458	+ 45,8	- 0,5
Autres*	318	7,0	370	6,4	+ 52	+ 16,4	- 0,6
Total	4 515	100	6 513	100	+ 1 998	+ 44,3	

* Autres : Service national, sécurité, emploi des jeunes

Source : ONS, Alger

On peut ainsi constater :

- le bon maintien de l'emploi agricole,
- la faible augmentation de l'emploi industriel, réalisée principalement par le secteur privé,
- la faible augmentation nette de l'emploi dans le Bâtiment due à la dissolution de nombreuses entreprises publiques,
- l'essor des activités commerciales et des services marchands (transports, banques, assurances et services divers),
- la croissance sensible de l'emploi dans la Fonction publique,
- le renforcement des effectifs du service national et de la sécurité et l'apport du dispositif de l'emploi des jeunes.

Les pertes d'emplois

Les premières opérations de redressement des entreprises publiques ont conduit à la fermeture de plusieurs de ces entités. Selon un bilan de l'Inspection Générale du Travail - IGT- (1998), 815 entreprises ont été dissoutes, dont 134 EPE et 679 EPL. Globalement, c'est le secteur industriel qui a enregistré le plus grand nombre de fermetures (54% des dissolutions). Selon la même source, les pertes globales d'emplois durant la période du PAS (1994 - 1997) s'élèvent à 405 000 postes de travail, dont :

- 212 960 travailleurs licenciés
- 50 700 bénéficiaires d'une indemnité dans le cadre du dispositif « départ volontaire »
- 100 840 mis en chômage technique,
- 40 531 admis en retraite anticipée.

Les données sur les travailleurs licenciés ont été actualisées jusqu'en 2001 par l'Inspection générale du Travail qui estime ainsi que la perte globale en terme de licenciements à 260 283 emplois entre 1994 et 2001. Les pertes les plus importantes sont dans les EPE et particulièrement dans les BTPH, avec une moyenne de 62.5% de la totalité des emplois supprimés.

Tableau n° 7: Répartition des pertes d'emplois selon le type d'entreprise et la branche d'activité économique de 1994 à 2001

Secteurs	Agriculture	Industrie	BTPH	Services	Total
EPE	1 468	24 606	98 136	31 781	155 991
%	0,94	15,77	62,91	20,37	100,00
EPL	1 885	11 641	64 091	25 070	102 687
%	1,84	11,34	62,41	24,41	100,00
Privé	420	379	611	195	1 605
%	26,17	23,61	38,07	12,15	100,00
Ensemble	3 773	36 626	162 838	57 046	260 283
%	1.45	14.07	62.56	21.92	100.00

EPE : Entreprises publiques économiques

EPL : Entreprises publiques locales

Source : Annuaire statistiques du Ministère du travail et de la sécurité sociale, 2003

Pour les travailleurs licenciés, un système d'allocation chômage a été institué depuis 1994. L'indemnité de chômage est fixée à 50 % (ou plus) du salaire de référence, mais elle ne peut être, en aucun cas, inférieure à 75 % du salaire national minimum garanti (SNMG). L'indemnité mensuelle est répartie sur quatre périodes et est dégressive (100 %, 80 %, 60 % et 50 %). Elle offre une couverture sociale (assurance - maladie, maternité et prestations familiales) pour le travailleur licencié et ses ayants droit. En avril 2003, sur 198 800 dossiers d'allocation chômage déposés, 187 163 sont admis, 183 698 mis en paiement et 170 468 chômeurs ont épuisé leurs droits, comme on peut le constater selon les données suivantes.

Tableau n° 8 : Evolution des effectifs de l'allocation chômage (1996 – 2002)

Etat	1996	1998	2000	2002
Déposés	33 045	188 007	195 783	198 379
Admis	36 108	164 630	183 384	186 456
Mis en paiement	22 767	154 286	178 006	183 085
Fin de droit	6 868	42 761	126 173	169 124

Source : CNAC, 2003, Alger

Les travailleurs licenciés peuvent être admis au régime de la retraite anticipée s'ils ont travaillé pendant au moins vingt ans, cotisé pendant dix ans et s'ils sont âgés d'au moins 50 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes. Ceux qui ne remplissent pas ces critères ne bénéficieront que d'une couverture sociale d'une durée déterminée. Pour ce qui est de la retraite anticipée, elle permet aux salariés d'être mis en préretraite jusqu'à dix ans avant l'âge légal tel que fixé par la loi du 2 juillet 1993. En cinq ans (1994-1998), le nombre de personnes ayant touché une allocation chômage a été multiplié par cinq tandis que le nombre de ceux ayant bénéficié d'une préretraite a été multiplié par trois.

Quelques mesures ont masqué le phénomène pendant un certain temps. Ainsi, d'après un bilan de mai 1998, sur les 700 entreprises publiques locales dissoutes, ayant entraîné une perte de 100 000 emplois, 301 ont été cédées à 500 collectifs de travailleurs. Cette mesure a permis ainsi à une fraction de salariés de se constituer en SARL ou SPA pour reprendre les entreprises publiques locales (EPL). Les acquéreurs bénéficient d'avantages divers – paiement des actions étalé dans le temps, versement des contributions d'ouverture des droits (COD) par le Trésor aux salariés à titre de fonds de roulement. Un soutien en gestion est promis ainsi qu'un plan de charge confié par l'Etat pour démarrer. Le bilan dressé par le gouvernement en novembre 1999 fait état d'un maximum de 30 000 travailleurs qui auraient bénéficié des quotes-parts des entreprises liquidées. C'est donc une infime partie des salariés qui, se constituant en sociétés diverses, sont toujours employés.

2. Les types d'emplois selon leur financement

Dans le but de présenter l'offre d'emploi de manière structurée et exhaustive, on se propose de travailler sur la base d'une typologie présentée dans le tableau ci - après. La constitution de cette typologie repose sur deux considérations :

- Les différentes sources de création d'emplois sont classées dans l'ordre décroissant du soutien de l'Etat dont elles bénéficient pour leur financement.
- Chaque source est présentée avec le mode de financement correspondant et les secteurs d'activité concernés.

Tableau n° 9 : Les types d'emplois selon leur mode de financement

Sources de création d'emplois	Mode de financement	Secteurs d'activités
Administration	Budget de fonctionnement	Administration
	Budget social (Dispositif de soutien à l'emploi)	Agriculture, industrie, services
	Budget d'équipement	Infrastructures
Secteur public économique	Avantages dans le cadre du code des investissements	Agriculture, industrie, BTP, services
Secteur privé	Autofinancement et / ou crédit bancaire	
Secteur informel	Autofinancement	Agriculture, artisanat, services

A ce niveau, une comparaison des coûts de création de l'emploi selon les différents cadres d'intervention est à considérer :

Tableau n° 10 : Les coûts de création de l'emploi dans différents cadres

Cadre de création des emplois		Mode d'estimation	Coût de création d'un emploi (en DA)
Dispositif de Promotion de l'emploi	ESIL	Dépenses du programme / nombre d'emplois Equivalent permanent dans l'année (1999)	35 580
	AIG	Dépenses du programme / nombre d'emplois Equivalent permanent dans l'année (1999)	37 333
	TUPHIMO	Dépenses du programme / nombre d'emplois Equivalent permanent dans l'année (1999)	82 038
	CPE	Dépenses du programme / nombre d'emplois Equivalent permanent dans l'année (1999)	147 000
	ANSEJ	Coût des investissements des projets Financés / Nombre d'emplois potentiels (2000)	1 123 540
APSI		Montant des investissements des projets déclarés / nombre d'emplois prévus (1999)	2 079 123
Programme de soutien à la relance économique du Gouvernement (2001)		Estimation limitée au chapitre « Infrastructures et Grands travaux » seul programme financé entièrement par l'Etat et ayant un impact direct sur la création d'emplois	2 047 665

Sources : Actes de la 1^{ère} conférence nationale sur la protection sociale, ADS, Mai 2000
 Note sur les intentions d'investissement APSI, Juillet 1999
 Programme de soutien à la relance économique à court et moyen terme (2001 - 2004) RADP, Avril 2001

On peut ainsi observer que :

- Le coût de création des emplois dans le cadre du Dispositif de promotion de l'emploi laisse apparaître des écarts selon les programmes, le coût le plus faible étant celui de l'ESIL dont la création repose sur la contribution de l'Etat à la rémunération du jeune recruté et le coût le plus élevé étant celui de l'ANSEJ qui nécessite un investissement pour la création de la micro – entreprise concernée,
- Les emplois de Dispositif de promotion de l'emploi sont, au plan de leur durabilité, de deux ordres :

- les emplois des programme ESIL, AIG et TUPHIMO, par essence temporaire, requièrent chaque année un montant budgétaire pour les maintenir dans l'offre d'emplois,
 - les emplois des programmes ANSEJ peuvent être considérés comme durables car résultant d'une initiative d'un promoteur et, de plus, le montant de l'investissement correspondant n'intervient qu'une seule fois.
- L'emploi crée dans le cadre de l'ex APSI est le plus significatif de l'emploi durable. Il résulte d'un investissement privé à 85 % mais le coût réel indiqué n'est que prévisionnel en l'absence d'informations sur les conditions réelles de réalisation des premiers projets déclarés. Ce coût présente également l'avantage de concerner les investissements appelés dans l'avenir, avec la privatisation de l'économie, à constituer l'essentiel de la source d'emplois économiques.

En considérant l'ensemble des projets déclarés à l'ex APSI entre 1993 et 1999, soit 23 000 projets pour un investissement total de 2 208 milliards de DA et un volume potentiel de 1, 080 million d'emplois à créer, on observe des coûts de création d'emploi très inégaux selon les secteurs d'activité :

Tableau n° 11: Coûts de l'emploi par secteur d'activité dans les projets déclarés à l'ex APSI

Secteur	% de l'emploi potentiel	Coût Prévisionnel de création d'un emploi (milliers DA)
Agriculture	2 %	2 244
Industrie	37 %	2 394
BTPH	31 %	1 637
Tourisme	4 %	4 232
Services	14 %	1 189
Transport	11 %	2 207
Santé	1 %	2 166
Commerce	1%	1 555
Moyenne générale		2 036

Sources : Actes de la 1^{ère} conférence nationale sur la protection sociale, ADS, Mai 2000

Note sur les intentions d'investissement APSI, Juillet 1999

Programme de soutien à la relance économique à court et moyen terme (2001 - 2004) RADP, Avril 2001

Ce dernier tableau montre un coût particulièrement élevé dans le tourisme que l'on peut expliquer par les projets des grands hôtels de haut standing réalisés dans l'Algérois durant la période.

3. Les emplois dans le cadre du budget de l'Etat

Les dépenses budgétaires de l'Etat ont toujours constitué un facteur important dans la création d'emplois et ce, à travers :

- les emplois directs et permanents créés au sein des différentes administrations centrales, des collectivités locales et des établissements publics,
- les emplois directs et temporaires créés dans le cadre de programmes spécifiques tels que les chantiers agricoles et le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes,
- les emplois indirects générés dans le secteur économique, public et privé, par les besoins de fonctionnement des administrations et la réalisation des investissements publics.

Nous présentons ci-après l'évolution des deux seules premières catégories d'emplois, la troisième nécessitant des investigations spécifiques dépassant le cadre du présent travail pour pouvoir la cerner.

3.1 Les emplois dans l'administration

L'emploi dans l'administration (présenté dans les tableaux statistiques de l'ONS sous la rubrique " Services non marchands ") comporte deux catégories : les emplois de la fonction publique et les emplois relatifs au service national, à la sécurité et au dispositif de promotion de l'emploi des jeunes. Les emplois de la fonction publique concernent les effectifs des administrations centrales (ministères), de leurs services décentralisés et des établissements publics à caractère administratif (EPA) sous tutelle ainsi que des collectivités locales (48 wilayas, et 1541 communes). Ce poste a connu depuis l'indépendance deux grandes phases. La première phase, de 1962 à 1985, a été celle du recrutement aux postes de travail nécessités par les différentes structures administratives et les fonctions techniques et sociales d'un Etat en construction. La seconde phase, depuis une vingtaine d'années, a porté sur le renouvellement des agents partant en retraite et le renforcement dans certaines fonctions. En l'an 2001 la fonction publique compte 1,45 million agents, soit 25 % de l'emploi structuré après avoir atteint, en 1990, 29 % de cet emploi pour 1,08 million de fonctionnaires.

La population employée dans l'administration est relativement jeune. Près de 70% de l'effectif ont moins de 40 ans. Par niveau de qualification, l'encadrement moyen national est de 19%. Mais, ce taux moyen cache la faiblesse d'un niveau d'encadrement des collectivités locales, qui se situe à 6.8% ! En 2001, sa structure par tranche d'âges et par niveau est la suivante :

Tableau n°12 : Population employée dans l'administration en 2001 par tranche d'âge et niveau

Tranche d'âge	%	Niveaux	%
Moins de 30 ans	21, 78	Cadres	19, 00
Entre 30 et 40 ans	47, 39	Maîtrise	34, 80
Entre 41 et 50 ans	26, 23	Exécution	46, 20
Entre 51 et 60 ans	3, 68		
60 ans et plus	0, 91		
Total	100, 00		100, 00

Source : Direction générale de la fonction publique

Les salaires distribués dans le cadre de la fonction publique ont vu leur montant par rapport au PIB évoluer à la hausse lors des trois dernières décennies pour constituer respectivement :

- 7 % durant la décennie 1970
- 10 % durant la décennie 1980
- 13 % durant la décennie 1990

Pour ce même rapport, ces salaires se situent au même niveau (9 - 10 %) pour le Maroc et la Tunisie aux premières années 1990 et à un niveau nettement supérieur aux pays de l'Asie du Sud Est (5%)

Les perspectives de l'emploi dans l'administration sont à considérer au regard de deux tendances opposées. La première est constituée par, d'une part, le nécessaire renouvellement du personnel arrivant à l'âge de la retraite, et d'autre part, le besoin ressenti depuis longtemps de renforcer l'encadrement des collectivités locales. La seconde apparaît, d'abord, dans la réduction possible de l'emploi que la réforme de la fonction publique en cours de préparation peut entraîner par la rationalisation des effectifs et le recours aux techniques modernes de gestion et de communication, ensuite, dans l'investissement privé qui a commencé à pénétrer les deux secteurs de la santé et de l'éducation, enfin dans la baisse de l'accroissement démographique pouvant conduire à la réduction du personnel pédagogique du système d'enseignement primaire et moyen.

3.2 Les emplois dans les dispositifs de soutien de l'Etat à l'emploi

A partir de 1986, le chômage commença à se manifester de manière sensible en concernant particulièrement la frange jeune de la population. Les pouvoirs publics initièrent alors une politique de promotion de l'emploi avec le soutien financier de l'Etat et ciblant les jeunes demandeurs d'emploi. Cette politique allait se développer dans le cadre d'un dispositif de promotion et de préservation de l'emploi de plus en plus diversifié et dont la mise en œuvre et le développement se poursuit à ce jour. Ce dispositif est présenté à travers ses différents programmes dans le tableau suivant construit à partir des textes législatifs et réglementaires correspondants.

Tableau n° 13 : Les programmes du dispositif de promotion et de préservation de l'emploi

Programme	Période	Objet	Bénéficiaires	Financement	Gestion
Programme d'Emploi des Jeunes - PEJ -	1988 – 1989	Emploi dans des travaux d'utilité publique - Formation professionnelle Exonération des entreprises du VF et de l' ITS sur les rémunérations servies aux jeunes recrutés	Jeunes chômeurs de 16 à 27 ans	Fonds d'Aide à l'Emploi des Jeunes - FAEJ - 1988	Ministère Wilayas Communes
Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes - DIPJ --	Depuis 1990	Emplois Salariés d'Initiative Locale - ESIL - 6 à 12 mois dans collectivités locales avec rémunération au départ au SNMG, aujourd'hui 2500 DA	Primo demandeurs d'emploi de 19 à 40 ans sans qualification	FAEJ Fonds National de Promotion de l'Emploi - FNPE - 1994 Fonds National de soutien à l'emploi des Jeunes - FNSEJ - 1996	Ministère chargé de l'emploi Délégué à l'Emploi des Jeunes - DEJ
		Création de micro activités dans le cadre de coopératives de jeunes (3 millions de DA d'investissement maximum , 30 % de subvention et 70 % de crédit bancaire)			
		Formation professionnelle			
Activités d'Intérêt Général - AIG -	Depuis 1995	Participation à des activités d'intérêt général contre versement d'une indemnité mensuelle (aujourd'hui 3000 DA)	Membre de famille sans revenus, d'âge actif	Fonds Social de développement - FSD - 1996	Agence de Développement Social - ADS – Direction des affaires sociales de la wilaya
Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main - d'œuvre - TUPHIMO -	Depuis 1997	Réalisation de travaux (entretien routier, agriculture, hydraulique ...) comportant 50 à 60 % du coût en frais de main - d'œuvre Rémunération SNMG (8000 DA)	Chômeurs Micro-entreprises : Tâcherons du BPTH	Prêt Banque Mondiale (1996) Plan de soutien à la relance économique (2001)	Agence de Développement Social - ADS – Direction de l'emploi de la wilaya
Micro - entreprise	Depuis 1997	Création d'activités par de jeunes promoteurs Autofinancement Financement mixte : promoteur et ANSEJ Financement triangulaire : promoteur, ANSEJ, banque	Jeunes sans emploi de 19 à 35 ans (40 ans pour projet créant 3 emplois permanents), avec qualification	Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes - FNSEJ - 1996 Fonds de garantie	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes - ANSEJ
Réinsertion des affiliés de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage - CNAC -	Depuis 1998	Centre d'aide au travail indépendant - CATI Assistance, orientation, accompagnement dans la création d'activité	Chômeurs admis aux prestations de l'assurance chômage	Caisse Nationale d'Assurance Chômage - CNAC-	Caisse Nationale d'Assurance Chômage - CNAC-
		Centre de recherche de l'emploi - CRE - Sessions de formation à la recherche de l'emploi			
Contrat de Pré - Emploi - CPE -	Depuis 1999	Recrutement par des employeurs sur un an, renouvelable pour 6 mois, avec subvention totale de la rémunération pour la première année : 6000 DA pour universitaires 4500 DA pour techniciens supérieurs	Primo demandeurs d'emploi Universitaires ou Techniciens supérieurs	Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes –FNSEJ Budget de l'Etat (2002)	Agence de Développement Social - ADS – Direction de l'emploi de la wilaya
Micro - crédit	Depuis 1999	Prêt (montant 50 000 à 350 000 DA, taux d'intérêt 2%, terme 1 à 5 ans) pour achat de petit équipement en vue d'un travail indépendant	Chômeurs de plus de 18 ans	Promoteur :10% Banque : prêt Trésor: Bonification du taux de crédit Fonds de garantie	Agence de Développement Social - ADS – Direction de l'emploi de la wilaya

Source : Tableau construit à partir des données du MESN. Les Directions de l'Emploi de la wilaya ont été créées en janvier 2002 en remplacement du Délégué à l'emploi des jeunes.

Ces programmes ont eu pour principaux résultats :

Tableau n° 14: Principaux résultats des programmes du dispositif de soutien à l'emploi

Programmes	Principaux résultats
ESIL	<ul style="list-style-type: none"> - Une capacité annuelle d'insertion temporaire de 150 000 en 2002 - Un emploi équivalent permanent de 72 000 en 2002 - Une proportion de femmes de 40 %
Micro – Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Un nombre de projets financés de 53 000 en 5 ans (1998 – 2002) - Un nombre d'emplois prévus de 112 000 - Des projets dans principalement les transports (43 %), l'agriculture - pêche (12%), les services et l'artisanat (35 %), industrie (4,5 %)
Micro – Crédit	<ul style="list-style-type: none"> - 16 000 accords bancaires sur les trois années 2000 à 2002
Contrat Pré – Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - 34 550 placements en 5 ans (1998 – 2002) - 4 050 contrats permanisés à l'issue de la période pré-contractuelle entre 1998 et 2002
TUPHIMO	<ul style="list-style-type: none"> - 138 000 emplois temporaires en 6 ans (1997- 2002)

Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale,
« principaux indicateurs statistiques, mars 2003 »

L'appréciation générale de ce dispositif peut être perçue à travers les éléments récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau n° 15 : Eléments d'appréciation du Dispositif de soutien à l'emploi

Plan d'appréciation	Eléments d'appréciation
Evolution	Extension relativement rapide des programmes Tendance en faveur de l'emploi durable
Résultats	Contribution à l'emploi appréciable pour la conjoncture économique et sociale Gamme de prestations de plus en plus diversifiée Ciblage de plus en plus fin des populations Large distribution géographique des impacts Apport assez équilibré aux différents secteurs d'activité Importantes catégories sociales insuffisamment concernées (handicapés)
Organisation	Large décentralisation des actions Organisation des actions de plus en plus méthodique Institutions spécialisées aux statuts et ressources hétérogènes Régulation générale du Dispositif difficile Information de gestion peu opérante Service public d'emploi complexe pour les bénéficiaires
Ressources	Ressources financières conséquentes mais peu comparables à celles des pays européens Coûts relativement faibles mais de détermination peu précise
Contraintes	Système national d'informations statistiques déficient

Source : PNUD, 2000. "Le Dispositif de gestion du marché du travail et de promotion de

l'emploi en Algérie ", BODIN & ISLI, Alger.

4. Les emplois dans le secteur public économique

Le secteur public économique, constitué des entreprises publiques économiques (EPE) et des entreprises publiques locales (EPL) intervenant dans les activités de l'industrie y compris les hydrocarbures, du bâtiment et travaux publics et des services, a enregistré au cours de la décennie passée d'importantes pertes d'emplois en conséquence des ajustements l'ayant affecté (cf. tableau n° 7) tout en perdant sa prééminence par rapport au secteur privé dans la contribution à la valeur ajoutée (tableau n° 16 ci-après). Sa capacité future de création d'emplois est liée, à court terme à l'ensemble des facteurs commandant l'évolution économique du pays (revenus des hydrocarbures, intégration régionale, réformes, investissements nationaux et étrangers), et à moyen terme à l'action de privatisation qui a commencé à le concerner.

Tableau n° 16 : Evolution en % de la part valeur ajoutée de chaque secteur juridique dans le secteur d'activité économique - 1974, 1989, 1994 et 2001 -

Secteur d'activité	1974		1989		1994		2001	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Agriculture	25,32	74,68	0,00	100,00	0,90	99,10	0,40	99,60
Industries hors hydrocarbures	65,30	34,70	74,06	25,94	83,50	16,50	64,67	35,33
Hydrocarbures	81,64	18,36	100,00	0,00	99,63	0,37	95,67	4,33
Services et Travaux Publics Pétroliers	95,63	4,37	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
Bâtiment et Travaux Publics	48,63	51,37	64,09	35,91	39,33	60,67	30,88	69,12
Transports et communications	83,88	16,12	55,63	44,37	46,12	53,88	23,94	76,06
Commerce	9,97	90,03	22,89	77,11	15,82	84,18	6,09	93,91
Services	12,92	87,08	22,04	77,96	14,72	85,28	10,78	89,22
Total National	58,58	41,42	54,16	45,84	53,43	46,57	53,05	46,95
Total National Hors Hydrocarbures	42,30	57,70	40,53	59,47	35,17	64,83	22,91	77,09

Source : Comptes nationaux, ONS, Alger

4.1 Le secteur des hydrocarbures

Le secteur des hydrocarbures a toujours occupé une place prépondérante dans l'économie nationale. Ainsi, ces dernières années, il contribue pour 30 % du PIB, 95 % des revenus extérieurs et 60 % des recettes budgétaires. Il ne compte cependant que pour 3% de l'emploi national en raison du fort taux capitalistique de ses investissements. Mais au delà de ces données, ce secteur a un impact direct et décisif sur l'économie nationale (et l'emploi global) dont le fonctionnement et l'investissement dépendent des moyens de paiement extérieurs qu'il génère. Les hydrocarbures demeurent pour l'Algérie l'atout économique majeur à court et moyen terme même s'ils constituent pour l'économie du pays un facteur de dépendance réel par les fluctuations des cours pétroliers mais également par l'effet négatif que la disponibilité de ses revenus peut avoir sur la résolution du pays à développer d'autres sources d'exportation,. En effet, le développement de ce secteur, depuis l'ouverture progressive de ses activités aux firmes étrangères (une trentaine d'accords de partenariat conclus à ce jour) s'est traduit par une intensification sensible de l'activité d'exploration, une extension considérable des infrastructures de transports, une hausse nette de la production globale et une consolidation remarquable des réserves de pétrole et de gaz. Ces réserves qui sont estimées aujourd'hui à 35 ans de la production actuelle sont constituées surtout du gaz naturel, dans lequel l'Algérie est le 4^{ème} producteur mondial, et dont la commercialisation sur le marché européen est assurée pour au moins une décennie à travers les deux gazoducs Trans- Med vers l'Italie, via la Tunisie, et Maghreb - Europe vers l'Espagne et le Portugal, via le Maroc.

Cette évolution des hydrocarbures repose sur des investissements de la Compagnie nationale, Sonatrach, et des firmes internationales associées qui sont porteurs d'emplois dans des activités diverses (exploration, production, travaux de réalisation, transports, maintenance et autres services). C'est ainsi que la Sonatrach a engagé la réalisation d'un programme quinquennal d'investissements (1999 – 2003) de 20 Milliards \$EU dont 8 Milliards environ en Dinars algériens.

4.2 L'industrie publique hors hydrocarbures

Le secteur industriel public a longtemps (1965- 1985) constitué dans le pays le moteur de la création d'emplois avec ses emplois directs et les emplois indirects générés par ses activités dans les autres secteurs d'activité. Mais depuis une dizaine d'années sa part dans la structure nationale de l'emploi a baissé de 15,5 % en 1990 à 13,3 % en 2001 et sa contribution au PIB est passée de 20,8 % en 1990 à 14 0 % en 1999. Le déclin de la création d'emplois dans le secteur industriel public est attribué à trois raisons essentielles :

- le ralentissement de l'investissement industriel public à partir de 1985,
- les compressions d'effectifs (licenciements pour raisons économiques et départs en retraite anticipée) effectuées depuis 1995 et nécessitées par la situation difficile des entreprises confrontées aux nouvelles réalités du marché national ouvert aux produits concurrents provenant du secteur privé national et de l'importation,
- l'incapacité de ses entreprises en général à opérer les adaptations indispensables de l'outil de production, des qualifications et du management.

Globalement, ce secteur va connaître durant cette période une dégradation progressive de ses performances reflétée par le taux moyen d'utilisation des capacités qui passe de 70 % 1984 à 40 % en l'an 2000. Cette donnée globale ne doit cependant pas occulter les résultats plus positifs de certaines branches comme l'agro - alimentaire, les matériaux de construction et l'industrie pharmaceutique.

L'avenir du secteur industriel public hors hydrocarbures est l'une des questions déterminantes pour l'emploi dans le pays au double plan du volume et de la qualité de cet emploi. C'est en effet par le redressement de ce secteur que l'emploi productif et à haute valeur ajoutée reprendra sa place dans l'économie nationale par sa contribution directe et indirecte au développement de l'emploi durable.

Nonobstant les facteurs exogènes de la relance économique, des opportunités de partenariat et de l'action de privatisation, le secteur industriel public verra son évolution à moyen terme conditionnée par ses capacités intrinsèques à faire valoir ses forces contre ses faiblesses pour assurer sa compétitivité. Les premières résident dans ses installations de base solides et le savoir - faire acquis par sa main-d'œuvre. Les secondes concernent son outil de production menacé d'obsolescence, son personnel nécessitant une perfectionnement aux technologies nouvelles et son management exigeant une adaptation aux méthodes de gestion en économie de marché. Le vaste programme de mise à niveau des entreprises lancé avec la coopération de l'ONUDI et de l'Union Européenne, peut contribuer à la réalisation de cet objectif.

4.3 Le bâtiment et les travaux publics (BTP) du secteur public

Les entreprises publiques du BTP ont vu durant la dernière décennie leur emploi se réduire sensiblement suite aux dissolutions nombreuses et aux importantes compression des effectifs ayant concerné aussi bien les petites entreprises locales que les grandes entreprises nationales. Ainsi, sa part dans la structure de l'emploi national a baissé de 14 % en 1990 à 10 % en 2001. A moyen terme, leur privatisation prévue peut accélérer ce processus mais, dans l'attente, elles sont en mesure, de par l'envergure de leurs moyens techniques et de leurs capacités d'étude, de contribuer à la préservation et à la création de l'emploi grâce aux investissements publics dans les infrastructures (routes et chemins de fer) et aux programmes de logements dont on observe une relance effective depuis quelques années.

4.4 Les services du secteur public

Les services dans le secteur public, après la dissolution d'un grand nombre d'entreprises d'importation et de distribution, demeurent aujourd'hui pour l'essentiel dans les transports (transport aérien, maritime, routier et ferroviaire et gestion des ports et des aéroports), les banques et les assurances. L'emploi dans ce secteur sera limité dans l'avenir si l'on considère que ses entreprises actuelles sont également concernées par la privatisation au moment où l'on observe une pénétration rapide de ses activités par l'investisseur privé.

5. Les emplois dans le secteur privé

Le secteur privé en Algérie n'a commencé à prendre sa place dans l'économie nationale qu'à partir des premières années 80, principalement avec le code des investissements promulgué en 1983. Auparavant limité par la politique économique à la petite exploitation agricole, au commerce de détail et à quelques petites industries et entreprises de construction, il se présente aujourd'hui avec une part appréciable et croissante dans l'activité économique du pays en termes d'investissements, d'emplois et de valeur ajoutée. Pour toutes ses activités, ce secteur bénéficie des ressources humaines qualifiées et expérimentées issues du secteur public et qu'il attire en qualité de techniciens, cadres de gestion ou entrepreneurs.

5.1 L'extension du secteur privé en général

La création d'entreprises privées a connu une véritable impulsion durant la dernière décennie. Ainsi (tableau n° 17 ci-après) près du quart des entreprises privées existantes a été créé durant la seconde moitié de cette décennie. On relève en l'an 2000, d'après un sondage effectué auprès de 160 000 entités enregistrées auprès de la sécurité sociale et offrant près de 635 000 emplois salariés que la quasi - totalité de ces entreprises est de faible taille, soit 93% employant 35% de l'effectif total contre 7% de taille supérieure à 10 salariés et employant 65% de l'effectif. Par ailleurs, on observe, par rapport aux 104 000 unités enregistrées en 1992, une croissance de 53 % du nombre d'entreprises durant cette période.

Tableau n° 17 : Nombre de créations de sociétés (toujours en activité au 31/12/2000) selon l'année de création

	1995	1996	1997	1998	1999
Public	79	62	43	80	14
Privé	7 236	7 864	5 102	5 232	7 384
Autres	34	16	18	36	19
Total	7 349	7 942	5 163	5 348	7 418

Source : NIS - ONS

Tableau n° 18 : Répartition des PME / PMI selon la taille et l'emploi

Taille	Nombre	%	Emploi	%	Moyenne Emploi/ Unité
Moins de 9	148 725	93,24	221 975	34,99	1,49
De 10 à 19	5 778	3,62	77 082	12,15	13,34
De 20 à 49	3 322	2,08	99 649	15,71	30,00
De 50 à 99	997	0,63	67 664	10,67	67,87
Plus de 100	685	0,43	168 005	26,48	245,26
Total	159 507	100,00	634 375	100,00	3,98

Source : Rapport sur l'Etat des lieux du secteur de la PME / PMI
Ministère de la PME / PMI, juillet 2000.

L'extension du secteur privé a été importante sous la forme de PME/PMI concentrées autour du BTP, des commerces, des transports et communications, des services aux ménages, de l'industrie agroalimentaire et de micro - entreprises de services. Avec une part encore faible (24.3% des PMI), le secteur privé offre 28,2% d'emplois salariés. Mais sa contribution à la valeur ajoutée (53,6%) domine celle du public depuis 1998.

Tableau n° 19 : Les PME / PMI dans les 5 premiers secteurs d'activités employeurs

Secteur d'activité	Nombre	%	Emploi	%	Moyenne emploi / unité
Industries agro -alimentaires	11 640	10,77	49 488	12,27	4,25
BTP	42 687	39,48	247 243	61,32	5,79
Commerce	26 073	24,11	66 553	16,51	2,55
Transport & Communication	14 018	12,97	21 640	5,37	1,54
Services aux ménages	13 702	12,67	18 259	4,53	1,33
Total	108 120	100,00	403 183	100,00	3,73

Source : Rapport sur l'Etat des lieux du secteur de la PME/PMI
Ministère de la PME/PMI, juillet 2000.

Il ressort de ce tableau que :

- Près de 70% des unités sont concentrées dans cinq secteurs et contribuent à 64% de l'emploi total.
- Le BTP est dominant avec 39% des unités et 61% de l'emploi total et un effectif moyen de près de 6 personnes par unité.

Ces données ne reflètent que partiellement la contribution du secteur privé en Algérie, en particulier pour les PME/PMI. *La mise en place d'un observatoire de la démographie (naissance, durée de vie, changement d'activités, mortalité...) des unités économiques du secteur privé est envisagée par les autorités.*

5.2 L'agriculture

Tout au long de la dernière décennie, l'emploi recensé du secteur de l'agriculture a connu une lente mais constante augmentation (cf. tableau n° 6). Les données existantes sous-estiment l'emploi des femmes et des enfants, et caractérisent la population occupée par une moyenne d'âge élevée et un faible niveau de qualification. Le RGPH de 1998 indique en outre l'existence de moins de 200 000 agriculteurs exploitants. Cette réalité traduit la situation générale de ce secteur handicapé par les conditions naturelles (terres pauvres et de surface utile limitée, pluviométrie faible et aléatoire), les politiques menées en direction du monde rural (restructurations multiples, soutiens insuffisants aux agriculteurs, investissements dans les infrastructures hydrauliques inefficaces, protection des terres négligée, formations inadaptées) et les incitations nombreuses à l'exode rural (industrie, scolarisation, avantages sociaux). De ce fait, l'agriculture algérienne n'a cessé depuis l'indépendance d'enregistrer une dégradation constante rendue plus sensible encore au regard de l'évolution démographique, de la diversification de l'économie nationale et des besoins alimentaires d'une population en niveau de vie moyen croissant. Ainsi, de l'indépendance à 2002, la surface agricole utile est passée de 0,85 Ha par habitant à 0,25 Ha, la part de la production agricole dans le PIB a chuté de 20 % à 10 % et la dépendance du pays est aujourd'hui de 70 % pour les céréales et les légumes secs, 60 % pour le lait et 100 % pour le sucre imposant au pays une facture annuelle de 3 Milliards de dollars en importations de produits alimentaires, soit le tiers des importations totales.

Tableau n° 20 : Caractérisation agricole du territoire

Nomenclature	Superficie Ha	%
Terres labourables	7 532 530	3.16
Cultures permanentes	563 140	0.24
Superficie de parcours	30 765 230	12.92
Terres improductives agricoles	947 380	0.40
Zones alfatières	3 426 020	1.44
Exploitations forestières	3 970 610	1.67
Terrains improductifs	190 969 190	80.17

Source : Étude relative au foncier agricole, juin 2000, Ministère de l'Agriculture

L'offre d'emploi dans ce secteur est encore indéterminée. Elle est estimée, dans les statistiques nationales à environ 1 million équivalents emplois, y compris pêche et forêt, pour 1,4 millions de travailleurs (cf. tableau N° 6). L'impact de toutes les réformes économiques et institutionnelles sur ce secteur n'est pas encore évaluée en termes d'emplois. Une étude réalisée en 2000 par le Ministère de l'Agriculture (2000) propose de revenir à la concession pour les EAI (Exploitation agricole individuelle) / EAC (Exploitation agricole en coopérative) pour un meilleur rendement. Cela se traduirait par une réduction de 80 000 exploitants, aussi

est-il proposé la mise en place d'indemnités de départ pour atténuer l'effet social de cette restructuration.

Quelques données du recensement général de l'agriculture réalisé en 2000 par le Ministère de l'Agriculture

Nombre d'exploitations :	997 769
Surface agricole utile :	8 666 715 ha
Taille des exploitations :	62 % moins de 5 ha
Statut des exploitations :	
type individuel	: 94, 0 %
type collectif	: 03, 7 %
sociétés civiles et familiales	: 01, 5 %
Exploitants :	
Age	
moins de 30 ans	: 04, 8 %
41 à 60 ans	: 43, 0 %
61 à 69 ans	: 35, 2 %
plus de 70 ans	: 16, 0 %
Instruction	
Aucun niveau	: 66, 6 %
Niveau Primaire	: 19, 0 %
Formation spécialisée	: 04, 0 %
Niveau Moyen	: 05, 5 %
Niveau Secondaire	: 03, 0 %
Niveau Supérieur	: 01, 5 %
Emploi :	
Exploitants :	997 769 - Co-exploitants : 74 300
Main d'œuvre permanente :	1 285 894 dont
Main d'œuvre familiale :	1 173 554 (91%)
dont 258 141 < 15 ans	
Main d'œuvre salariée :	112 340 (09%)

En 2000 le gouvernement a engagé une action d'envergure en direction de l'agriculture reposant sur un dispositif de soutien financé dans le cadre d'un Fonds national de développement rural et agricole (FNDRA). L'Etat s'est ainsi engagé à subventionner de manière ciblée et modulée :

- le développement de la production et de la productivité agricole ainsi que sa valorisation, sa commercialisation, son stockage, son conditionnement, voire son exportation
- les opérations de développement de l'irrigation agricole, de la protection et du développement des patrimoines génétiques, animal et végétal.
- le financement des stocks de sécurité particulièrement pour les céréales et leurs semences
- les frais induits par la fixation des prix de référence
- les prix des produits énergétiques utilisés en agriculture
- les intérêts des crédits agricoles et agro - alimentaires à court, moyen et long terme

Les premiers résultats de ces mesures exceptionnelles d'encouragement à l'agriculture augurent d'une relance de la production agricole et de l'emploi direct (voir encadré ci-après) en attendant le règlement des nombreux autres problèmes fondamentaux dont la solution conditionne l'essor durable du secteur agricole et du monde rural : la propriété foncière, la maîtrise des intrants (semences, engrais, pesticides), la mobilisation des ressources hydriques, l'organisation de l'action de vulgarisation des techniques agricoles modernes. Toute prévision de l'évolution de l'emploi agricole doit cependant tenir compte de facteurs susceptibles d'œuvrer à la réduction des effectifs dans ce secteur tels que la perspective d'un remembrement des terres dicté par le besoin d'exploiter des surfaces à dimension économique et l'élévation tendancielle de la productivité générale.

Premier bilan du Plan national de développement agricole

En trois ans de mise en application du PNDA, selon un bilan des autorités officielles (mai, 2003) près de 445 000 postes d'emplois ont été créés, dont 381 000 permanents. Pour le seul 1^{er} trimestre 2003, 47 032 emplois ont été enregistrés. Le nombre d'exploitations agricoles, cumulé au 1^{er} trimestre 2003, au profit du PNDA est de 197 528. La superficie ciblée dans ce contexte s'élève à plus de 6 millions d'hectares. Il a été mis en valeur une superficie agricole utile qui s'étend à presque 160 000 ha. Quant au dispositif de soutien aux investissements d'appui à l'exploitation agricole, on estime à près de 1127 projets réalisés et 410 projets engagés.

Les autorités visent à intéresser les jeunes investisseurs aux différentes filières, notamment celle du lait. Dans cette filière de la production laitière, le PNDA prévoit un ensemble de mesures d'incitations à la collecte et à la production laitière, avec une subvention de 4DA pour chaque litre collecté et de 5DA pour un litre de lait produit. De plus, le financement peut atteindre 50% pour l'acquisition des véhicules de collecte.

5.3 L'industrie privée

L'industrie privée se pose depuis une dizaine d'années comme l'un des axes émergents de l'économie nationale résultant des réformes de libéralisation en général et de la politique de promotion de l'investissement en particulier. Par le nombre d'entreprises, le volume des investissements, la part dans le PIB et l'emploi, le secteur industriel privé a montré un dynamisme remarquable tout au long de cette période et a surtout développé ses capacités dans les branches des industries alimentaires, des matériaux de construction, de l'industrie électronique et de l'industrie pharmaceutique. Ses perspectives prometteuses au regard des intentions d'investir enregistrées restent cependant à confirmer face à ses propres handicaps (management, capacité de financement) et aux contraintes de son environnement (accès au crédit bancaire et aux terrains). Son développement futur constitue l'une des clés de la réussite des réformes entreprises pour l'instauration de l'économie de marché dans le pays, la modernisation de l'économie et la création soutenue de l'emploi productif, prenant dans tous ces domaines le relais de l'industrie publique en voie de privatisation.

5.4 Le bâtiment et les travaux publics du secteur privé

Le BTP privé a connu ces dernières années un grand essor que l'on peut observer à travers le nombre d'entreprises créées, la part dans la valeur ajoutée et l'emploi. Cette évolution a été aidée par le déclin des entreprises publiques du secteur et la relance des programmes de l'habitat. De larges perspectives s'offrent aujourd'hui à ce secteur ainsi qu'à l'emploi à haute intensité de main d'œuvre qui le caractérise. Plusieurs facteurs agissent dans ce sens : le potentiel national de main - d'œuvre qualifiée, les capacités d'études existantes, le desserrement des contraintes passées sur les matériaux de construction et un marché appelé à se consolider sinon à se développer rapidement avec la relance du logement. L'évolution de l'emploi dans ce secteur est cependant liée à celle des activités informelles largement établies dans la construction.

5.5 Le commerce et les services du secteur privé

Le secteur privé des services a vu une rapide extension et une grande diversification avec les différentes mesures de libéralisation de l'économie. Cette extension apparaît dans le nombre d'entreprises et l'emploi. Sa diversification s'observe dans les nouveaux secteurs investis (outre les domaines traditionnels de la distribution, de l'hôtellerie et de l'artisanat de services) tels que le transport routier de voyageurs et de marchandises, le transport aérien, les services auxiliaires au transport maritime, l'import-export, les services techniques et juridiques, les banques et assurances, les services électroniques. Ses perspectives d'expansion et de création d'emplois sont nettes car il s'agit d'un secteur ouvert à l'emploi de tous niveaux de qualification et dans un large spectre de compétences, propice à la création d'un grand nombre d'entreprises de toute dimension. Il doit pouvoir bénéficier des opportunités offertes par les besoins d'une économie en pleine diversification et s'ouvrant dans tous les domaines. Cependant, l'augmentation de l'emploi peut être confrontée à une concentration prévisible des activités dans la distribution et les transports routiers et urbains actuellement fortement atomisées .

6. Les emplois dans le secteur informel

Le secteur informel a commencé à se développer dans le pays d'une manière observable depuis une vingtaine d'années face à d'importants besoins sociaux non satisfaits (travail, logement, revenus) et en réponse aux nombreuses rigidités caractérisant l'organisation de l'économie en général et en particulier les salaires, la fiscalité, la création d'entreprise, l'accès aux marchés extérieurs, le taux de change et le financement. A l'instar des économies de beaucoup d'autres pays, l'emploi informel en Algérie, au delà de tous ses aspects économiques et sociaux négatifs, a contribué à la création d'activités et à la réduction du chômage réel, venant ainsi compenser l'apport insuffisant du secteur déclaré dans ce domaine. Les activités informelles qui ont investi en particulier l'artisanat de service et la distribution sont appelées à se maintenir dans l'avenir tant que les réformes de libéralisation ne seront pas totalement achevées, que le secteur privé déclaré n'a pas atteint le niveau d'investissement lui permettant d'impulser fortement et durablement l'offre d'emplois et que le taux de chômage ne sera pas descendu à un niveau acceptable.

L'emploi informel était estimé en 1985 à 25 % de l'emploi total hors agriculture, il est passé à 29% en 1992, puis 33% en 1997 et culmine à presque 40% en 2001. La pluri-activité dans l'urbain ou dans le monde rural n'est pas encore mesurée de manière rigoureuse. Un exercice visant à saisir la configuration du secteur informel sur la base d'une approche multicritères permet de distinguer (tableau n° 21) les activités exercées dans le cadre strict de l'informel et celles que l'on peut classer dans le contexte de « l'informalisation » générale de l'économie. Ainsi :

- 29% des employeurs et 80% des indépendants qui ne répondent pas à au moins un des critères retenus pour l'analyse,
- 46% des effectifs employés sont protégés par les normes du travail et, par déduction, 24% oeuvrent dans l'informel (au sens stricte) alors que 30% travaillent totalement "au noir" .

L'extension de l'emploi informel est visible à présent même dans le secteur structuré. Il apparaît à travers les nombreuses entreprises commerciales qui s'adonnent à des activités parallèles de production dans l'arrière boutique ou de vente de produits fabriqués par les ménages, d'une part, et les nombreux employés d'entreprises et d'administrations qui exercent un second emploi dans l'informel, d'autre part. Cette informalisation rampante de

l'économie obéit à de nombreux mécanismes parmi lesquels on peut citer la non déclaration des employés et la non facturation des opérations.

Tableau n° 21 : Répartition de la population occupée hors agriculture dans le secteur privé selon le secteur d'activité et le type d'enregistrement de l'établissement

en milliers

Situation dans la profession	Enregistré	Enregistré partiellement	Non enregistré	Total
Employeurs	72	23	6	101
Indépendants	261	301	513	1075
Aides familiaux	88	35	26	149
Total auto emploi	421	359	545	1 325
Salariés permanents	244	56	13	313
Salariés non permanents	182	37	9	228
Apprentis	45	14	7	66
Total employés	471	108	28	607
Total général	892	467	573	1 932
Répartition par secteur d'activité				
Industrie	100	126	133	359
BTP	82	117	98	296
Commerce	452	124	201	777
Services	263	96	140	499
Emploi total hors agriculture	892	467	573	1 932

Source : exploitation Enquête Emploi, 1997, ONS

La connaissance du secteur informel n'a pas fait encore l'objet d'une enquête spécifique à l'échelle nationale. *Cette préoccupation, soulevée lors de plusieurs rencontres, est à recommander.* On peut, sur la base des données existantes, retracer l'évolution de l'informel, selon plusieurs définitions, de 1985 à 2001. Que l'on prenne le critère de la taille des unités ou celui de l'affiliation à la sécurité sociale ou encore celui de l'enregistrement administratif, la progression est constante selon les estimations suivantes.

Tableau N° 22 Estimation de l'emploi informel selon plusieurs critères
(en milliers)

	1985	1992	1997	2001
Taille	25,6%*	1.232 (28,9%)**	1.542 (33,1%)	1.868 (39,4%)
Sécurité sociale		1.134 (26,6%)	1.408 (30,2%)	1.648 (34,7%)
Informel		898 (20,8%)		1.321 (27,8%)
Intermédiaire		776 (18,2%)		1.080 (22,8%)
Enregistrement partiel			896 (19,2%)	
Non enregistré			572 (12,3%)	
Entreprises individuelles		1.657 (38,9%)	1.991 (42,7%)	2.266 (47,7%)
Emploi non agricole		4.264	4.660	4.747

Notes : (*) Moins de 10 (**) moins de 5

Sources : Enquêtes Emploi auprès des ménages 1985, 1992, 1997, 2001

7. Le programme de soutien à la relance économique

Au cours de l'année 2001, le gouvernement a décidé d'un programme de soutien à la relance économique important de l'ordre de 525 Milliards de DA (7 Milliards de dollars) sur quatre ans. Ce programme répond à la nécessité ressentie d'une action des pouvoirs publics devant la persistance de la récession économique et l'amplification des problèmes sociaux en découlant (pauvreté, chômage et crise du logement en particulier) ainsi que l'opportunité offerte par l'amélioration de la situation financière du pays suite à une évolution favorable des cours pétroliers.

La structure et les effets attendus de ce programme sont présentés de manière synthétique dans le tableau suivant :

Tableau n° 23 : Le programme de soutien à la relance économique (2001)

Axes	Secteurs	Actions	Montant Milliard DA	Emploi	
				Permanent	Temporaire
Appui aux réformes	Environnement des entreprises	Modernisation de l'administration fiscale	46, 58	-	-
		Participation et partenariat Aménagement des zones industrielles Promotion de la compétitivité industrielle Modèle de prévision à moyen et long terme	8, 8 %	-	-
Appui à la relance de la production	Agriculture	Régulation et développement agricoles Protection zoo sanitaire et phytosanitaire Garanties contre les calamités agricoles	55, 9 10, 6 %	330 000	-
	Pêche et ressources halieutiques	Pêche côtière, pêche artisanale, plages d'échouage, pêche au large, aquaculture Soutiens divers	9, 5 1, 8 %	100 000	-
Développement local humain	Développement local	Plans communaux de développement, hydraulique, environnement, postes et télécommunications, travaux publics, infrastructures administratives	97, 0 18, 4 %	9 900	40 850
	Emploi et protection sociale	Emploi : micro crédit, travaux d'utilité publique, encadrement du marché du travail Protection sociale : actions de solidarité, établissements spécialisés, transport scolaire,	17, 5 3, 3 %	70 000	-
	Ressources humaines	Education, formation professionnelle, santé, Jeunesse et sport, culture – communication, affaires religieuses	90, 2 17, 1 %	13 680	-
Infrastructures et grands travaux		Agriculture, habitat et urbanisme, infrastructures ferroviaires, travaux publics, environnement, énergie, télécommunications, ville nouvelle (Boughzoul)	210, 5 39,9 %	102 800	146 000
Total			527, 18 100 %	626 380	186 850

Source : République Algérienne Démocratique et Populaire, avril 2001
Programme de soutien à la relance économique à court et moyen terme (2001 - 2004)
Annexe B : Programmes sectoriels

S'agissant de l'emploi envisagé, ce programme de relance économique appelle les observations suivantes :

- Le montant des dépenses, 5 % du PIB par an , est suffisamment élevé pour, a priori, attendre un impact sensible sur la croissance économique en général et la création d'emplois en particulier.
- Le choix des secteurs bénéficiaires ciblés (monde rural, régions déshéritées et populations vulnérables) répond à une nécessité sociale et correspond à un volet de la politique de l'emploi nécessaire dans la phase de transition actuelle .
- En prévoyant la création en quatre ans de 626 380 emplois permanents et 186 850 emplois temporaires, soit une moyenne globale de 200 000 emplois par an, les estimations peuvent paraître très optimistes quant aux capacités d'absorption réelles des institutions bénéficiaires et au niveau d'efficacité des structures chargées de la gestion financière et administrative des opérations.

Premier bilan du Plan de soutien à la relance économique

Le bilan mi-parcours du PSRE (mars 2003), selon les autorités officielles, permet de situer l'impact de ce programme sur l'emploi. Ainsi, 457 431 emplois auraient été créés sur une période de 15 mois (septembre 2001 à décembre 2002) dont 222 141 emplois permanents et 233 290 emplois temporaires. L'enveloppe financière mobilisée sur la période 2001-2002 est évaluée à 380 milliards de dinars. En terme de réalisation physique, 4997 projets ont été achevés, 3827 projets sont en cours de réalisation et 1080 projets en phase de lancement. Sur les 9904 projets inscrits au titre de 2001-2002, 89% sont achevés ou en voie de l'être.

On peut citer quelques réalisations : dans l'agriculture, 94 600 ha de plantations fruitières et viticoles ont été réalisés et 38 340 ha sont couverts par le système de goutte à goutte ; dans le secteur de l'éducation, 3423 établissements ont été réhabilités ainsi que la réalisation de 9 lycées de 380 classes de CEM, de 143 cantines, de 53 demi-pensions et 22 internats. De même, 250 microbus ont été acquis pour le ramassage scolaire.

De manière générale, le PRSE aurait permis, selon ce bilan, l'amélioration du cadre de vie et le désenclavement de 2 millions d'habitants avec la mobilisation de 22 200 entreprises, dont 90% du secteur privé. Il est aussi relevé que cette réalisation est plus le fait des collectivités locales que de l'administration centrale. Les programmes centralisés accusant des retards plus de 1400 projets ont fait l'objet d'une décentralisation pour être confiés aux collectivités locales.

CHAPITRE IV

A LA RECHERCHE D'UN EQUILIBRE DU MARCHÉ CONFORME AUX NORMES DU TRAVAIL

L'examen de la demande et de l'offre d'emploi nous a permis de caractériser l'évolution du marché du travail. A présent, il convient d'examiner les facteurs devant servir à la régulation de ce marché, et ce dans le cadre des normes internationales. C'est dans cet objectif que nous procédons, dans un premier temps, à la démythification des positions stratégiques qui ont marqué l'évolution du marché du travail dans le pays et, ensuite, bien que l'Algérie ait ratifié l'ensemble des conventions portant sur les normes du travail, à la mise en lumière des insuffisances nécessitant une prise en charge. Enfin, nous proposons, dans une dernière section, une modèle de projection de la population active.

1. Le rétablissement de l'équilibre du marché du travail

Le marché du travail ne fonctionne pas comme n'importe quel autre marché. Il ne s'agit pas d'un marché pouvant être régulé seulement par les prix et / ou par les quantités. Il est aujourd'hui devenu un marché sans frontières dans une économie en cours de mondialisation. Les facteurs bloquants le fonctionnement du marché du travail sont essentiellement de trois ordres: stratégique, économique et social. Du point de vue stratégique, les mythes de la dépendance économique et du transfert technologique ont longtemps constitué un frein l'ouverture de l'économie algérienne. Sur le plan strictement économique, les programmes de réformes ont progressé à des rythmes différenciés et des blocages institutionnels continuent à entraver leur poursuite. Quant au niveau social, l'absence d'une information fiable sur le marché du travail n'offre pas la transparence nécessaire à un ciblage rigoureux des populations vulnérables et à la mise en œuvre d'actions efficaces en la matière.

1.1 De la dépendance économique au co-développement

L'Algérie à toujours été à la recherche d'une indépendance économique. Pourtant son intégration dans l'économie mondiale n'est pas nouvelle, quand on sait que l'essentiel de ses échanges commerciaux s'opère au niveau de la région méditerranéenne de l'Europe. Avec le dialogue Maghreb - Europe qui a pris une nouvelle orientation depuis la Conférence de Barcelone (1995), le concept de « co-développement » est devenu le nouveau paradigme des échanges entre les deux rives. Ce nouvel ordre dans les rapports économiques implique nécessairement une nouvelle définition pour le double dialogue Arabe – Europe et Maghreb -Europe. Cependant, ce nouvel ordre s'inscrit dans un cadre fondamentalement déséquilibré comme on peut le constater à travers les quelques indicateurs suivants :

- L'Europe a engagé une enveloppe de 6, 7 milliards d'ECU pour les Pays d'Europe Centrale et Occidentale (PECO) contre 1, 6 milliards pour les Pays Tiers Méditerranée (PTM) pour la période 1995/1996, soit trois fois plus par habitant pour les PECO que pour les PTM.
- Les capitaux arabes à l'étranger sont estimés en 1997 à 350 milliards de dollars, mais les relations commerciales inter-arabes ne représentent que 3% des échanges entre les 22 pays de la Ligue arabe.
- Pour l'Algérie, ses échanges durant les dix dernières années ont été de l'ordre de 2% avec les pays arabes et inférieurs à 2 % avec les pays du Maghreb tandis qu'ils ont compté pour plus de 70 % avec l'Europe en 1999.

Ces constats sont suffisamment éloquentes quant aux efforts à déployer pour l'établissement de rapports équilibrés entre les deux rives de la Méditerranée.

1.2 Du transfert technologique à la capacité d'absorption des technologies nouvelles

La problématique de la technologie dans les pays en voie de développement appelle un renouvellement de la réflexion au regard de l'accélération de l'évolution des techniques. L'ancien concept de dépendance technologique se trouve aujourd'hui largement dépassé sous l'effet de la mondialisation qui œuvre à la libre circulation des capitaux, de la technologie et, dans une certaine mesure, des hommes.

Depuis une dizaine d'années, l'Algérie a mis en place un cadre législatif et réglementaire incitatif en direction des investissements directs étrangers (IDE) porteurs de capitaux, de technologie et de management. Mais les résultats, hors hydrocarbures, durant les années 90 ont été modestes, comparés aux autres pays de la région.

Tableau n° 24 : Evolution des IDE (flux - *inflows*) en Afrique du Nord (1985 à 2001)

en milliards de \$ EU

Pays	Moyenne annuelle 1985/1995	1997	1998	1999	2000	2001
Algérie	17	260	501	507	438	1 196
Egypte	871	887	1065	2 919	1 235	510
Maroc	264	1 076	333	850	201	2 658
Tunisie	262	365	668	368	779	486
Afrique	3 446	10 744	9 021	12 821	8 694	17 165
Pays en développement	50 912	191 022	187 611	225 140	237 894	204 801
Monde	181 101	478 082	694 457	1 088 263	1 491 934	735 146

Source : World Investment Report, 2002, Unctad, New York & Geneva

Tableau n° 25 : Evolution des IDE (stock - *inflows*) en Afrique du Nord (1985 à 2001)

en milliards de \$ EU

Pays	Moyenne annuelle 1985/1995	1997	1998	1999	2000	2001
Algérie	1 320	1 281	1 355	1 465	3 441	4 637
Egypte	2 260	5 703	11 043	14 102	20 845	21 355
Maroc	189	440	917	3 320	6 141	8 798
Tunisie	6 155	7 196	7 615	10 967	11 451	11 672
Afrique	34 326	33 473	50 291	77 863	142 379	158 840
Pays en développement	245 819	344 463	484 954	849 915	2 002 173	2 181 249
Monde	635 534	913 182	1 871 594	2 911 725	6 258 263	6 845 723

Source : World Investment Report, 2002, Unctad, New York & Geneva

La progression des IDE a connu (en terme de flux d'entrée uniquement (*inflows*)) un bon essor ces dernières années, en passant de 260 milliards de \$EU à 1196 milliards de \$EU, soit une multiplication par 5, en l'espace de 5 ans. En comparaison avec les autres pays de la région, la capacité d'attraction des IDE reste faible pour l'Algérie. Le Maroc a enregistré un bond extraordinaire en 2001 après avoir connu une attractivité moyenne et chaotique. Une chute légère est observée pour la Tunisie et l'Egypte en 2001 après une progression laborieuse ces cinq dernières années.

Le transfert des connaissances en général et celui de la technologie en particulier a été abordé, durant longtemps, dans la vision statique et déterministe de l'avantage comparatif. Les nouvelles réalités plaident aujourd'hui pour une vision dynamique dans laquelle l'innovation et le changement technologique sont susceptibles de créer continuellement des nouvelles sources de spécialisation. Cette nouvelle vision permet d'abandonner les avantages comparatifs « naturels » pour des avantages comparatifs « construits ». Elle prend en considération la nature même de la technologie qui n'est pas une marchandise comme les autres de par sa forte imprégnation des valeurs de la société qui l'a mise au point. Aussi, le problème de sa maîtrise se pose-t-il désormais plus en termes d'accès que de transfert. La capacité nationale d'absorption technologique est fonction du type d'arrangement institutionnel liant le pôle des entreprises à celui de la formation et de la recherche (au sens large du terme).

La déconnexion actuelle entre ces deux pôles résulte d'une conjugaison de facteurs (politiques, économiques et sociaux) qui limite le développement et la mobilisation des ressources humaines, en Algérie et à l'étranger. Le profil de la dernière génération de migrants algériens, illustre amplement ce blocage interne des compétences dans le pays.

1.3 Les tendances récentes de la migration maghrébine

Les tendances de la migration maghrébine vers l'Europe sont fortement marquées par l'évolution de la construction économique et politique européenne. L'histoire de cette migration révèle ainsi un ralentissement progressif du mouvement vers l'Europe. Ainsi, ce mouvement migratoire a pris un caractère massif durant les années 1950, dans un contexte de reconstruction, avant de se ralentir au cours des décennies suivantes. Jusqu'en 1954, la communauté algérienne constituait 90% des étrangers en France. De 1962 à 1975, la communauté maghrébine en France, provenant en particulier du Maroc et de la Tunisie, a triplée. Au lendemain du choc pétrolier de 1973, l'émigration algérienne vers la France est suspendue pour ne plus reprendre à ses rythmes passés. En 1995, le nombre global de maghrébins en Europe était estimé à 2,3 millions de personnes, avec une forte concentration en France (1,5 millions). Les originaires du Maroc sont les plus nombreux avec 56% de l'effectif total, suivis par ceux de l'Algérie (39%) puis ceux de la Tunisie (15%).

La répartition selon les pays d'accueil en 2002, classé selon le rang, indique la forte présence des Marocains, la plus importante émigration en Italie et en Espagne. Par rapport aux pays du Maghreb, la population marocaine est également classée première en France comme l'indique le tableau suivant.

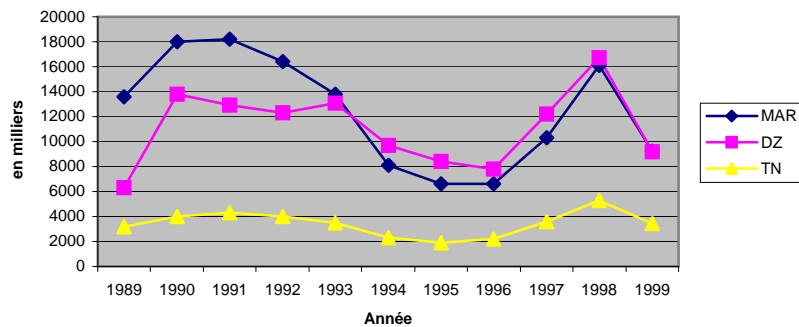
Tableau n° 26 . Stock des migrants de l'Afrique du Nord dans quelques pays européens

Pays	Population (millions)	Population de migrants			Classement des pays d'origine				
		Total	Masculine	Féminine	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
France (1999)	58,5	3 263 000	1 732 000	1 531 000	Portugal	Maroc	Algerie	Tunisie	Italie
					553 663	504 096	477 482	208 049	201 670
Belgique (1999)	10,2	897 100	465 900	431 200	Italie	Maroc	France	Pays Bas	Turquie
					200 300	122 000	107 200	85 800	69 200
Italie(1999)	56,9	1 252 000			Maroc	Albanie	Philippines	Yougoslavie	Roumanie
					149 500	115 800	61 000	54 700	51 600
Espagne (2000)	40,5	923 879	471 466	452 413	Maroc	GB	Allemagne	France	Portugal
					173 158	99 017	88 651	46 375	43 339

Source : ILO/ ILM STAT, 2002.

La reprise du mouvement migratoire entre les deux rives de la Méditerranée occidentale semble être inévitable à moyen terme pour des raisons tant économiques que socioculturelles. Toutefois, cette reprise reste conditionnée par la limitation à un niveau «gérable» des conflits politiques nourris par les enjeux stratégiques caractérisant la région dans sa totalité. L'observation des flux d'entrée en France est assez significative de ce maintien de la migration internationale (Cf. graphique suivant)

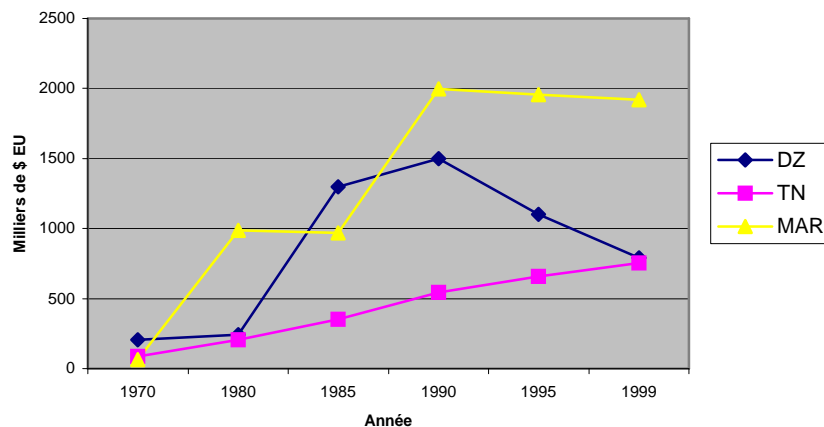
Fig. N° 7 : Tendence passée des entrées annuelles de migrants en France.



Source : ILO / ILM Stat,2002

L'un des problèmes clefs, qui représente aussi un défi pour l'Algérie en rapport avec les travailleurs migrants, est celui de la baisse des transferts ces dernières années.

Figure N°8 : Transferts opérés par les travailleurs migrants de 1970 à 1999



Source: World Bank 2002. Reducing Vulnerability and increasing Opportunity, Washington.

Cette baisse est liée à plusieurs causes, dont la situation sécuritaire, la réduction des migrants notamment en France (due en partie aux naturalisations), le nouveau profil de migrants et les nouveaux itinéraires empruntés (notamment vers l'Amérique du Nord, les pays du Golfe, l'Angleterre, l'Allemagne...).

Parallèlement, l'Algérie est aussi confrontée aux mouvements migratoires des pays au Sud du Sahara qui ne doivent pas être assimilés à l'activité traditionnelle de troc des nomades frontaliers de la région ou à la main d'œuvre appelée régulièrement dans les villes du Sud algérien. Il s'agit d'une migration toute autre pour qui l'Algérie représenterait un simple transit dans son mouvement vers les pays du Nord. Ces phénomènes restent encore très peu étudiés.

1.4 La connaissance du marché du travail en Algérie – le retour vers le local ?

Au cours de ces dix dernières années, des études et des enquêtes nombreuses mais de valeur inégale ont permis de constituer une masse importante de données a été réunie sur le marché du travail. Mais le besoin d'approfondir la connaissance du monde du travail dans ses multiples dimensions est toujours d'actualité.

En effet, ce secteur a connu et continue de connaître de profonds bouleversements et les données accumulées ont généralement concerné les niveaux national et macro économique. Il serait à présent utile de s'orienter vers une connaissance plus fine (par groupe social, par secteur d'activité, par région). La rareté de l'information à ce niveau de connaissance du monde du travail semble être à la base du caractère élémentaire des évaluations et consolidations des données. La prise de décisions stratégiques s'en trouve pénalisée et se voit reléguée alors à des opérations bien plus d'arbitrage que de «régulation», les phénomènes réels à réguler étant faiblement identifiés.

Le service public de l'emploi

L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) contribue de son côté à la saisie de l'information sur le marché du travail. Cette institution a fait l'objet d'un plan de réorganisation et de développement pour lui faire jouer véritablement son rôle de service public de l'emploi. Présentement, elle ne canalise qu'une faible partie de l'offre et de la demande de l'emploi. Sous-encadrée, dotée de structures inadaptées à l'évolution du marché du travail, mal équipée, cette agence produit une connaissance sommaire du marché dont le contenu n'est que le reflet de son niveau d'activité . De ce fait, elle ne contribue que très partiellement aux besoins en information des travaux d'élaboration des décisions stratégiques pour lesquelles la connaissance précise des tendances du marché du travail et des bassins d'emploi, au niveau micro notamment, est indispensable.

Les bassins de l'emploi

Les bassins d'emploi, construits sur la base des données du dernier RGPH, permettent une première vision de la mobilité des travailleurs à l'échelle du territoire national. On peut à présent localiser l'ensemble des bassins, par l'attractivité de la main d'œuvre, à un niveau assez fin. Cette identification, certes intéressante, reste primaire et insuffisante, car le RGPH n'est pas, proprement dit, une enquête sur le marché du travail. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et le développement durable (octobre 2001) envisage une réorganisation territoriale en Algérie en régions, avec des spécificités physiques et économiques. Cette entité (la région, donc au niveau meso), encore inexistante, pourrait être le maillon approprié pour initier des mesures visant l'employabilité des ressources humaines et le développement durable d'un marché local du travail.

Tableau n° 27 : Typologie des communes algériennes en fonction du marché du travail

Types de Communes	Nombre de Communes	% Nombre de communes	% Emploi disponible	% Occupés résidents
0	682	44	13, 76	23, 69
1	526	34	14, 93	17, 20
2	193	13	14, 30	18, 79
3	54	4	9, 93	8, 53
4	86	6	47, 05	29, 76
Total	1541	100	100	100

Source : Exploitation des données du RGPH 1998

Note : Les communes ont été classées selon qu'elles répondent positivement ou non à quatre critères : le nombre d'emplois disponibles dans la commune, la proportion d'occupés dans la même commune, le nombre d'entrants dans la commune, le rapport entre emploi disponible dans la commune et le nombre d'occupés résidant dans la commune.

A travers le tableau ci-dessus on observe le net décalage entre la répartition de la population en terme de lieu de résidence et la répartition de l'emploi disponible : 6 % des communes (essentiellement les chefs lieu de Wilaya) s'accaparent 47 % de l'emploi disponible alors que 44% des communes (rurales dans leur totalité ne disposent que de 14 % de cet emploi. La moitié des occupés résidant dans ces communes travaillent ailleurs sans compter ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

Le système national de formation professionnelle

L'employabilité des ressources humaines qui repose sur le paradigme de l'adéquation de la l'offre et de la demande de travail par la formation appropriée aussi bien des sans-emploi que des travailleurs en poste met en avant les rapports entre le travail et le système d'éducation-formation. En 1998, la part des travailleurs « sans niveau » au sein de l'appareil économique est de l'ordre de 65% - et la part des chômeurs « sans niveau », donc en attente d'un emploi, est estimé à 73%. Ce nouveau concept (employabilité) trouve sa justesse dans une politique de proximité où toutes les ressources humaines, aptes physiquement au travail, ont droit d'accès à un emploi durable (qui n'est pas à confondre avec la notion d'emploi permanent). Le développement inégal du territoire algérien, avec une hyper concentration des populations et des activités sur la bande littorale du nord du pays a créé une dynamique dont toutes les analyses s'accordent à souligner les effets désastreux à terme au plan des équilibres humains, économiques et écologiques, si elle ne venait pas à être contrôlée..

L'abondance (et le chômage) d'une main-d'œuvre hautement qualifiée au nord contraste avec les besoins pressants en personnel qualifié dans des régions de l'arrière-pays. Le code des investissements prévoyant des régimes d'avantages très favorables aux régions des hauts-plateaux, du sud et du grand sud ainsi que le récent « Programme Sud » constituent une réponse des pouvoirs publics à ce déséquilibre régional important constaté dans le développement général du pays .

2. Revue de la situation de l'emploi selon les normes internationales.

La situation de l'emploi en Algérie a profondément été modifiée ces dix dernières années du point de vue de la législation et des réalités de la gestion mettant les différents partenaires en position de recherche de nouveaux repères. Le concept du « travail décent» place la dignité du travailleur au centre des préoccupations du monde du travail. Il est ainsi, à plus d'un titre, tout indiqué pour un cadre intégré d'observation des normes pour l'inspection générale du travail, pour le patronat et pour les syndicats.

Pour vivre et survivre décemment, en l'absence d'opportunités d'emploi, le travailleur algérien s'est engagé dans des pratiques « informelles » - **tout en essayant de préserver son caractère licite à l'acte de travail**. Le respect de la qualité du travail, même dans l'informel, est devenu une exigence universelle. **Mais les pratiques illégales ne sont pas absentes et la lutte contre elles, dans le cadre des valeurs liées au travail décent, reste à être menée à un niveau global qui prenne en compte le fait qu'elles s'intègrent aussi dans un réseau international**

2.1 Le Travail Décent – un cadre intégré d'observation

L'Algérie figure parmi les pays ayant ratifié pratiquement toutes les conventions de l'Organisation Internationale du Travail regroupées au titre de la Déclaration de l'OIT concernant les droits fondamentaux de l'Homme au travail. Si le principe du travail décent offre aujourd'hui une base à l'évaluation globale du degré d'application de ces conventions, la faiblesse du système national d'informations statistiques et l'absence d'instruments de mesure adéquats, ne permettent pas encore d'entreprendre ce travail dans des conditions satisfaisantes. Cependant, notre tentative d'appliquer le module de la « sécurité socio-économique » de l'OIT nous a permis de relever un certain nombre d'observations significatives.

L'observation et le contrôle du respect des conventions internationales ratifiées par l'Algérie relèvent, d'une part, du niveau gouvernemental, notamment de l'Inspection Générale du Travail (qui compte environ 1000 Inspecteurs pour 5,7 millions d'occupés) et, d'autre part, des organisations syndicales (57 formations syndicales, 15 syndicats d'employeurs dont 2 publics et 13 privés). De plus, la mise en œuvre des normes est couverte par des accords collectifs qui ne concernent que 1,3 millions de travailleurs du secteur productif (public et privé). La *sécurité au travail* semble être ainsi plus ou moins garantie pour ce segment du monde du travail.

La modification principale apportée en 1990 à la législation algérienne se rapporte au salaire. Avec la nouvelle loi sur les relations du travail, seul le salaire minimum est réglementé. Le Salaire National Minimum Garanti (SNMG) est passé de 1000 DA en 1990 à 8000 en 2001. Cette sécurité du revenu est assurée, pour les Chefs de Ménages «sans revenus», par une allocation forfaitaire de solidarité (AFS).

Par ailleurs, on peut observer une baisse sensible de la part des salaires en rapport au PIB – qui passe de 32,5% en 1988 à 25,9% en 2000 - ce qui implique, par déduction, une forte augmentation de la part du profit (y compris les revenus des indépendants) durant cette période. Par ailleurs, malgré le système d'allocation de l'AFS et en dépit des dérives de son organisation, la pauvreté a enregistré une croissance préoccupante durant la première moitié des années 1990. Le phénomène de la paupérisation a provoqué enfin un processus de déclassement/reclassement des ménages sur l'échelle sociale. Autrement dit, de nouveaux pauvres sont venus grossir la base de la pauvreté.

De son côté, le pluralisme syndical est fortement imprégné par l'histoire et la plus ancienne centrale syndicale mobilise encore l'essentiel des travailleurs du secteur public. Aucun bilan chiffré n'existe sur le poids des formations syndicales. La liberté syndicale, un des acquis majeurs du monde du travail doit trouver son approfondissement dans le sens d'une organisation des syndicats en Confédérations. Enfin, la consolidation des relations entre les différents partenaires sociaux, initié depuis plusieurs années à travers la Tripartite (Administration, Patronat et Syndicat) est encore à la recherche de son cadre institutionnel lui permettant de jouer son rôle de manière continue et organisée.

2.2. La qualité du travail

Sur le plan de la qualité du travail, trois indicateurs au moins sont à relever pour situer la nature du changement qui affecte la valeur - travail : d'abord, la couverture sociale, ensuite les nouvelles formes d'emplois et enfin, le salariat et son corollaire, l'auto-emploi.

La couverture sociale des travailleurs a été mise à rude épreuve par la dynamique de l'informel ces dix dernières années. Parmi la population occupée, selon les données de la CNAS (reprise par la Banque Mondiale, 2000), le nombre des assurés dépasse légèrement les 3 millions de travailleurs. Certes, d'autres catégories sociales (étudiants, handicapés, Moudjahidines..) bénéficient aussi d'une couverture sociale. Selon les données de l'enquête « niveau de vie » 1995, on peut estimer entre 20 à 25%, la population algérienne, sans aucune couverture sociale. Durant ces dernières années, la CASNOS a lancé une opération pour capter d'avantage les entreprises privées à l'assurance sociale. Cela a permis l'immatriculation de nombreux employeurs indépendants, mais le taux de recouvrement reste encore problématique.

Cette initiative mérite encore plus de souplesse car il est admis que la rigidité de la réglementation en la matière et des taux de cotisations élevés sont des raisons qui n'encouragent pas les employeurs et les indépendants à adhérer au système de protection sociale.

Tableau n° 28 : Evolution des taux de cotisation à la sécurité sociale

	1985			1991			1995				1999				2000			
	E	S	T	E	S	T	E	S	FOS	T	E	S	FOS	T	E	S	FOS	T
Assurances sociales	12.5	1.5	14	12.5	1.5	14	12.5	1.5		14	12.5	1.5		14	12.5	1.5		14
Accident de travail	2	0	2	2	0	2	1			1	1			1	1.25	0		1.25
Allocations familiales	6	0	6	6	0	6	0	0		0	0	0	0	00	00	0	0	0
Retraite	3.5	3.5	7	3.5	3.5	7	7.5	3.5		11	8.5	3.5		11	9.5	6.5		16
Retraite anticipée							0.5	0.5	0.5	1.5	0.5	0.5	0.5	1.5	0.5	0.5	0.5	1.5
Chômage							2.5	1.5		4	2.5	1.5		4	1.25	0.5		1.75
Ensemble	24	5	29	24	5	29	24	7	0.5	31.5	25	9	0.5	34.5	25	9	0.5	34.5

E : employeur - S : salarié - T : total

FOS : fonds des œuvres sociales

* en 1985, le taux de cotisation de 29 % concerne le secteur public économique, celui de l'administration était de 20 %.

Source : CNES, 2001

Les réformes de la sécurité sociale et sa modernisation s'avèrent ainsi indispensable. Les autorités algériennes ont pris des dispositions à cet effet. Mais, dans la situation actuelle, d'une crise de l'emploi, il serait aussi important de repenser le système en fonction des nouveaux comportements des agents économiques et sociaux, notamment avec la poussée des CDD, qui obéit à la logique de la flexibilité introduite en Algérie depuis les années 1990. Sans une refonte du système, toute tentative de rétablir l'équilibre financier resterait aléatoire. Aussi faut-il continuer à imposer fortement l'emploi dans une situation de pénurie d'emploi ? La norme de cotisation standard et unique ne correspond plus à la flexibilité de l'emploi. Le tableau suivant indique la situation de l'Algérie par rapport à d'autres pays. On peut ainsi observer que le taux algérien est plus élevé que ceux du Maroc et de la Tunisie.

Tableau n° 29 : Taux de cotisation en % des salaires bruts tous régimes confondus dans quelques pays

Pays	Quote-part des employeurs	Quote-part des salariés	Total
Italie	45, 16	10, 69	55, 85
France	34, 05	15, 66	49, 71
Belgique	24, 60	13, 07	37, 67
Portugal	23, 75	11, 00	34, 75
Algérie	25, 50	9, 00	34, 50
Turquie	19, 50	14, 00	33, 50
Tunisie	17, 50	6, 25	23, 50
Maroc	16, 36	3, 48	19, 84

Source : Ministère des finances (Conseil national des assurances), 2001

Les nouvelles formes d'emploi (à temps partiel, à la tâche, contrat à durée déterminé...) instituées à la faveur de la nouvelle loi sur les relations de travail (1990), s'inscrivent dans une logique de «partage du travail». Ces nouvelles formes devaient aussi introduire plus de flexibilité dans la gestion des ressources humaines au niveau des entreprises dans une conjoncture difficile. On peut affirmer que ces formes d'emplois ont connu une croissance relative par rapport au salariat permanent mais restent encore mal encadrées.

Par ailleurs, il est à relever aussi **la baisse de la durée de travail** au milieu des années 90 – la durée hebdomadaire étant passée de 44h à 40h. Contrairement à d'autres pays, cette réduction n'a pas pour ambition le «partage de revenu», donc la création d'emplois, mais elle devait aboutir à une réduction sensible des charges salariales, dans le cadre de la mise en œuvre des plans sociaux. L'incidence de cette réduction de temps de travail n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation approfondie. Le temps de travail reste une des problématiques les moins étudiées en Algérie. Pourtant, du point de vue macro-sociologique, la ré-organisation du temps du travail reste une revendication sociale non seulement du patronat mais aussi des syndicats.

Enfin, durant cette décennie, **le salariat** a connu aussi des changements sensibles, non seulement dans sa structure (avec l'inclusion de l'informel) mais aussi dans sa forme (avec les CDD). La logique de la désalarisation est souvent assimilée à celle de la précarisation du travail. Cette tendance à la désalarisation peut être observée au regard de la baisse des effectifs de salariés dans le secteur structuré. A l'opposé de la désalarisation, une tendance à l'auto-emploi semble être une nouvelle voie devant conduire à la création d'entreprises, fortement soutenue dans le cadre du dispositif sur la micro-entreprise. Cette métamorphose peut être aisément observée à travers les données de la part et du volume des salaires et des revenus des ménages.

En 1989, les revenus salariaux des ménages était deux fois supérieurs aux revenus non-salariaux (111,3 milliards de DA et 57,4 milliards de DA respectivement). En 1999, les deux types de revenus se sont presque rejoints, les revenus salariaux ont été multipliés par 7, et les revenus non-salariaux par 13 (soit 826.5 milliards de DA contre 792.9 milliards de DA respectivement). Toutefois, cette métamorphose n'a pas été accompagnée par la même évolution en terme d'imposition – les salariés contribuaient à 32 milliards de DA tandis que les non-salariés participaient à seulement 13 milliards de DA, soit plus de deux fois plus que les indépendants.

3. Les perspectives de l'emploi

Du point de vue démographique à proprement parler et si on se limite à une période de 16 ans (âge minimum légal pour pouvoir travailler) la population active en 2018 est déjà connue à la mortalité près.

Tableau n° 30 : Naissances vivantes enregistrées à l'état civil entre (1985 et 2002)

Année	Naissances Vivante	Année	Naissances Vivante	Année	Naissances Vivante
1985	845. 381	1991	755. 459	1997	640. 082
1986	764. 537	1992	786. 050	1998	607. 118
1987	782. 336	1993	759. 976	1999	593. 643
1988	788. 861	1994	760. 337	2000	588.628
1989	741. 636	1995	695. 903	2001	618.380
1990	758. 533	1996	640. 738	2002	616.963

Source : ONS - Données brutes enregistrées à l'Etat - Civil.

Par contre là où des hypothèses sont nécessaires c'est en matière de comportement d'activité et de migration internationale (puisque on se place de prime abord dans un contexte de mondialisation). En fait, ces comportements sont eux mêmes influencés par les politiques d'emploi qu'on pourrait mettre en œuvre. En effet, une plus grande rétention du système éducation - formation a pour effet de décaler dans le temps les arrivées sur le marché du travail. A ce niveau se pose un problème de fond : faudrait-il parler de politique d'emploi ou de politique de gestion des ressources humaines ?

Raisonné en termes de politique de l'emploi conduit à ne tenir compte que de la population active telle que définie par le BIT. Ce concept peut s'avérer mal approprié dans ce scénario. Alors que raisonner en termes de gestion des ressources humaines permet de prendre en considération l'ensemble de la population selon ses caractéristiques. Le tableau suivant permet de situer le problème.

Tableau n° 31: Répartition de la population des ménages ordinaires selon le groupe d'âge, le sexe et la situation individuelle

	en milliers							
	Etudes		Actifs		Pension – retraite		Autres inactifs	
	M	F	M	F	M	F	M	F
10- 15 ans	1 929	1 718	28	8	0	0	335	485
16 – 59 ans	812	826	6 479	1 357	140	73	570	5 634
60 ans ou plus	0	0	168	10	589	169	178	788

M = Masculin, F = féminin

Source : RGPH 1998

Ne tenir compte que de la population active reviendrait à ignorer 820 000 enfants âgés de 10 à 15 ans non scolarisés, 966 000 personnes âgées de 60 ans ou plus ne bénéficiant d'aucun système de protection sociale en plus des cinq millions de femmes au foyer et des 570 000 hommes d'âge actif mais classés comme inactifs. Pour préciser davantage, il faut savoir que parmi les inactifs en âge de travailler, on dénombre, selon le RGPH de 1998, 384 000 infirmes ou handicapés dont 83 000 hommes et 301 000 le femmes.

Prolonger les tendances passées en matière de taux d'activité mènerait à une forte sous-estimation de la population active et par voie de conséquence de la demande additionnelle d'emploi. D'autant plus que la population féminine active est sous-estimée surtout en milieu rural. Il y a de plus en plus de filles qui poursuivent leurs études et leur nombre est supérieur aux garçons depuis quelques années. Le recul de l'âge du mariage et la baisse de la fécondité vont faire en sorte que les femmes seront beaucoup plus nombreuses à se présenter sur le marché du travail que ne le prévoient les projections démographiques. Ce phénomène sera d'autant plus exacerbé que dans un contexte de mondialisation, le modèle de consommation s'oriente vers des produits à plus forte valeur ajoutée à l'extérieur des foyers auquel il faudrait rajouter la paupérisation d'une frange relativement importante de la population qui mettra plus de femmes sur le marché du travail même s'il s'agit du secteur informel.

L'allongement de l'espérance de vie repose le problème de l'âge à la retraite et de l'équilibre du système de protection sociale. Les retraités actuels reviennent de plus en plus sur le marché du travail. L'informalisation de l'économie va faire en sorte que l'activité se prolongera au maximum des possibilités physiques des personnes dans la mesure où les occupés dans l'informel ne sont pas pris en charge par la caisse de sécurité sociale et ceux qui ont pu s'insérer dans le secteur formel l'ont fait tardivement.

Les perspectives de rétablissement de l'équilibre sur le marché du travail peuvent être ainsi examinées à partir de l'évolution de la population – car le chômeur de 2018 est déjà né ! Nous proposons trois scénarios d'évolution du taux de chômage sous l'action d'une politique nationale de l'emploi.

Tableau n° 32 : Estimation du nombre annuel moyen d'emploi à créer selon trois scénarios d'évolution du taux de chômage

		2008	2013	2018
Population active estimée (en millions)		11 à 11,5	12,5 à 13,25	14 à 15
Scénario 1 : Pessimiste	Taux de chômage (en %)	22	17	12
	Emplois à créer par an (en milliers)	329 à 370,5	359 à 405,5	389 à 440,5
Scénario 2 : Moyen	Taux de chômage (en %)	17	12	7
	Emplois à créer par an (en milliers)	344 à 388	374 à 423	404 à 458
Scénario 3 : Optimiste	Taux de chômage (en %)	13	9	5
	Emplois à créer par an (en milliers)	337 à 382,5	361 à 410,5	385 à 438,5

Les estimations se basent sur l'hypothèse d'une croissance de la population active entre 300 et 350 mille / an. L'incertitude liée à l'estimation du niveau et de l'évolution de la population active est due principalement au contenu de la population active féminine et aux hypothèses sur l'évolution des taux d'activité féminine.

Les données initiales retenues pour 2003 sont : une population active entre 9,5 et 9,75 millions et un taux de chômage entre 17 % et 27 %. L'incertitude sur l'estimation du taux de chômage est liée au fait qu'on prenne en compte ou non le sous emploi dans ses différentes formes.

En fait de scénarios, on se contente ici d'une hypothèse simple, plausible et réalisable à savoir une baisse d'un point chaque année du taux de chômage (sauf pour la dernière phase, 4 points en cinq ans) quelque soit le niveau de départ .

Enfin, quelque soit l'hypothèse adoptée le seuil minimal de création d'emplois doit être du même ordre de grandeur que l'accroissement net de la population active sur toute la période. Ce seuil :

- est à considérer par rapport au maximum d'accroissement annuel de l'emploi en Algérie, depuis l'indépendance, atteint en 1984 avec 170 000 postes et à la moyenne annuelle de cet accroissement durant la décennie 1990, de l'ordre de 166 000 emplois,
- exigerait, sur la base du coût moyen de création d'un emploi dans les projets déclarés à l'ex APSI (cf. Tableau n° 11), soit 2 millions de DA, un montant annuel d'investissement de l'ordre de 450 milliards de DA.

4. Le système national d'informations statistiques

La faiblesse de l'information (qualitative et quantitative) sur l'offre de travail se traduit par l'irrégularité de la production des données sur le marché du travail, une diffusion restrictive, un traitement sélectif des données collectées et des instruments d'analyse en décalage avec les mutations économiques en cours. Selon une récente étude (PNUD 2000) sur le système national d'informations statistiques sur le marché du travail, il a été constaté une dispersion d'efforts dans la collecte de données sans aucune synergie entre les différents départements ministériels. La consolidation des données nationales sur la demande de travail en Algérie a provoqué des débats contradictoires sur les nomenclatures et les estimations établies par les services publics, sans pour autant aboutir à un éclairage correct sur la situation des agents économiques au niveau national. De plus, les évolutions récentes sur le plan économique et la création de nouvelles institutions ont accentué la complexité caractérisant le marché du travail. Un renouvellement de l'arsenal conceptuel semble donc indispensable pour remédier à cette situation en prenant en considération notamment des instruments élaborés dans ce domaine par l'OIT.

Le renouvellement des concepts du marché du travail doit s'appuyer sur la nouvelle génération d'indicateurs de ce marché - qui somme toute, a été à la base de la conception de l'Observatoire de la Formation et de l'Emploi. **La validation de cette étude a été accompagnée par la signature d'un protocole d'accord de partenariat entre le Ministère de la Formation professionnelle et le Ministère du Travail et de la Protection sociale en janvier 2002 pour la réalisation de cet observatoire. De plus, ce projet bénéficie d'une dotation budgétaire conséquente dans le cadre de l'Accord MEDA II pour l'Algérie.** C'est dans ce cadre qu'une formation sur les indicateurs clefs du marché du travail (KILM), élaborés par le BIT, nous semble une excellente opportunité d'intégrer ces instruments dans la nouvelle génération d'indicateurs de l'Observatoire

CHAPITRE V

LES RECOMMANDATIONS

Présentation générale

1. Adopter une **démarche de conception et de mise en œuvre** d'une politique nationale de l'emploi.
2. Approfondir les **éléments d'émergence de la politique nationale de l'emploi** en vue de les traduire en terme de mesures de politique économique et sociale oeuvrant à la création de l'emploi.
3. Elaborer un **plaidoyer** à diffuser dans le cadre d'un **réseau de partenaires** pour la promotion de la politique nationale de l'emploi.
4. Mettre en place une **capacité technique d'appui** à la conception et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi.

A

POUR UNE DEMARCHE GLOBALE DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

Dans le contexte actuel du pays, la conception et la mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi gagneraient à s'inscrire dans une démarche qui prendrait en considération les principes d'action suivants :

1. La priorité à l'emploi dans les décisions de politique économique et sociale

La prise de conscience de l'enjeu majeur que représente l'emploi aux plans politique, économique et social appelle la mise en avant de l'emploi dans les décisions fondamentales de l'ensemble des acteurs : autorités, entreprises, institutions de formation, organisations syndicales et patronales et mouvement associatif.

- **Les autorités**, par :
 - La promotion et la préservation de l'emploi dans tous les secteurs par le jeu des instruments de régulation (fiscalité, tarifs douaniers, aides diverses) conduisant à l'allègement des charges sur les entreprises et traduisant des politiques sectorielles de développement orientées vers la pleine utilisation des ressources naturelles et humaines du pays.
 - La réalisation des réformes institutionnelles favorisant la création d'entreprises, la décentralisation administrative, la transformation du système bancaire, la simplification des procédures liées à l'acte d'investir et la promotion de la formation professionnelle au niveau des entreprises et des institutions de formation.
 - Le financement, dans la phase de transition, de programmes d'emplois d'attente ciblant les catégories sociales particulièrement vulnérables (handicapés, femmes, jeunes diplômés) et orientés notamment vers les travaux d'aménagement et les emplois de proximité.
- **Les entreprises**, par la généralisation de mesures de préservation de l'emploi, le développement d'activités à forte intensité de main - d'œuvre et l'amélioration des conditions de travail.
- **Les institutions de formation**, par la rénovation de leurs programmes en vue d'élever le niveau de qualification dans les métiers existants, de former aux nouveaux métiers, de développer l'esprit d'entreprise et d'œuvrer en général à l'employabilité des demandeurs d'emploi.
- **Les organisations syndicales et patronales**, par une participation active à la préservation et à la promotion de l'emploi au niveau des entreprises et dans le cadre de programmes dont ils prendraient l'initiative.
- **Le mouvement associatif**, par la multiplication d'actions ciblées et de proximité à réaliser avec l'aide de l'Etat et l'appui des organisations de coopération internationales.

2. La prise en charge des exigences d'emploi à court et à moyen terme

La solution au grave problème de l'emploi que connaît présentement le pays réside avant tout dans la reprise de la croissance économique génératrice d'emplois économiques et durables en nombre suffisant. Cette solution résultera de l'ensemble des réformes économiques et sociales en cours et ne verra raisonnablement ses fruits qu'à moyen et long terme. Aussi, et dans l'attente, des mesures urgentes s'imposent pour freiner la montée du chômage et offrir des opportunités d'activités aux catégories sociales les plus défavorisées.

Parmi les mesures pouvant générer des effets à court terme sur l'emploi et en même temps accélérer le processus de relance économique, il convient de souligner :

- l'allègement des charges sociales et fiscales sur les entreprises,
- la levée des principaux obstacles à la réalisation des investissements (délais d'allocation des avantages dans le cadre du code d'investissement, délais d'attribution de terrains),
- La simplification des procédures de création d'entreprises en vue d'en réduire sensiblement les délais,
- la consolidation des programmes du dispositif de promotion de l'emploi par un meilleur ciblage des programmes AIG et TUPHIMO et l'extension des programmes ESIL, contrat de pré - emploi, micro - entreprises et micro - crédit.

3. La décentralisation et la coordination des actions

L'analyse du chômage actuel a mis en lumière le caractère national du phénomène dont la prise en charge ne peut valablement se réaliser que dans une décentralisation effective des mesures et des programmes. Elle appelle ainsi une décentralisation dans toutes ses dimensions et notamment :

- la conception, le financement et la gestion des programmes,
- l'organisation du service public de l'emploi,
- la maîtrise de l'information sur le marché du travail.

4. La transparence et la maîtrise de l'information

La gestion du marché du travail, l'évaluation des résultats des différents programmes, la définition de mesures appropriées pour la promotion de l'emploi et la conception des éléments de la politique nationale de l'emploi imposent une grande transparence aux plans macro et micro - économique pour tout ce qui concerne l'emploi.

A cet effet, la mise en place d'un Observatoire de la formation professionnelle et de l'emploi projet ayant donné lieu en janvier 2002 à un protocole d'accord entre deux départements ministériels) mérite d'être appuyé.

5. L'institution d'une concertation tripartite pour un pacte social autour de l'emploi

Devant les enjeux nationaux de l'emploi, la politique nationale de l'emploi implique dans sa conception et sa mise en œuvre, la contribution et l'adhésion de toutes les parties. Pour ce faire, il s'avère nécessaire d'instituer une concertation entre tous les acteurs intervenant à différents niveaux dans les domaines politique, économique et social (Etat, patronat et syndicat et mouvement associatif) dans le but de parvenir progressivement à de véritables **pactes autour de l'emploi** .

B

POUR L'EMERGENCE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

1. L'impératif de la politique de l'emploi

L'emploi constitue aujourd'hui l'une des préoccupations centrales des pouvoirs publics et se pose comme critère d'évaluation fondamental de toute politique économique. Les raisons généralement admises de l'importance ainsi conférée au rôle de l'emploi sont de plusieurs ordres :

- Des raisons économiques, par la contribution du travail à la richesse de la nation, richesse proportionnelle au degré de mobilisation et au niveau de qualification du potentiel de main d'œuvre du pays.
- Des raisons sociales, par le rôle de l'emploi dans la réduction de la pauvreté, la satisfaction des besoins fondamentaux, l'intégration sociale et l'épanouissement individuel.
- Des raisons politiques, par l'adhésion collective des individus au développement de la société dans le cadre d'institutions dont ils se sentent partie prenante.

Pour toutes ces raisons et surtout pour les effets négatifs et dangereux que l'on ne cesse d'observer dans le pays et dans le monde lorsqu'elles ne sont pas sérieusement prises en considération (stagnation économique, pauvreté, exclusion et instabilité politique) les gouvernements s'attachent de plus en plus à faire de l'emploi l'objectif majeur de leur politique économique et sociale sachant que leur action est avant tout jugée sur leur capacité à répondre à ce besoin essentiel de la société.

2. Les mesures de politique de l'emploi

2.1 Les mesures de politique de l'emploi et leurs effets

Une politique de l'emploi prise au sens large du terme et posant l'emploi comme enjeu majeur de la politique économique est constituée par l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour préserver et promouvoir l'emploi dans le pays en orientant chacune de ces mesures vers la réalisation du plein emploi.

Cette politique est à percevoir au regard des effets sur la création d'emplois de chaque mesure prise aux différents niveaux économique, social et institutionnel. Ces mesures, elles-mêmes, visent dans tous les cas une croissance économique aussi élevée que possible et s'inscrivent dans le cadre de la politique des revenus propre à chaque pays. Les effets de ces mesures sont estimés par des méthodes allant des modèles économétriques sophistiqués aux déductions par simple extrapolation des données du passé pour un nombre très limité de ces mesures. Dans les travaux d'estimation de la croissance de la production nationale, on considère les facteurs de production (les ressources naturelles, le capital et le travail) dans leur capacité et leur productivité actuelles et prévisibles.

La question majeure réside dans la détermination de l'évolution de l'emploi par rapport à l'évolution prévisionnelle de la production globale ou sectorielle. Il est possible de présenter de plusieurs manières les mesures composant la politique de l'emploi dans leurs effets et les liens qui les unissent.

2.2 Les mesures constitutives de la politique de l'emploi

Les mesures constitutives de la politique de l'emploi peuvent être classées en 5 grandes catégories selon qu'elles :

- visent le développement économique en général.
- contribuent à l'amélioration de l'efficacité générale de l'économie.
- favorisent expressément l'emploi.
- ciblent l'emploi pour des catégories sociales, des régions ou des secteurs d'activité particuliers.
- interviennent spécialement dans la préservation de l'emploi dans un domaine d'activité particulier ou dans le pays en général.

Le tableau suivant présente ces différentes mesures explicitées par leurs effets et illustrées par des exemples de dispositions prises pour leur concrétisation.

Tableau n°33 : Les mesures constitutives de la politique nationale de l'emploi

Objet de la mesure		Effets de la mesure sur l'emploi	Dispositions de mise en œuvre de la mesure
Développement économique		Création d'emplois directs et durables à moyen terme	Plans de développement Programmes sectoriels Grands projets Promotion des investissements
Efficacité de l'économie		Renforcement du potentiel de création d'emplois de l'économie nationale	Programmes d'amélioration (organisation, formation, équipements) dans les domaines tels que : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Infrastructures ◆ Administration ◆ Formation professionnelle ◆ Services d'appui ◆ Législation du travail ◆ Système d'information
Emploi ciblé expressément		Développement d'activités à haute intensité de main d'œuvre	Dispositions fiscales favorisant le nombre d'emplois dans les investissements Formules de partage du travail Programmes de grands travaux
Création d'emplois ciblant expressément :	Une catégorie sociale	Intégration économique et sociale des personnes concernées	Programmes spécifiques subventionnés
	Un secteur d'activité	Développement d'un secteur stratégique et de l'emploi lié	Programmes spécifiques subventionnés Politique de promotion des exportations
	Une région	Equilibre régional et création de l'emploi dans la région	Programmes spécifiques subventionnés
Préservation de l'emploi dans :	Un domaine d'activité	Sauvegarde d'une activité et de son emploi	
	Le pays	Protection du marché national et de l'emploi national en général	Protection douanière multiforme : tarifs, contingentement, normes ...

2.3. Le cadre d'intervention de la politique nationale de l'emploi

La conception et la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi est dépendante des réalités économiques, sociales, institutionnelles et politiques du pays. Le tableau suivant permet de situer le cadre dans lequel les décideurs ont nécessairement à inscrire leur action.

Tableau n° 34 : Le cadre d'intervention d'une politique nationale de l'emploi

Plan des réalités nationales	Indicateurs à prendre en considération
Economique	Niveau de développement général Niveau technologique Traditions économiques (agriculture, industrie, services, exportations...) Ressources naturelles
Social	Population (structure d'âge, éducation, santé, habitat ...) Situation de l'emploi Traditions sociales (sécurité sociale, solidarité, Associations) Traditions syndicales Organisation du dialogue social Traditions et culture d'entreprise Emploi des catégories vulnérables (femmes, handicapés ...)
Institutionnel	Administration (structuration, efficacité, transparence)
Politique	Régime politique Accords d'association Stabilité politique Image du pays à l'extérieur

2.4 Les hypothèses sous - jacentes

Les éléments proposés ci-après pour être pris en considération dans le travail de conception et de mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi reposent dans leur ensemble sur un certain nombre d'hypothèses sous - jacentes aux développements qui leur sont consacrés. Quatre de ces hypothèses revêtent un caractère particulier et se rapportent à l'existence généralement admise d'un impact direct et positif de la croissance économique, de l'investissement, de l'industrie et de la création d'entreprises d'une part, sur la création de l'emploi durable d'autre part.

- **La croissance économique s'accompagne de la création d'emplois**

On considère que la croissance économique, d'une façon générale, s'accompagne de la création de l'emploi par le fait que l'augmentation de la production suppose en principe une augmentation parallèle du facteur de production fondamental que constitue la main d'œuvre.

Il reste que le rapport entre le taux de croissance de la production et de l'emploi obéit à de nombreuses considérations qui en donnent un résultat variant selon la structure de l'économie concernée, la politique économique mise en œuvre et la conjoncture économique de la période en question. De ce fait, on ne connaît pas de rapport constant et unique entre le taux de croissance de l'économie et le taux de création d'emploi.

Ainsi, l'économie d'un pays, de par ses éléments structurels tels que la dimension de ses capacités de production, son degré d'intégration, sa spécialisation, son niveau technique et son degré d'ouverture sur l'extérieur, peut présenter autant de variables pouvant conduire à un rapport liant la croissance et l'emploi différent d'autres pays. Par ses réalités propres, toute économie réagit de manière spécifique pour réaliser un taux de croissance donné et un taux de création d'emplois particulier.

La politique économique à la base de la croissance réalisée constitue un autre facteur pouvant expliquer des résultats divergents en matière de création d'emplois pour une même croissance ou inversement. La nature des investissements, économisant le capital ou la main - d'œuvre, la part des exportations, la politique salariale, la fiscalité sont également des variables influant directement sur la constitution de la valeur ajoutée ainsi que sur le volume de l'emploi correspondant. Or ces mesures de politique économique sont extrêmement variables selon les pays et les comparaisons internationales se prêtent difficilement à la détermination d'un rapport universel entre le taux de croissance économique et le taux de création d'emplois.

Enfin la conjoncture économique internationale joue de plus en plus tant sur le taux de croissance économique que sur le volume d'emploi généré. En effet, l'expérience montre que tous les pays bénéficient ou subissent plus ou moins les effets des cycles d'expansion ou de récession de l'économie mondiale et voient simultanément leur taux de croissance gagner ou perdre des points selon le cas. Et, de son côté, l'emploi évolue souvent dans le même sens en volume tout en enregistrant des changements d'ordre qualitatif en fonction des secteurs d'activités les plus concernés par ces évolutions cycliques.

- **L'investissement impulse la croissance économique**

On considère que l'investissement a un impact direct sur la croissance économique de par sa contribution au renforcement du capital, autre facteur de production fondamental. Cependant, le degré de cet impact est également sujet à des considérations tenant aussi bien au volume et à la nature même de cet investissement qu'au niveau d'efficacité de l'économie du pays dans laquelle il intervient.

Concernant l'investissement lui - même, on admet que le taux de croissance gagne avec le volume d'investissement de par ses effets sur l'extension des capacités de production (investissement d'extension) et sur l'amélioration de l'outil de production (investissement de renouvellement ou de modernisation) qui agissent sur l'élévation de la production et la croissance de l'économie en général. De plus, la nature de l'investissement (choix des secteurs et des technologies) peut intervenir dans des créneaux d'activité à marchés porteurs ou à forte valeur ajoutée dont les effets favorables sur la production nationale sont évidents.

Mais l'efficacité de cet investissement, c'est - dire son rapport à la croissance économique dépend largement de l'efficacité générale de l'économie du pays. Ce rapport est mesuré par le coefficient de capital (valeur du capital utilisé / valeur de la production). Il varie selon les pays et mesure en fait le degré d'efficacité globale de l'économie du pays. Il dépend des variables aussi diverses que le niveau des qualifications, la qualité des infrastructures, la disponibilité des services, l'efficacité des institutions, la pertinence de la politique économique.

- **L'industrie est un secteur à haut potentiel d'emplois**

Parmi tous les secteurs d'activité, à l'origine de la création d'emplois, l'industrie occupe en Algérie une place particulière dont l'importance est retenue dans les développements consacrés aux éléments favorables à l'émergence d'une politique nationale orientée vers l'emploi dans le pays. Ce rôle important de l'industrie dans la politique nationale de l'emploi peut s'apprécier au regard des caractéristiques de ce secteur d'activité ayant un lien avec l'emploi:

- L'emploi industriel contribue à la croissance économique avec un poids supérieur à celui des autres secteurs d'activité. La raison tient à la forte valeur ajoutée qui caractérise le produit industriel et qui trouve son origine dans la longueur du processus de transformation ayant conduit à sa fabrication.
- On admet que chaque emploi direct créé dans l'industrie génère un nombre plus élevé d'emplois indirects que dans les autres secteurs d'activité.
- Les petites et moyennes industries (PMI) sont de par le monde celles qui interviennent pour une grande part dans la création d'emplois. Cela est encore plus net dans les pays où l'industrie est avancée et permet le développement d'une importante activité de sous-traitance.
- L'industrie constitue l'un des secteurs d'activité les plus concernés par l'investissement direct étranger.
- Il existe dans le pays un potentiel industriel (capacités de production, main d'œuvre et traditions de travail), des ressources naturelles à valoriser et un marché solvable qui constituent autant d'atouts pour le développement de l'emploi productif conçu en substitution aux importations ou pour l'exportation.

- **La création d'entreprises est à la base de toute croissance de l'activité économique et de l'emploi**

Dans le système d'organisation économique fondé sur le marché que l'Algérie met progressivement en place, l'entreprise est appelée à occuper la place de la cellule fondamentale du tissu économique. Sous toutes ses formes statutaires, dans tous les secteurs d'activité et sur l'ensemble du territoire national, elle sera le centre déterminant du développement économique et social du pays étant le lieu de manifestation des initiatives, de production des biens et services, de promotion des innovations et de création d'emplois.

La capacité de création d'entreprises prend alors toute son importance et l'on sait que sa dynamique repose sur le développement de l'esprit d'entreprise, la célérité des procédures de création, les avantages fiscaux accordés aux différentes phases d'évolution de l'entreprise et le climat général favorable à l'initiative privée.

3. Les éléments de la politique de l'emploi en Algérie

Au regard de l'ensemble de ces considérations générales présentées pour apporter un éclairage au travail de conception d'une politique nationale orientée vers l'emploi il est possible de dégager les axes pouvant servir de facteurs déterminants dans cette politique en Algérie.

3.1 La promotion des investissements

La création d'emplois économiques et durables est liée à la capacité d'investissement du pays, elle-même dépendante principalement des ressources financières disponibles, des instruments de régulation économique assurant la promotion de ces investissements dans des activités porteuses d'emplois, et des politiques menées en matière d'échanges extérieurs.

3.1.1 La mobilisation des ressources financières

Le volume des investissements des entreprises (publiques et privées) et de l'Etat est conditionné par la capacité de mobilisation des ressources financières à travers les moyens de paiement extérieurs et l'épargne nationale.

Les moyens de paiement extérieurs du pays proviennent depuis deux décennies pour un niveau constant de 95 % de l'exploitation des hydrocarbures. L'évolution de ces ressources est liée aux résultats de la politique pétrolière initiée en 1996 (ouverture des activités de prospection et de production aux compagnies étrangères) mais surtout aux cours des marchés pétroliers dont on connaît la forte sensibilité à la conjoncture économique et politique dans le monde.

L'affectation de ces moyens est soumise à des contraintes difficiles à lever à moyen terme s'agissant notamment du service de la dette et de la facture alimentaire dont les montants correspondent respectivement à 20 % et 35 % des recettes d'exportation.

L'épargne nationale est elle - même fortement dépendante des revenus des hydrocarbures à travers leur impact sur la capacité d'épargne des ménages, des entreprises et de l'Etat. Les règlements des opérations de commerce extérieur pour l'investissement et l'exploitation des entreprises (60 % des importations) et les recettes fiscales (60 % d'origine pétrolière) le montrent amplement.

Ainsi la mobilisation de ressources financières pour l'investissement et la création d'emplois devant en résulter, très dépendante à moyen terme de l'exploitation des hydrocarbures, se doit d'explorer toutes les potentialités dont notamment :

- l'augmentation des recettes fiscales autres que pétrolières grâce à une action rigoureuse contre l'évasion fiscale que des estimations situent à un niveau élevé,
- la rationalisation de la gestion des services et infrastructures de l'Etat,
- la mobilisation de l'épargne des ménages mettant à profit le besoin important et durable en matière de logement,
- la mobilisation de toutes les formes d'épargne dont celle des travailleurs à des projets d'investissement à l'instar du projet en cours d'étude au sein de l'UGTA, s'inspirant d'une expérience réussie de la fédération des travailleurs du Québec,
- la mise à niveau de la gestion des entreprises publiques en vue d'améliorer leur capacité d'autofinancement,
- l'orientation des investissements privés dans le cadre du dispositif de promotion en place afin d'éviter le surinvestissement coûteux déjà observé dans certaines branches (agro alimentaire).

3.1.3 La question de la dette extérieure

La question de la dette extérieure a émergé au début des années 1990 lorsque la nécessité pour l'Algérie d'aller vers le rééchelonnement en relation avec les institutions financières internationales s'est imposée devant l'ampleur du service de la dette qui en 1993 représentait 114% des recettes d'exportation. En contrepartie du rééchelonnement de 16 milliards \$ EU de dette extérieure le pays s'est astreint à une rigueur budgétaire dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel - PAS - Avec la réalisation de ce programme et grâce à l'amélioration des cours pétroliers, l'Algérie a pu rétablir les équilibres macro-économiques et la dette ne constitue plus à moyen terme de contrainte majeure.

Les données suivantes illustrent parfaitement la maîtrise retrouvée de l'Algérie quant à la gestion de sa dette, même si sa solvabilité n'a jamais été mise en doute en raison principalement de son potentiel en hydrocarbures.

Tableau n° 35 : Evolution de la dette extérieure totale et du service de la dette de (1991 à 2001)

Indicateurs/Années	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Dette totale (en millions \$ EU)	26.64	25.89	25.02	28.85	31.32	33.23	31.06	30.26	28.14	25.09	22.31
Service de la dette	73.9	76.6	81.5	47.2	38.38	30.67	30.14	47.5	38.6	20.0	21.7

Source : Ministère des Finances, 2003

Cette maîtrise de la dette extérieure et la prudence adoptée par l'Algérie dans la gestion budgétaire, n'ont pas pour autant réussi à attiré les investissements directs étrangers -IDE-. Il est vrai aussi que le retard pris par le processus de la privatisation des entreprises publiques n'est pas pour rassurer les investisseurs privés, nationaux et étrangers. Toutefois les récentes réalisations de partenariat devraient favoriser l'action de l'Algérie pour capter d'avantage les IDE, même si la conjoncture mondiale est défavorable pour l'Afrique et serait plus positive vers l'Asie, avec notamment la récente adhésion de la Chine (l'un des plus grand marché du monde) à l'OMC.

Des tentatives de reconversion de la dette en prise de participations peuvent permettre de desserrer l'étau de la dette, notamment dans sa composante bilatérale au niveau des pays de la région (la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne – ces quatre pays qui totalisent plus de 50% de la dette au plan bilatéral). Ce faisant, le concept de «co-développement», adopté par la Conférence de Barcelone trouvera sa première concrétisation .

3.1.4 Le recours aux instruments de régulation économique

L'utilisation optimale des ressources financières pour les besoins de l'investissement et de l'emploi repose sur une intervention approprié des instruments d'incitation et de régulation économique :

- **La fiscalité**, qui est à considérer dans ses effets incitatifs à la création et à la préservation de l'emploi à travers des mesures favorables à la création d'entreprises, aux entreprises des secteurs productifs, aux activités à haute intensité de main d'œuvre, aux investissements localisés dans des régions à promouvoir, aux filières industrielles dans lesquelles le pays dispose ou peut développer des avantages comparatifs.

- **Les tarifs douaniers**, dont l'impact sur le devenir du secteur productif national et l'emploi, dans son volume et sa qualité, est aisément perceptible et qui sont au centre des négociations relatives à l'adhésion du pays à l'OMC. Cette négociation qui doit porter aussi bien sur les biens que les services peut donner l'occasion à une large concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises et les partenaires sociaux (syndicats, employeurs, organisations professionnelles et mouvement associatif) sur les propositions de l'Algérie, secteur par secteur et activité par activité et permettre en même temps de procéder aux analyses économiques et sociales indispensables à la prise de décision sur toutes les composantes de ce dossier. Nul doute que l'emploi doit servir de critère fondamental à ces analyses et aux décisions à prendre.
- **Le taux d'intérêt bancaire**, puissant instrument de régulation des investissements sera déterminant pour l'emploi. Mais son effet sera favorable pour autant que les conditions générales d'ordre politique, économique et social auront été rendues propices à l'engagement des investisseurs nationaux puis étrangers.
- **Le taux de change** qui a longtemps servi à favoriser l'investissement capitaliste de par sa surévaluation doit aujourd'hui, après son ajustement progressif et sa stabilisation, jouer un rôle plus favorable aux petites et moyennes industries.
- **L'aide financière directe de l'Etat**, qui doit se poursuivre par un meilleur ciblage des actions, des domaines, des régions et des populations dans le cadre de la mission de protection sociale et ce au travers de programmes visant directement et indirectement l'emploi : grands travaux, emplois d'attente, micro - entreprise, micro - crédit et formation professionnelle.

3.1.5 L'exploitation des potentialités sectorielles

Les instruments d'incitation de l'investissement n'ont de valeur qu'au regard des domaines d'activité ciblés pour leurs avantages comparatifs et leur potentiel de création d'emplois. Dans chaque grand secteur d'activité de l'économie nationale des gisements d'emplois productifs sont à explorer, à évaluer et à promouvoir.

La prise en charge des problèmes de l'agriculture et du milieu rural

Les capacités de création de l'emploi direct dans l'agriculture sont relativement limitées de par la rareté des ressources du pays en terres et en eau. Cependant, des potentialités existent dans ce secteur à travers ses activités à haute intensité de main d'œuvre et les multiples opportunités qu'il offre en amont (travaux de restauration des sols, reboisement, aménagements hydrauliques, artisanat de service) et en aval (transport, industrie agro-alimentaire) de la production (animale, végétale et pêche) ainsi que par ailleurs tous les services d'appui au secteur (construction, réparation, assistance dans l'organisation et la gestion des exploitations, commercialisation, ...).

Ainsi, une vision résolument orientée vers l'emploi peut se traduire par des programmes compatibles avec les objectifs permanents de la politique agricole tels que la croissance de la production pour limiter la dépendance alimentaire du pays, le développement des exportations dans les fruits et légumes, l'amélioration des conditions de vie dans le monde rural et l'occupation rationnelle du territoire. Ces programmes sont de plusieurs niveaux :

- l'aide financière (exonérations fiscales, bonification des taux d'intérêt et subventions) de l'Etat aux agriculteurs et professions auxiliaires telle qu'elle vient d'être initiée en 2000 par le Plan national de développement agricole (PNDA) financé dans le cadre d'un fonds spécial, le Fonds national de développement rural et agricole (FNDRA),

- des grands travaux agricoles pouvant mobiliser, sur des longues périodes et dans toutes les régions du pays dans des travaux de restauration des sols, de reboisement, de petite hydraulique et d'aménagements divers, un nombre considérable de jeunes ruraux en chômage ou en sous - emploi.
- la prise en charge des nombreux problèmes auxquels le développement agricole en particulier et le monde rural en général est toujours confronté dont notamment la propriété foncière, l'hydraulique, la formation axée sur la vulgarisation et le crédit agricole.

La définition d'une politique industrielle

La reprise de l'emploi dans l'industrie est principalement conditionnée par l'évolution du processus de privatisation des entreprises publiques, la capacité du secteur privé à réaliser ses nombreux projets d'investissement et les mutations du marché national (développement des autres secteurs d'activité, demande et importations). Les réformes économiques se sont limitées, pour l'industrie nationale, à décider de la transformation à terme du statut juridique de ce secteur. C'est ainsi que l'initiative privée a pris son essor et que les entreprises publiques sont toutes désormais ouvertes à la privatisation. Il reste, sinon à laisser les règles du marché décider librement, à se doter d'une politique industrielle, attendue des entreprises tant publiques que privées, par laquelle l'Etat définit les objectifs de l'industrie nationale qu'il entend promouvoir eu égard au potentiel de production actuel, aux avantages comparatifs du pays (ressources humaines, ressources naturelles et marché) ainsi qu'aux exigences et opportunités de la mondialisation (évolution de l'industrie mondiale, adhésion à l'OMC, accord d'association avec l'Union Européenne). C'est dans le cadre de cette politique que trouveront leur place les réponses éclairant tout investisseur telles que les branches industrielles à promouvoir, les technologies à maîtriser, les types de partenariat à rechercher, d'une part, et les mesures de soutien à mettre en œuvre (aides diverses, réglementations et formations), d'autre part.

C'est dans cette politique aussi que sera pris en considération le critère fondamental de l'emploi industriel dans le choix des industries porteuses d'emplois et les programmes de formation appropriés. A court terme, les actions susceptibles de contribuer à consolider l'emploi industriel actuel sont déjà en cours ou en voie de lancement. Il s'agit :

- du nouveau système de gestion des investissements édicté par la loi du 20 août 2001 relative au développement des investissements qui prévoit notamment la décentralisation au niveau de la wilaya des opérations de suivi des projets (guichet unique) et un meilleur ciblage des projets dans l'attribution des avantages,
- du dispositif de promotion des activités de montage et d'assemblage inscrit dans le cadre du décret n° 2000 - 74 du 2 avril 2000, fixant les conditions d'identification des activités de production à partir de collections destinées aux industries de montage et aux collections dites CKD (Completely knocked down),
- des programmes de mise à niveau des entreprises avec l'aide extérieure :
Programme intégré d'appui (ONUDI)
Appui au développement de la PME (MEDA 1)
Appui à la restructuration – privatisation (MEDA 2)
- des programmes du gouvernement :
Budget d'équipement annuel
Plan de soutien à la relance économique (2001 – 2004)

La mobilisation autour de l'habitat

Le secteur du bâtiment et des travaux publics présente, pour une période durable, de grands atouts pour la création d'emplois :

- des capacités de réalisation importantes avec des entreprises privées nombreuses et des entreprises publiques ayant passé le cap des réformes du secteur, toutes en mesure de puiser dans un grand potentiel national de main d'œuvre qualifiée,
- des programmes de développement d'infrastructures de base appelés à s'intensifier au regard des besoins du pays et des ressources budgétaires appréciables

L'habitat en Algérie constitue indéniablement un gisement d'emplois considérable et fiable avec :

- un besoin de construction de 300 000 logements par an (contre une capacité actuelle de construction de 130 000) pour réduire le taux d'occupation du logement à 7,
- une épargne des ménages disponible et mobilisable en priorité pour le logement qui constitue avec l'emploi les deux crises sociales majeures du pays,
- une industrie des matériaux de construction aux capacités excédentaires (ciment, brique) et en mesure de s'accroître rapidement en raison de la grande disponibilité des gisements de matières premières et de la technologie maîtrisée.
- la préservation et la rénovation du cadre bâti et du cadre de vie dans les quartiers qui constitue aujourd'hui une partie essentielle du plan gouvernemental de relance à court et moyen termes

Il reste à libérer définitivement ce secteur des entraves persistantes de l'attribution des terrains et du système de financement.

La promotion des exportations hors hydrocarbures

Le commerce extérieur constitue un champ de travail pour la répartition de l'emploi entre le pays et le reste du monde. Plus un pays exporte, plus il se réserve de l'emploi. Inversement, plus il importe, plus il laisse aux autres pays une part plus importante de l'emploi lié à la production des biens qu'il consomme. De plus, les exportations offrent aux entreprises du pays l'opportunité de s'élever au niveau de compétitivité requis dans son domaine d'activité aux plans de l'outil de production, des qualifications du personnel, de la qualité et des coûts du produit et de sa gestion en général, autant de facteurs indispensables à la préservation d'un emploi durable. Mais en Algérie, les exportations hors hydrocarbures présentent un autre avantage à court et moyen terme, celui de rééquilibrer progressivement la structure des revenus extérieurs dans laquelle les hydrocarbures occupent une position prépondérante plaçant le pays en situation de très forte dépendance vis à vis du marché mondial.

3.2. L'élévation du niveau d'efficacité de l'économie nationale

L'efficacité des investissements et la compétitivité des entreprises à la base de la création de l'emploi sont étroitement liées au niveau général de la qualité des infrastructures et des services d'appui existant dans le pays. La mise à niveau dans ce domaine relève de la nécessité d'améliorer l'efficacité globale de l'économie nationale mais constitue une action elle-même source de création d'emplois nouveaux et de qualification supérieure. Une action dans les quelques domaines suivants est susceptible de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

3. 2.1 Le renforcement des infrastructures

Les infrastructures en Algérie sont à un stade de développement variable au plan des capacités mais toutes souffrent d'insuffisances dans leur gestion. Le secteur des transports, relativement bien doté en infrastructures (routes, chemin de fer, ports, aéroports) recèle de grandes possibilités en projets d'investissements d'extension et de modernisation. Le projet d'autoroute est – ouest en cours de réalisation, le renouvellement des voies ferrées, la construction de terminaux de conteneurs dans tous les ports sont autant de programmes indispensables et réalisables avec une haute intensité de main d'œuvre.

Le secteur des télécommunications est celui qui a accusé le plus de retard dans son développement. Ainsi, en l'an 2000, avec 6 postes téléphoniques fixes et mobiles pour 100 habitants, l'Algérie vient derrière le Maroc (8) et la Tunisie (10). Les réformes en cours, de réorganisation et de privatisation, pourrait amener ce secteur à combler son retard tout en permettant la création de nombreux emplois dans la réalisation des nouvelles infrastructures et la gestion du nouveau réseau national de transmission en perspective.

L'hydraulique a toujours constitué une contrainte grave au développement du pays de par la rareté de la ressource hydrique dont souffre naturellement le pays. La construction de barrages et des infrastructures de transfert, la rénovation des canalisations et le dessalement de l'eau de mer constituent des gisements de projets à fort potentiel de main - d'œuvre mais dont la mise en œuvre est handicapée par les coûts considérables des investissements requis.

L'énergie est le secteur où le pays dispose d'un important avantage comparatif au plan des infrastructures grâce à sa production et ses réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Si l'électrification du pays est quasiment achevée avec un taux de 95 %, la distribution de gaz est cependant encore à 30 % des foyers même si les principaux centres d'activités sont reliés. La création d'emplois dans ce secteur est donc à attendre surtout dans les travaux d'extension du réseau de distribution de gaz.

3.2.2 La modernisation du système bancaire

Le rôle clé de la banque à toutes les étapes d'évolution de l'entreprise, création, exploitation et développement, plus particulièrement dans cette phase de construction d'une économie de marché, donne toute son importance aux réformes engagées dans le secteur bancaire. Les premiers résultats, en l'occurrence l'instauration de la concurrence et la diversification des produits financiers, doivent être complétés par de nouvelles avancées aux plans de la qualité des services, du système des paiements et d'une prise de risque plus grande dans les projets d'investissements.

3.2.3 Le développement des services d'appui

La structuration économique et administrative du pays s'accompagne d'une spécialisation des activités source d'une plus grande efficacité des entreprises et des institutions. Tout un ensemble de services professionnels se développe autour de l'activité de production offrant une grande diversité de prestations de conseil et d'expertise en matière juridique, financière, comptable, technique, organisationnelle et commerciale.

Le développement de ces services que l'on peut déjà observer en Algérie peut constituer un atout pour le pays tant pour la satisfaction de besoins avérés des entreprises que par les débouchés qu'il peut offrir à l'important potentiel de cadres diplômés et expérimentés existant. Une politique fiscale incitative et l'organisation des professions sont de nature à favoriser l'éclosion de ce secteur d'activité capable dans l'avenir de constituer un poste d'exportation appréciable aidé par les progrès de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

3.2.4 La promotion des technologies de l'information et de la communication

Les technologies de l'information et de la communication dont la diffusion dans le monde est à l'origine de profonds bouleversements des techniques de production, d'organisation et des échanges sont en Algérie encore loin des progrès acquis dans les pays de la région. Le rapport de l'OIT " World Employment Report 2001: Life at work in the information economy ", tout en s'interrogeant sur le danger de voir ces technologies contribuer à creuser l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, d'une part, et entre les riches et les pauvres dans les pays en voie de développement, d'autre part, souligne les opportunités qu'elles peuvent offrir aux pays moins avancés pour créer des emplois dans de nouvelles activités, « brûler les étapes » dans la maîtrise de certaines techniques de production et d'organisation et améliorer les systèmes d'éducation. L'Algérie cependant, se trouve aujourd'hui, en équipements informatiques, liaisons Internet et cyber-cafés notamment, toujours moins bien dotée que des pays comme le Maroc, la Tunisie et l'Égypte. Une politique fiscale et douanière favorable à l'acquisition des équipements et l'accélération des réformes du secteur des télécommunications, d'une part, une contribution budgétaire spécifique aux écoles, lycées, centres de formation et universités, d'autre part, constituent des mesures de base d'une politique de promotion de ces technologies dont la généralisation est incontournable. Cette politique à l'avantage de compter sur l'existence dans le pays d'un potentiel important de cadres formés en informatique et télécommunications depuis deux décennies mais dont un grand nombre des plus expérimentés a déjà cédé à l'attrait des pays industrialisés forts demandeurs de compétences dans ce domaine.

3.3. L'adaptation des institutions de l'Etat

Les profondes mutations apportées à l'organisation de l'économie nationale ne peuvent suffire pour réaliser les objectifs de croissance durable attendue des réformes. Les institutions de l'Etat de par leur impact en particulier sur les conditions de réalisation des investissements et le niveau de qualification des ressources humaines sont également concernées. Les actions suivantes sont parmi les plus significatives des institutions dont l'adaptation aux nouvelles exigences de l'économie nationale face à ses défis de la croissance et de l'emploi.

3.3.1 La réforme des services de l'Etat

Les facteurs déterminants de la création de l'emploi (création d'entreprise, promotion et réalisation des investissements, gestion des entreprises) sont tributaires de la qualité des services de l'Etat aux niveaux central et local. Les procédures de traitement des dossiers et de prise de décision sont notoirement contraignantes dans maints domaines (attribution de terrains, règlement des prestations, marchés publics ...). Parmi les grands services de l'Etat dont le mode d'intervention exige une adaptation rapide au nouveau contexte de la gestion économique et de la promotion de l'investissement national et étranger, l'administration locale (renforcement de l'encadrement et réforme de la fiscalité locale) et l'appareil judiciaire (renforcement des capacités et la formation des magistrats à la gestion en économie de marché) occupent une place décisive.

3.3.2. La rénovation du système d'éducation et de formation

Les nombreux audits effectués sur le système d'éducation et de formation ont tous souligné la nécessité de transformations radicales dont celles ayant un lien direct avec la création d'emploi à court, moyen et long terme et qu'il convient ici de reprendre :

- un enseignement primaire et secondaire mettant l'accent sur le sens de l'initiative avec la généralisation de l'outil informatique et le développement des langues étrangères

- Un enseignement supérieur retrouvant progressivement son niveau de qualité avec la rationalisation des effectifs, la formation pédagogique des enseignants et le renforcement des moyens pédagogiques (documentation, informatique)

3.3.3 L'adaptation du système national de formation professionnelle

Le système de formation professionnelle a un rôle clé dans l'« employabilité » des demandeurs d'emploi, des travailleurs et des créateurs d'entreprise par l'adaptation des qualifications en termes de domaines et de niveaux de formation. Ses grandes capacités (500 établissements et 200 000 places) sont à exploiter au mieux par l'élévation des niveaux de formation, une meilleure liaison avec l'entreprise, l'extension de l'apprentissage et le développement de la formation continue (dans les domaines techniques et de la gestion).

Ce système a longtemps fonctionné en tant que réceptacle des «exclus» du système scolaire. Les différentes études qui lui ont été consacrées (CNES, 1998 ; Ministère des Finances, 2000 ; Banque Mondiale, 2001) insistent sur la nécessité d'une réforme en profondeur tant dans sa relation avec le monde du travail que dans sa complémentarité avec le système d'éducation -formation.

Le système de formation professionnelle en place est de par ses capacités matérielles et pédagogiques considérablement doté pour faire face aux besoins des jeunes et des entreprises à la recherche de qualifications adaptées aux mutations de l'économie nationale confrontée aux exigences de compétitivité :

- un réseau public de 823 établissements dont 455 centres de formation professionnelle et d'apprentissage disposant de 372 annexes, implanté sur l'ensemble des wilayas du pays, pouvant dispenser 461 spécialités dans 21 branches professionnelles ayant en 2002 accueilli 290 000 stagiaires et apprentis et délivré 90 000 diplômés,
- Un réseau privé en extension disposant aujourd'hui de 638 établissements, de 45 000 postes de formation dans 60 spécialités de 9 branches professionnelles
- Des capacités de 21 000 postes de formation dans plusieurs grandes entreprises publiques

Les résultats des études d'insertion (CERPEQ, 2000) des sortants de la formation professionnelle du secteur public laissent apparaître globalement une faible performance du système de formation professionnelle, avec 10 à 15% seulement des diplômés qui accèdent à l'emploi. La récente initiative du secteur pour mettre en place un Dispositif d'Anticipation des Qualifications, avec le concours de la Fondation européenne pour la formation, doté d'un système d'informations stratégiques peut contribuer à éclairer les possibilités offertes par le marché du travail mais aussi les parcours des sortants dans le processus d'insertion économique. Ce Dispositif devrait aussi permettre une meilleure coordination entre les différents acteurs sur le marché de la formation professionnelle.

3.3.4 L'aménagement du territoire et la décentralisation

Les développements sur les bassins de l'emploi (chapitre IV, § 1.4) ont montré les déséquilibres régionaux en matière d'emploi et l'importance de l'aménagement du territoire sur la répartition des activités à travers le territoire national.

Parmi les axes de concrétisation d'une politique d'aménagement du territoire de nature à répondre à cette exigence économique et sociale, on peut citer l'adaptation du cadre légal, la création d'instruments d'incitation, de régulation et de contrôle, la décentralisation administrative s'appuyant sur une définition des espaces économiques homogènes et une réforme de la fiscalité locale, le lancement de programmes de grands travaux dans les domaines de la préservation des terres, des communications, de l'urbanisme et de la protection de l'environnement.

La mise en œuvre de cette politique doit pouvoir contribuer à la relance de l'emploi sur l'ensemble du territoire et à une plus grande maîtrise du marché du travail au niveau régional et local.

3.3.5 L'organisation du système d'informations

La conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de l'emploi en Algérie souffrent d'un grave déficit en matière d'informations économiques et sociales. L'identification des populations concernées par le chômage, les besoins des entreprises, les bassins d'emplois, les tendances d'évolution des activités et des professions, les conditions de travail sont autant de domaines sur lesquels l'information pêche par sa rareté, son irrégularité, ses contradictions d'une source à l'autre, son absence de normalisation, sa faible diffusion mais surtout par son caractère très général faute d'études et d'enquêtes ciblant plus finement et au niveau local tous ces domaines d'investigation. La réalisation du projet d'observatoire de la formation professionnelle et de l'emploi initié par les pouvoirs publics est de nature à apporter une première réponse à cette question

3.4. La mobilisation sociale

La création de l'emploi est au cœur de la mobilisation sociale dans cette phase de réformes économiques particulièrement délicate au plan social. La suppression du soutien des prix, les fortes compressions des effectifs de travailleurs, la stabilisation des salaires dans un contexte d'inflation ont progressivement entraîné la montée du chômage, la baisse du pouvoir d'achat, l'extension de la pauvreté et l'exclusion sociale d'une frange de plus en plus importante de la population. Aussi, des politiques spécifiques sont - elles indispensables pour lutter contre ces graves déséquilibres sociaux, le temps de voir l'économie renouer avec la croissance et présenter sur le marché une offre d'emplois à la hauteur de la demande. Trois axes de travail se présentent.

3.4.1 La lutte contre les déséquilibres sociaux par l'emploi d'attente

Le dispositif actuel de préservation et de promotion de l'emploi, grâce à ses acquis importants (diversité des programmes, structures de gestion, formation de spécialistes, expérience du marché du travail, connaissance des populations vulnérables), doit servir de base à une politique plus audacieuse de développement d'emplois d'attente.

Cette politique doit cependant tirer les leçons d'une décennie d'évolution du dispositif actuel et répondre aux exigences telles que :

- le ciblage plus rigoureux des populations concernées grâce à des études et enquêtes spécifiques régulières,
- la décentralisation plus large des opérations impliquant plus directement les collectivités locales et le mouvement associatif,
- la réduction des coûts de création des emplois par un meilleur contrôle des actions et des bénéficiaires ainsi que des frais de gestion des programmes,

- l'établissement d'un système d'informations cohérent et fiable permettant de suivre et d'évaluer les résultats et les coûts de l'ensemble des programmes,
- l'instauration d'une coordination institutionnelle indispensable à toutes les phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes,
- la mobilisation d'un volume supérieur des ressources financières et techniques dans le cadre notamment de la coopération technique internationale, bilatérale et multilatérale,
- l'encouragement particulier aux programmes de micro - entreprises et de micro - crédit plus porteurs de création d'emplois durables,
- l'étude d'un projet de développement de la formule capital - risque ciblant les jeunes diplômés créateurs potentiels d'entreprises et impliquant la contribution financière de l'Etat, des banques et des entreprises.

3.4.2 La dynamisation du mouvement associatif pour l'emploi

La contribution du mouvement associatif à la création d'emplois dans la phase actuelle de chômage élevé et touchant une grande diversité de catégories sociales est à rechercher pour ses nombreux avantages : organisations représentatives ou proches des demandeurs d'emploi, animateurs imprégnés des conditions de création de l'emploi, canaux privilégiés des apports de l'aide internationale. L'instauration d'un cadre de suivi et d'assistance aux associations engagées dans la promotion de l'emploi est une condition favorable à la concertation sociale sur l'emploi ainsi qu'au développement des formules d'emplois de proximité.

3.4.3 L'organisation du dialogue social dans le monde du travail

Durant la phase de transition vers l'instauration de l'économie de marché dans un contexte de mondialisation, les réformes ayant concerné l'ensemble des institutions et des secteurs ont profondément modifié les termes de la négociation sociale. L'ancienne situation, régie par la Gestion Socialiste des Entreprises et le Statut Général du Travailleur, reposait sur un syndicat unique, connaissait un équilibre acceptable entre la demande et l'offre d'emploi et se caractérisait par une économie protégée. Aujourd'hui, la refonte de la législation du travail décentralisant la négociation des salaires et des conditions de travail et introduisant le pluralisme syndical, d'une part, la montée du chômage et l'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur, d'autre part, constituent les éléments déterminants des nouveaux rapports sociaux dans le monde du travail.

Mais la modification des termes de ces rapports sociaux n'implique pas la suppression de la négociation sociale, bien au contraire. La participation des partenaires à la conduite des changements et leur adhésion aux plans de mise en œuvre constituent une condition indispensable au regard du caractère délicat des enjeux, de la multiplicité des partenaires et de la complexité des questions.

Le dialogue social apparaît ainsi dans toutes ses exigences et se doit de bénéficier d'un cadre organisé dans lequel les grands problèmes de l'entreprise et de l'économie, en particulier celui de l'emploi, peuvent trouver leur solution consensuelle résultant d'un travail d'explications et de prise en charge des différents intérêts et d'évaluation de toutes les implications politiques, économiques et sociales.

La conclusion de véritables pactes sociaux autour de l'emploi, aux niveaux de l'entreprise, des secteurs et de la Nation peuvent constituer un objectif vers lequel ce dialogue peut tendre progressivement .

3.5. L'organisation du marché du travail

Toute politique de l'emploi se doit de reposer sur une organisation du marché du travail permettant aux pouvoirs publics de contrôler la mise en œuvre des mesures adoptées et d'en réguler les effets. Deux instruments sont à privilégier pour ce faire.

3.5.1 La restauration des mécanismes du marché du travail

Le marché du travail appelle une adaptation plus nette à la nouvelle configuration de l'économie nationale de plus en plus régie par les règles du marché et soumise à l'influence de l'économie mondiale. Cette adaptation est certes déjà largement engagée depuis 1990 avec la loi sur les relations de travail et l'introduction de la libre négociation des conditions de travail, du contrat à durée déterminée et du licenciement pour raisons économiques (qui a en quelques années entraîné la perte de plus de 400 000 emplois dans le secteur public), mais elle subit dans la pratique une forme de résistance au changement. La pleine restauration des mécanismes du marché du travail passe par d'autres dispositions de la législation du travail ouvrant les perspectives aux différentes formules favorisant l'emploi et autorisant la flexibilité des effectifs (aménagement du temps de travail, réduction du temps de travail, mobilité géographique et professionnelle) et celle des rémunérations.

3.5.2 L'organisation du service public de l'emploi

La situation actuelle du marché du travail et les implications de la gestion d'une politique nationale de l'emploi en matière d'organisation et d'information militent en faveur d'une action soutenue pour l'instauration en Algérie d'un véritable service public de l'emploi. Ce cadre institutionnel est destiné à prendre en charge de manière systématique et décentralisée les fonctions fondamentales suivantes :

- Le placement des demandeurs d'emploi
- L'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi
- L'information sur le marché du travail
- Le développement de programmes spéciaux de soutien à l'emploi
- Les études sur l'emploi et le marché du travail

Ce cadre est à concevoir à l'issue d'une profonde réhabilitation de l'organisation du service public et de ses moyens, afin que les institutions en charge puissent jouer un rôle central. Enfin, la mise en place d'un grand service public d'emploi crédible et performant peut s'accompagner de l'ouverture de l'activité de placement au secteur privé évitant ainsi la situation actuelle suffisamment dénoncée et créée par l'existence non contrôlée, particulièrement dans le sud du pays, d'entreprises s'adonnant à cette activité dans des conditions le plus souvent défavorables aux travailleurs concernés.

Tableau n° 36 : Récapitulation des éléments de politique nationale de l'emploi en Algérie

Axes	Action générale	Actions particulières
1. La promotion des investissements	1. La mobilisation des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de paiement extérieurs - Epargne nationale - Investissements directs étrangers - Transformation de la dette - Transformation de l'environnement -
	2. L'adaptation des instruments de régulation économique	<ul style="list-style-type: none"> - Fiscalité, tarifs douaniers, taux d'intérêt, taux de change, aide financière de l'Etat
	3. L'exploitation des potentialités sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des problèmes de l'agriculture et du milieu rural - Définition d'une politique industrielle - Mobilisation autour de l'habitat - Promotion des exportations hors hydrocarbures
2. L'élévation du niveau d'efficacité de l'économie	1. Le renforcement des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Télécommunications - Hydraulique
	2. La modernisation du secteur bancaire	<ul style="list-style-type: none"> - Système des paiements - Capital - risque
	3. Le développement des services d'appui	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des professions
	4. La promotion des technologies de l'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale spécifique
3. L'adaptation des Institutions de L'Etat	1. La réforme des services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Administration locale - Appareil judiciaire
	2. La rénovation du système d'éducation et de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Education de base - Formation professionnelle
	3. L'organisation du système d'informations économiques et sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Observatoire(s) du marché du travail et des qualifications professionnelles
4. La mobilisation sociale	1. La lutte contre les déséquilibres sociaux par l'emploi d'attente	<ul style="list-style-type: none"> - Grands travaux - Emplois d'attente
	2. La dynamisation du mouvement associatif pour l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Aide ciblée aux associations
	3. La concertation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Pactes sociaux autour de l'emploi
5. L'organisation du marché du travail	1. La restauration des mécanismes du marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Législation du travail
	2. L'organisation du service public de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du service public de l'emploi

C

POUR UN PLAIDOYER EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

1. Justification

Les politiques économique et sociale mises en œuvre en Algérie dans cette phase de transition ne posent pas systématiquement la création de l'emploi comme objectif essentiel de toutes les mesures les composant. Il apparaît dès lors nécessaire d'initier un processus participatif basé sur un plaidoyer en faveur de l'emploi, capable d'animer et de soutenir un débat national sur ces questions en vue de parvenir à l'adhésion des acteurs économiques et sociaux.

2. Base de travail

Ce plaidoyer sera développé sur la base des éléments contenus dans le présent rapport, consolidés et développés par les résultats de tous les travaux en Algérie et les exemples de bonnes pratiques au niveau international dans les domaines liés à la politique de l'emploi.

3. Axes de développement du plaidoyer

Le plaidoyer sera développé au travers d'actions d'information faisant appel à une documentation dont le contenu sera axé sur la politique nationale de l'emploi en Algérie et mettant l'accent sur un argumentaire organisé comme suit :

- l'emploi facteur de développement et de cohésion sociale,
- le chômage en Algérie : ses dimensions et ses effets économiques et sociaux,
- les perspectives d'évolution de l'environnement national et international,
- les potentialités du pays en matière de création d'emplois,
- les mécanismes de préservation et de promotion de l'emploi,
- l'organisation du marché du travail,
- les éléments stratégiques d'une politique nationale de l'emploi.

4. Résultats attendus du plaidoyer

Le plaidoyer ainsi conçu dans son processus de développement et son argumentation devra pouvoir servir à l'émergence d'une politique nationale de l'emploi au travers des résultats devant servir de cibles à ses promoteurs, tels que :

- l'éclairage des autorités dans l'élaboration de leurs décisions et programmes
- la sensibilisation des entreprises, des institutions de formation et des partenaires sociaux
- la présentation d'une base d'informations pertinentes pour les besoins des organismes de coopération technique multilatérale et bilatérale
- la création d'un réseau de partenaires nationaux et internationaux pour la promotion et la mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi.

D

POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE CAPACITE D'ETUDE, DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL EN APPUI A LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

1. Justification

La conception et la mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi fait appel à des travaux d'études et de recherche nécessitant une expertise pluridisciplinaire et dont les besoins sont mis en relief dans le présent rapport. Cette expertise existe de manière spécifique dans les administrations, les entreprises, les instituts, les syndicats et le patronat mais doit trouver un appui d'une capacité d'étude, d'animation et de conseil mobilisée spécialement sur les questions de l'emploi.

2. Objectifs

Il s'agit principalement de :

- Fournir aux différents acteurs, par des études appropriées, une information aussi fiable que possible sur des éléments déterminants pour la conduite d'une politique nationale de l'emploi.
- Former les agents des différents secteurs, notamment sur les indicateurs clefs du marché du travail (KILM⁴), en vue de produire, dans le cadre des statistiques sectorielles, les indicateurs sur l'emploi.
- Diffuser auprès de l'ensemble des partenaires directement concernés, dans le cadre de rencontres et de publications, l'information pertinente sur les grandes questions de l'emploi dans le monde en général et en Algérie en particulier en vue de promouvoir la politique nationale de l'emploi.
- Développer une capacité de conseil en matière de conception et d'évaluation de programmes de préservation et de promotion de l'emploi au bénéfice des institutions, entreprises et associations.
- Apporter un appui aux institutions clés dans la préservation et la promotion de l'emploi en vue de développer leurs capacités de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques.

3. Ressources

Cette capacité d'études, de formation, d'animation et de conseil est à envisager avec une expertise nationale et internationale.

4. Conditions de mise en œuvre

Cette capacité peut être développée dans le cadre d'un projet de coopération technique avec une ou plusieurs institutions de coopération intervenant dans un cadre multilatéral ou bilatéral.

⁴ Key indicators for labour market, outil élaboré par l'OIT.

ANNEXE 1

Personnes ayant contribué à la réalisation du Rapport

1. Membres du Comité de Pilotage

Mme. Farida KERKEB	Chargée de Mission, Services du Chef du Gouvernement
M. Saïd ANNANE	Directeur de la Promotion et de la Régulation de l'Emploi, Ministère du Travail et de la Protection sociale
M. Mohamed MEDJKOUNE	Conseiller, Ministère des Finances
M. Azedine BRAHIMI	Directeur des Etudes et de la Coopération, Ministère de la Formation Professionnelle
M. Tayeb LOUATI	Consultant auprès de l'Union Générale des Travailleurs Algériens -UGTA -
M. El Mahfoudh MEGATELI	Responsable des Relations Internationales de la Confédération Générale des Organisations d'Employeurs Algériens - CGEOA -
M. Chadli HAMZA	Expert Indépendant, Consultant PNUD, Alger.

2. Membres du Comité de lecture (Consultants du Bureau de l'OIT à Alger pour les Pays du Maghreb)

Professeur Jacques CHARMES	Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement, Université de Versailles, St. Quentin en Yvelines, Paris, France
Professeur Oriol HOMS	Directeur général du Centre d'Initiatives et Recherches Européennes et Méditerranéennes -CIREM -Barcelone, Espagne
Professeur Ahmed BOUYACOUB	Université d'Oran
M. Mustapha MEKIDECHE	Vice - président du Conseil National Economique et Social -CNES -, Alger

3. Consultants chargés de l'élaboration du Profil de Pays – Algérie

M. Mahmad Saïb MUsETTE	Sociologue, Maître de Recherche, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement -CREAD-,Alger.
M. Mohamed Arezki ISLI	Consultant, Bureau d'études CEGEP, Alger
M. Nacer Eddine HAMMOUDA	Economiste - Statisticien, Chargé de Recherche, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement -CREAD-, Alger.

4. Autres personnes consultées

M. Toufik IHADADDEN	Directeur d'études sur l'emploi et le marché du travail auprès du Délégué au Plan, Services du Chef du Gouvernement
M. Abdelghani MEBAREK	Chargé de mission, Services du Chef du Gouvernement
M. Djamal MOKTEFI	Sous-Directeur, Ministère des Affaires Etrangères
M. Abdelaziz BOUDIAF	Directeur d'Etudes , Ministère de la Formation professionnelle
M. Salah SAHEL	Directeur Général, Fonds National pour l'Apprentissage et la Formation Continue, Ministère de la Formation professionnelle
M. Arezki LAHIANI	Consultant auprès de l'UGTA
Mme Hamida MERABET	Consultante auprès de la CGEOA
M. Mohand TESSA	Consultant international

5. Bureau de l'OIT à Alger pour les pays du Maghreb

M. Sadok BEN HASSINE	Directeur du bureau de l'OIT à Alger
M. Reda AMEUR	Chargé de programme, Bureau de l'OIT à Alger
M. Carlos CASTRO-ALMEIDA	ex- Directeur du bureau de l'OIT à Alger (2000-2001)
M. Mohamed BOUCHAKOUR	Expert chargé de l'appui aux programmes (2000-2001)

ANNEXE 2

Références bibliographiques sélectives

- ADS, 1998. Chômage et Pauvreté en Algérie, Agence pour le Développement Social, Alger.
- ACTES du Colloque International sur l'Economie Informelle, Université de Tlemcen, 2000.
- ACTES du Colloque International sur La Législation du Travail et la Question de l'Emploi en Algérie, Université d'Oran, 2001.
- BANQUE MONDIALE, 1990. La croissance démographique au Maghreb : un défi à la poursuite du développement économique.
- BANQUE MONDIALE, 1997. Democratic and Popular republic of Algeria public expenditures : Toward greater efficiency and effectiveness.
- BANQUE MONDIALE, 1999. Croissance, Emploi et Réduction de la Pauvreté – 2 Volumes. New York
- BANQUE MONDIALE, 2001. Revue des dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux. New York
- BENBOUZID (B), 2001. L'inspection du Travail en Algérie – des textes à la pratique et son rôle dans le contrôle de l'informel. Alger.
- BOUYACOUB (A), 2001. La question de l'emploi en Algérie 1990 - 2000. Quel bilan ? Communication in Colloque international sur la législation du travail et la question de l'emploi en Algérie.
- BOYER Robert, 1987. (Sous la dir.) La Flexibilité du Travail en Europe, éditions La Découverte, Paris.
- CENEAP, 1989. Bilan & Perspectives de l'Offre d'emploi, Centre national d'Etudes Appliquées à la Planification, Alger.
- CENEAP, 1989, Actes du Colloque sur le Secteur Informel au Maghreb, Centre national d'Etudes Appliquées à la Planification, Alger.
- CHARMES (J), 1991. Rapport d'expertise sur l'informel en Algérie, ONS, Alger
- CNES, 1995. Le Pacte Social, Avis et Recommandations. Conseil National Economique et Social, Alger
- CNES, 1996. Actes du Forum International sur l'Emploi des Jeunes, Conseil National Economique et Social, Alger
- CNES, 1998. Projet de rapport national sur le développement humain, Conseil National Economique et Social, Alger
- CNES, 1999, Avis relatif au Plan National de lutte contre le chômage, in JORA N° 30, Alger.
- CNES, 1998. Projet de Rapport « Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel », Alger.
- CNES, 2000, Rapport sur la Formation Professionnelle, Conseil National Economique et Social, Alger
- CNES, 2001, Rapport sur la Protection Sociale, Conseil National Economique et Social, Alger
- CREAD, 1989. Bilan & Perspectives de la Demande d'emploi depuis l'indépendance, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement, Alger
- CREAD, 1989. Rapport sur l'insertion Professionnelle de la jeunesse, sous la dir. de M.S. MUNETTE, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement, Alger
- CREAD, 1998, Actes du Colloque le PAS en Algérie: bilan et perspectives, Cahier du CREAD, N° 46/47, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement, Alger
- CREAD, 2000. Actes de la Journée d'Etudes sur le Budget Social de l'Etat – Concept & Mesure, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement, Université de Setif.
- CREAD, 2000. Mondialisation et Modernisation des Entreprises, Ghardaïa, édition Casbah, Alger
- CREAD, 2001. Actes de l'Atelier Technique sur l'Informalisation de l'Economie algérienne, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement, Alger
- ECOTECHNICS, 1997. Le Secteur Informel en Algérie: Evaluation et Caractérisation, Alger
- ERF, 2001. Economics trends in the MENA Region, Economics Research Forum, Egypte.
- FONDATION EUROPEENNE POUR LA FORMATION, 2000. La formation professionnelle en Algérie, Alger.
- GUERAOUI (D), 1993. (sous la dir.), Ajustement et développement au Maghreb, en Afrique subsaharienne et en Europe de l'Est, édition l'Harmattan, Paris.
- GRUNDBERG (I), 1996. Rival States, Rival Firms : How do people fit in ? The global unemployment challenge. ODS, Discussion Paper N° 4, New York office of development studies, United Nations Development programme.

- HAMMOUDA (N). 1998. Comportement s d'activités et conditions de vie des ménages algériens. Thèse de Doctorat, Université Paris X, Paris.
- HENNI A. ,1991 « essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie » ENAG, Alger
- KELKOUL (M), 1998. L'Economie Informelle – cas de l'Algérie, Mémoire Magistère, INPS, Alger.
- MEDJKOUNE (M), Les travailleurs à domicile. ONS, Alger
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2000. Etude sur le foncier agricole, Alger.
- MINISTERE DES FINANCES & CESI, 2001. Audit de la Formation Professionnelle en Algérie, Alger.
- MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, 2001. Actes du séminaire de lancement de l'Observatoire de la Formation et de l'Emploi, Alger.
- MINISTERE DE LA PMI/PME, 2000. Etat des Lieux des PMI/PME en Algérie, Alger.
- MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, 2000. Actes de la Première Conférence sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Alger.
- MINISTERE DELEGUE A L'EMPLOI, 1990. Programme d'action du Gouvernement dans le domaine de l'emploi, Alger.
- MINISTERE DU TRAVAIL, 1993. Bulletin Statistique – Rétrospective 1990 - 1992, Alger.
- MINISTERE DU TRAVAIL, 2000. Actes de la Première Conférence Nationale sur la Protection Sociale, Alger.
- MOKADDEM (A) , 1998. Les problèmes d'emploi et de population. Magister en Sciences économiques, Université d'Alger
- MUSETTE (M.S), 1994. Les Comportements d'Activité en Algérie, Mémoire Magistère, Université d'Alger.
- OIT, 1991. Towards Social Adjustment, éditeurs G. Standing & V. Tokman, Genève.
- OIT, 1997. Des Emplois pour l'Afrique, 2 Volumes, Genève.
- OIT, 1998, Réformes Economiques, Emploi, et Rôles des Partenaires Sociaux en Afrique de l'Ouest Francophone –Pour un renforcement du dialogue social, édition Bureau de l'OIT à Dakar.
- OIT, 2001. Réduire le déficit de travail décent. Rapport du Directeur Général de l'OIT, Genève.
- OIT, 2001. Rapport Mondial sur l'Emploi - 2000, Genève.
- OIT, 2001. La Sécurité Socio-économique, Questionnaire Algérie.
- ONS, Résultats des Enquêtes Main d'œuvre (MOD) 1990, 1992, 1997. Office National des Statistiques, Alger.
- ONS, Résultats Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) – 1966,1977,1987 & 1998. Office National des Statistiques, Alger.
- ONS,1999. La situation économique et Sociale, Office National des Statistiques, Alger.
- PNUD, 1990. Algérie 1990 : Etudes – 6^e programme de Pays, 1992-1996. New York.
- PNUD, 2000. Conception d'un Système National d'Informations Statistiques sur le Marché du Travail, (sous la dir.) de MUSETTE S, CREAD - Alger
- PNUD, 2000. Demande et Offre de Formation, KHEDIM & TESSA, Alger.
- PNUD, 2000. Le Dispositif de gestion du marché du travail et de promotion de l'emploi en Algérie, BODIN & ISLI, Alger.
- RADP, 1993. Commission Nationale des Experts, Algérie 2005, République Algérienne démocratique et Populaire, Alger.
- RADP, 1996. Actes du Débat National sur le Développement Economique et la Politique Sociale, République Algérienne démocratique et Populaire, Alger.
- RADP, 1998. Le Plan national de lutte contre le Chômage, RADP, Alger.
- RADP, 2000. Actes de la Rencontre Gouvernement - Walis, Atelier Emploi, RADP, Alger.
- RADP, 2001. Le Plan de relance économique 2001- 2003, RADP, Alger.
- SAFIR (N), Emigration dynamics in the Arab Region, Geneva, 1996
- UNDP, 1996. Social Exclusion and Anti-Poverty Strategies, Genève.
- UNDP, 1999. Perspectives on Globalization and Employment, ODS N° 14, New York.
- UNICEF, 2000. Travail des enfants en Algérie. Alger

ANNEXE 3

Abréviations et acronymes

ADS	: Agence de Développement Social
AFS	: Allocation Forfaitaire de Solidarité
AIG	: Activité d'Intérêt Général
ANDI	: Agence Nationale de Développement des Investissements
ANEM	: Agence Nationale de l'Emploi
ANMO	: Afrique du Nord et Moyen Orient
ANSEJ	: Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
APSI	: Agence de Promotion et de Soutien des Investissements
BIT	: Bureau International du Travail
BTP	: Bâtiments, Travaux Publics
BTPH	: Bâtiments, Travaux Publics et Hydraulique
CATI	: Centre d'Aide à l'Emploi Indépendant (CNAC)
CASNOS	: Caisse d'Assurance Sociale des Non Salarisés
CDD	: Contrat à Durée Déterminée
CEM	: Collège d'enseignement moyen
CERPEQ	: Centre d'Etudes et Recherches en Professions et Qualifications
CGEOA	: Confédération des Organisations d'Employeurs Algériens
CKD	: Completely Knock Down
CNAC	: Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNES	: Conseil National Economique et Social
CNIS	: Centre National Informatique et Statistique des Douanes nationales
CPE	: Contrat de Pré - Emploi
CRE	: Centre de Recherche de l'Emploi (CNAC)
CREAD	: Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
DEJ	: Délégué à l'Emploi des Jeunes
DIPJ	: Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes
EAI	: Exploitation Agricole Individuelle
EAC	: Exploitation Agricole Collective
EPA	: Etablissement Public à Caractère Administratif
EPE	: Entreprise Publique Economique
EPL	: Entreprise Publique Locale
ESIL	: Emploi Salarie d'Initiative Locale
FAEJ	: Fonds d'Aide à l'Emploi des Jeunes
FMI	: Fonds Monétaire International
FNDR	: Fonds National de Développement Rural et Agricole
FNAC	: Fonds National pour l'Apprentissage et la Formation Continue
FNPE	: Fonds National pour la Promotion de l'Emploi
FNSEJ	: Fonds National de Soutien à l'Emploi des jeunes
FSD	: Fonds Social de Développement
IAIG	: Indemnité pour Activité d'intérêt Général
IDE	: Investissements Directs Etrangers
IDH	: Indicateur de Développement Humain
IGT	: Inspection Générale du Travail
ITS	: Impôt sur les Traitements et Salaires
KILM	: Key Indicators of Labour Market
MOD	: Main-d'œuvre et Démographie (Enquête ONS)
NEPAD	: New Partnership for Africa's Development
NIS	: Numéro d'Identification Statistique
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONAMO	: Office National de la Main - d'œuvre
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONS	: Office National des Statistiques
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel

PECO	: Pays d'Europe Centrale et Occidentale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PMTE	: Plan à Moyen Terme de l'Entreprise
PNDA	: Plan National de Développement Agricole
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PSRE	: programme de Soutien à la relance économique
PTM	: Pays Tiers Méditerranéens
RADP	: République Algérienne Démocratique et Populaire
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SGP	: Société de Gestion des Participations (de l'Etat)
SNMG	: Salaire National Minimum Garanti
TUPHIMO	: Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main - d'Oeuvre
UMA	: Union du Maghreb Arabe
UGTA	: Union Générale des Travailleurs Algériens
VF	: Versement forfaitaire

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.